

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, M. Stéphane MARTINET, Mme Delphine TERLIZZI, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON

Conseillers de Paris

Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, Mme Nawel OUMER, M. Christian SAINT-ÉTIENNE

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

Pouvoirs

Mme Liliane CAPELLE à M. Stéphane MARTINET,
M. Bastien RECHER à M. Jean-Pierre CORSIA,
Mme Dominique KIELEMOES à M. Patrick BLOCHE,
M. Jean-Christophe MIKHAILOFF à M. François VAUGLIN,
Mme Mercedes ZUNIGA à Mme Martine DEBIEUVRE,
M. Philippe DUCLOUX à M. Florent HUBERT,
M. David BELLIARD à Mme Joëlle MOREL,
Mme Hélène BIDARD à M. Michel BILIS

Excusé·e·s

M. Adrien TIBERTI,
Mme Isabelle CHARPENTIER,
M. Jean-François MARTINS,
Mme Leïla DIRI,
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME,
Mme Marine MALBERG,
M. Eric GARANDEAU

À 19h00, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Bonsoir. J'ouvre cette nouvelle séance du Conseil du 11^e arrondissement.

J'ai reçu le pouvoir de M. Jean-Christophe MIKHAILOFF suite à son absence. De même :

- Mme Liliane CAPELLE a donné son pouvoir à M. Stéphane MARTINET,
- M. Philippe DUCLOUX à M. Florent HUBERT,
- Mme Mercedes ZUNIGA à Mme Martine DEBIEUVRE,
- M. Bastien RECHER à M. Jean-Pierre CORSIA,
- Mme Hélène BIDARD à M. Michel BILIS,
- Mme Dominique KIELEMOES à M. Patrick BLOCHE.

Il y a beaucoup de pouvoirs donnés, on ressent la période des vacances. Pour l'édification de l'assemblée, j'indique que nous n'avons pas un libre-choix complet sur les dates de conseils d'arrondissement. Elles sont calées entre dix et quinze jours avant le Conseil de Paris, nous n'avons donc pas eu d'autre solution que d'organiser ce conseil en période de vacances scolaires. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je propose de désigner M. Jean-Pierre CORSIA comme secrétaire de séance. »

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018

M. le Maire : « Il est de tradition que le conseil d'arrondissement d'octobre soit l'occasion d'une communication sur la dernière rentrée scolaire. Je tiens d'ailleurs à saluer la présence de Mme VIGOUROUX, une de nos deux nouvelles inspectrices, aux côtés de Mme HADDI qui n'a pas pu être avec nous ce soir et de M. Christian KLEDOR, Directeur de la Caisse des écoles du 11^e. Je passe la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN et je laisserai ensuite nos deux invités compléter s'ils le souhaitent. Puis nous aurons le débat. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues.

Je tiens moi aussi à saluer la présence de Mme Pascale VIGOUROUX, inspectrice de la circonscription 11A et de M. Christian KLEDOR, Directeur de la Caisse des écoles du 11^e. J'excuse Mme Fatiha HADDI, inspectrice sur la circonscription 11B, et Mme Julie CORNIC, Cheffe de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) des 11^e et 12^e arrondissements.

Comme chaque année, la rentrée scolaire s'est bien passée. J'aimerais cependant vous dire quelques mots sur la période estivale. Comme vous le savez, pendant que les petits parisiens profitent de leurs grandes vacances, les écoles n'en sont pas moins sollicitées. Certaines d'entre elles accueillent en effet des centres de loisirs, tandis que d'autres bénéficient d'importants travaux.

Centres de Loisirs d'été

Entre 363 et 1 468 enfants ont profité quotidiennement des centres de loisirs pendant les vacances dans l'un des 18 points d'accueils ouverts sur le territoire pendant l'été. Cela représente une moyenne de 800 enfants par jour. Rappelons que, depuis 2016, l'inscription préalable est obligatoire afin d'anticiper les besoins humains pour la CASPE et le nombre de repas pour la Caisse des écoles et ainsi limiter le gaspillage alimentaire.

Accompagnés par la CASPE, les responsables des points d'accueil et leur équipe d'animateurs ont donc œuvré pour proposer des activités manuelles, culturelles, sportives, adaptées à l'âge et aux attentes des enfants, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements.

À noter que cette année encore, la CASPE 11/12 avait déployé un point d'accueil externalisé, à savoir l'Espace Nature Les Tourelles. Situé en plein cœur du Bois de Vincennes, cet espace entièrement aménagé permettait aux enfants accueillis dans les centres de loisirs de profiter à tour de rôle d'activités en plein air. Des activités thématiques pouvaient y être également proposées, autour de l'univers de Jules Verne par exemple. Un établissement du 12^e arrondissement accueillait cet été un centre de loisirs pré-ado à destination des jeunes de nos deux arrondissements, proposant des activités mieux adaptées à leur âge.

Les vacances se vivaient également en dehors des frontières de la capitale. La Ville de Paris a souhaité en effet continuer à proposer des séjours en vacances, notamment à destination des enfants dont les familles sont les plus modestes.

Cette année, la Caisse des écoles du 11^e arrondissement a ainsi proposé 440 séjours, tous labellisés « Vacances Arc en ciel », augmentant ainsi son offre de 10% par rapport à l'an passé. Ces séjours sont financés aux deux tiers environ par une subvention versée par la Ville de Paris.

Concernant les enfants de 6 à 12 ans, 12 séjours de 6 à 14 jours étaient organisés à la mer, à la campagne ou à la montagne. Parmi eux notamment :

- Deux séjours à Darbres en Ardèche
- Deux séjours à Bellevaux, en Savoie
- Deux séjours à Mimizan dans les Landes

Concernant les adolescents, outre les traditionnels séjours à la mer et à la montagne, la Caisse des écoles a également organisé cette année cinq séjours linguistiques en immersion au sein de familles à destination des adolescents de 13 à 17 ans :

- Un séjour à Londres en juillet
- Un séjour à Norwich en août
- Trois séjours à Barcelone en juillet et août

A l'image de la restauration scolaire, le tarif de ces séjours est déterminé en fonction du quotient familial. A noter également cette année que la Caisse des écoles a travaillé en lien plus étroit avec les structures jeunesse de l'arrondissement afin que les adolescents familiers de ces centres puissent davantage bénéficier de ces séjours.

En complément, la Circonscription des Affaires Scolaires a également organisé plusieurs séjours hebdomadaires à destination des enfants de 6 à 13 ans, à Saint-Hilaire de Riez (Vendée), à Bar-sur-Seine (Aube), et à Voutezac (Corrèze).

Travaux

La période estivale est également propice à la réalisation d'importants travaux dans les établissements scolaires du 11^e arrondissement. Depuis le début de la mandature, la Ville de Paris et la Mairie du 11^e ont ainsi consacré plus de 11.500.000 € pour entretenir, sécuriser et embellir les 41 écoles publiques de l'arrondissement. À ces opérations d'envergure, viennent s'ajouter des milliers de petits travaux et réparations du quotidien.

Poursuivant cet effort, nous avons donc financé cet été une centaine d'opérations représentant plus de trois millions d'euros de travaux. Parmi les principaux travaux :

- La modernisation des façades du groupe scolaire Baudin/Saint-Sébastien : 565.000 €
- L'achèvement d'une importante opération de modernisation des luminaires du groupe scolaire 109-111 avenue Parmentier réalisée en trois tranches : 325.000 €
- La modernisation de l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle 4-12 Cité Souzy : 230.000 €
- La modernisation de la toiture-terrasse de l'école élémentaire 35 rue Godefroy Cavaignac : 200.000 €
- La rénovation des sanitaires de l'école élémentaire 31-33 rue Saint-Bernard : 150.000 €
- La modernisation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire 100 avenue de la République : 140.000 €
- La modernisation des luminaires de l'école maternelle 10 bis rue Duranti : 130.000 €
- La modernisation des sanitaires de l'école élémentaire 4 avenue Bouvines : 91.000 €
- La modernisation du Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'école maternelle 4 bis rue de la Présentation : 86.000 €
- L'insonorisation du réfectoire de l'école élémentaire 14 rue Titon : 54.000 €, votés par les enfants dans le cadre du Budget Participatif des écoles.

Certaines de ces opérations sont encore en cours de finalisation pendant les vacances d'automne.

Les collèges publics de l'arrondissement, placés sous la responsabilité du Département, ne sont pour autant pas en reste, puisque 1.500.000 € ont été investis dans cinq établissements :

- La modernisation du Système de Sécurité Incendie (SSI) du collège Pilâtre de Rozier : 200.000 €
- La modernisation de l'étanchéité du collège Alain Fournier : 125.000 €
- La modernisation du Système Sécurité Incendie (SSI) du collège Anne Frank : 125.000 €
- La mise en peinture et le remplacement des luminaires de salles de classe et du CDI du collège Beaumarchais : 120.000 €
- La modernisation des sanitaires filles du collège Lucie et Raymond Aubrac : 60.000 €.

La Caisse des écoles profite elle aussi des congés estivaux pour réaliser des travaux sur ses équipements :

- L'installation de deux nouvelles sauteuses de production aux cuisines centrales Souzy et Duranti
- L'installation de deux tables de tri dans le réfectoire des écoles maternelles 4/12 Cité Souzy et 5 Cité Souzy.

La rentrée scolaire s'est déroulée de manière calme et sereine. Monsieur le Maire a pu le constater en se rendant, accompagné de M. Patrick BLOCHE, dans plusieurs écoles de l'arrondissement au cours de la semaine de la reprise. À noter également la visite de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, à l'école élémentaire 109 avenue Parmentier pour rencontrer les élèves aveugles ou malvoyants de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) accueillis dans cette école, ainsi que leurs enseignants, les animateurs et le recteur.

Effectifs

La baisse de la population scolaire observée sur la quasi-totalité du territoire parisien touche également le 11^e arrondissement, dans les mêmes proportions que l'année dernière. Ainsi, les effectifs observés à la rentrée sont les suivants :

- Maternelle : 3125 élèves, soit 122 enfants en moins (-3,7%). La baisse est équivalente sur la 11A et la 11B.
- Élémentaire : 4590 élèves, soit 157 enfants en moins (-3,3%).

Précisons que ces chiffres ne prennent pas en compte les enfants scolarisés dans les classes spécialisées de certaines écoles élémentaires de l'arrondissement :

- l'Unité Pédagogique d'Enseignement pour les élèves Allophones Arrivants (UPEAA) des 100 République, Trois Bornes, Voltaire
- l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) du 109 Parmentier (pour les enfants aveugles ou malvoyants), Pihet (pour les enfants sourds ou malentendants), Titon, Keller, Alexandre Dumas (pour les enfants atteints d'un handicap mental), Cavaignac (pour les enfants atteints d'un handicap physique).

Rappelons que les principales origines de cette baisse des effectifs sont :

- la baisse démographique,
- le départ des familles en banlieue parisienne ou en province lorsque celles-ci s'agrandissent,
- et à la marge, la fuite de certains élèves vers l'enseignement privé.

Carte scolaire

Conséquence logique de cette baisse des effectifs, le Rectorat a prononcé huit fermetures de classes dans les écoles suivantes :

- Ecole maternelle 7-13 passage Piver
- Ecole maternelle 111 avenue Parmentier
- Ecole maternelle 9 rue Popincourt
- Ecole maternelle 144 rue de la Roquette
- Ecole élémentaire 24 rue Saint-Sébastien
- Ecole élémentaire 13 rue Froment
- Ecole élémentaire 11 bis avenue Parmentier
- Ecole élémentaire 29 rue Servan.

A l'inverse, 4 classes ont ouvert dans les écoles élémentaires inscrites dans le Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) dans le cadre du dédoublement des CP :

- une classe à l'école élémentaire 109 avenue Parmentier ;
- une classe à l'école élémentaire 39 rue des Trois Bornes ;
- deux classes à l'école élémentaire 77 boulevard de Belleville.

Le dédoublement des CP est effectif dans les écoles du 11^e, à savoir qu'il n'y a pas deux enseignants pour une même classe mais bien deux classes distinctes. En ce sens, la Ville de Paris a accompagné cette réforme voulue par le gouvernement, en réalisant quelques petits aménagements représentant 2 millions d'euros à l'échelle parisienne : mise en place de nouvelles salles de classes, installation de nouveaux équipements, adaptation des sanitaires, etc. En outre, une classe a également été maintenue à l'école maternelle de la rue des Trois Bornes grâce à l'ouverture d'une Toute Petite Section (TPS).

Par ailleurs, les écoles élémentaires des 98 et 100 avenue de la République bénéficient toujours d'une Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative (CAPPE) suite à leur sortie de REP en 2015. Ce dispositif leur permet de bénéficier de moyens complémentaires de la part de l'Éducation Nationale et de la Ville de Paris : maintien du dispositif « Plus de maîtres que de classes », dotation complémentaire pour les fournitures scolaires, dispositif « Coup de Pouce ».

La carte scolaire connaît assez peu d'évolutions en cette rentrée :

- Côté maternelle, la Cité de Phalsbourg n'est plus sectorisée à l'école maternelle Roquette mais à celle de la rue Godefroy Cavaignac afin d'améliorer la cohérence des secteurs du groupe scolaire Cavaignac.
- Côté élémentaire, la rue Carrière Mainguet et les passages Alexandrine et Gustave Lepeu sont désormais sectorisés sur l'école élémentaire Saint-Maur afin de soulager l'école élémentaire Alexandre Dumas.
- Les collégiens résidant dans le secteur compris entre la Place de la République, l'avenue de la République, la rue du Faubourg du Temple et le boulevard Jules Ferry sont désormais affectés au collège Lucie et Raymond Aubrac. L'objectif de cette correction était de soulager les effectifs du collège Beaumarchais.
En outre, elle permet d'harmoniser la liaison école-collège, puisque désormais, tous les élèves de l'école élémentaire 109 Parmentier vont au collège Aubrac une fois en 6^e. Pour mieux accueillir ces nouveaux élèves, une division supplémentaire a été ouverte au collège Aubrac.

Déroptions

Les demandes de dérogations au secteur scolaire ont été comme chaque année examinées par la Commission qui rassemble l'ensemble des directrices et directeurs, leur Inspection, et des représentants des associations de parents d'élèves à titre d'observateurs.

Les dérogations sont en principe accordées si l'un ou plusieurs des critères suivants sont réunis : rapprochement de fratrie, raisons professionnelles ou de santé. Certaines demandes peuvent également être accordées de façons très exceptionnelles si la situation familiale le justifie.

Cette année, la Commission s'est prononcée sur 196 demandes. 124 ont été accordées, 76 refusées.

Nouvelles arrivées

La rentrée est également marquée par de nombreuses arrivées du côté de l'Éducation Nationale. Ainsi, les deux circonscriptions de notre arrondissement voient arriver deux nouvelles Inspectrices à leur tête :

- Mme Pascale VIGOUROUX remplace M. Christian LUSSIEZ en tant qu'Inspectrice de la Circonscription 11A
- Mme Fatiha HADDI remplace M. Jean-Luc BALLOT en tant qu'Inspectrice de la Circonscription 11B.

Nous avons également le plaisir d'accueillir 9 nouveaux Directeurs et Directrices dans nos écoles :

- Mme Sophie LABORDE remplace Mme Mélanie MILET à l'école maternelle 7-13 passage Piver
- M. Richard GASTON remplace M. Joël PARRAUD à l'école maternelle 111 avenue Parmentier
- Mme Christelle MASSART remplace Mme Fabienne DALET à l'école maternelle 6 Cité Voltaire
- Mme Marie-Charlotte CLOT remplace Mme Stéphanie BRICHET à l'école maternelle 10Bis rue Duranti
- Mme Stéphanie BRICHET remplace Mme Géraldine LANGLADE à l'école élémentaire 22 rue Saint-Maur
- Mme Capucine JARDY-COLCON remplace Mme Karine SERRE à l'école élémentaire 39 rue des Trois Bornes
- Mme Delphine HEMDANE remplace par intérim Mme Martine FLAMENT à l'école élémentaire 77 Boulevard de Belleville
- Mme Tessa CHERY remplace M. Jean-Philippe FEY à l'école élémentaire 24 rue Saint-Sébastien
- M. Saïd HASSANI remplace Mme Françoise DROUIN à l'école élémentaire 13 rue Froment.

Au-delà du temps scolaire dont nous venons de parler, les écoles parisiennes accueillent également les enfants sur les temps périscolaires. La Ville de Paris a misé sur la complémentarité entre les temps scolaires et périscolaires en ayant mis en place, dès 2013, la réforme des rythmes éducatifs dont le bénéfice pour les enfants est double :

- D'une part les temps d'apprentissages sont désormais étalés sur 9 demi-journées au lieu de 8, mais surtout sur 5 matinées. Il existe en effet un consensus parmi les scientifiques et chronobiologistes pour affirmer que l'attention des enfants est meilleure le matin.
- D'autre part, elle permet aux enfants de bénéficier chaque mardi et chaque vendredi d'activités variées et de qualité, propices à la découverte de nouveaux univers, en particulier pour les enfants issus des quartiers populaires.

La Ville de Paris a d'ailleurs déployé des moyens significatifs pour assurer la qualité de ces ateliers avec le recrutement de nombreux animateurs pour garantir un encadrement renforcé et la mise en place d'un Responsable Educatif Ville (REV) sur chaque école, responsable unique des temps

péri et extrascolaires de l'établissement. Celui-ci travaille en lien étroit avec la directrice ou le directeur de l'établissement, et est un interlocuteur direct des parents. La professionnalisation des équipes d'animation se poursuit d'ailleurs, avec notamment l'ouverture de l'Ecole des métiers du périscolaire inaugurée par la Maire de Paris en janvier dernier et qui propose des formations.

Les familles semblent ressentir les effets des moyens mis en œuvre, puisque 85% des enfants participaient l'an passé aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et que, d'après une enquête de la Caisse des Allocations Familiales de 2016, 82% d'entre elles s'en déclarent satisfaites.

Dans un rapport publié au printemps 2018, la Chambre Régionale des Comptes valide d'ailleurs la stratégie de Paris sur le périscolaire et souligne à la fois la qualité du dispositif des ateliers des mardis et vendredis, et la satisfaction des parents.

Au regard de ces éléments, Paris a fait le choix de poursuivre la réforme des rythmes scolaires dans l'intérêt de l'enfant, comme l'a fait d'autres grandes villes françaises, à l'instar de Rennes, Strasbourg, Pau, Nantes ou Vincennes. Ainsi, 935 ateliers sont aujourd'hui proposés dans les 41 écoles publiques de l'arrondissement chaque mardi et chaque vendredi entre 15h et 16h30 :

- 636 sont assurés directement par les animateurs présents dans les écoles
- 232 sont assurés par des partenaires de la Direction des Affaires Scolaires et de la Direction de la Jeunesse et des Sports
- 37 se déroulent au Conservatoire Charles Munch
- 12 sont pris en charge par les Centres Paris Anim'
- 12 sont inscrits dans le cadre de l'Appel à projet de la Ville de Paris sur les Ateliers pédagogiques localisés sur le temps des activités périscolaires. Les enfants des écoles élémentaires Bouvines et Froment pourront ainsi participer cette année à l'élaboration des évolutions des grandes places parisiennes, de la place de la Nation pour Bouvines, et la place de la Bastille pour Froment.

La Ville de Paris poursuit néanmoins sa démarche d'amélioration du dispositif, afin notamment de mieux prendre en compte la spécificité de l'école maternelle dans le cadre des nouveaux marchés : les ateliers ludiques proposés à ces enfants garantissent ainsi le libre choix et la libre circulation des enfants en alternant des phases de production en atelier et des phases de détente plus libres sur un temps plus court et en fonction de leur rythme.

Repas

Un autre temps fort de la journée des écoliers et des collégiens est la pause méridienne, et en particulier le déjeuner à la cantine.

En 2017, 1 283 511 repas ont été servis aux enfants. Les modes de préparation des 9400 repas quotidiens ne sont pas tous les mêmes :

- 17% des repas sont préparés directement dans les établissements scolaires, en liaison chaude. Les groupes scolaires Pihet/Beslay, Bouvines, 11Bis Parmentier, et l'école maternelle de la rue Popincourt sont concernés.
- 83% sont préparés en liaison froide, dans les deux cuisines centrales de notre arrondissement situées cité Souzy et rue Duranti.

Rappelons à ce propos que nous avons voté lors du dernier Conseil d'Arrondissement l'autorisation donnée à la Maire de Paris de déposer toutes demandes d'autorisations administratives pour mener à bien la restructuration de la cuisine centrale Souzy. Ce projet permettra de moderniser et d'augmenter la capacité de production de 4200 repas aujourd'hui à 5000 demain.

À noter que cette année encore, les tarifs de la restauration scolaire n'augmentent pas pour les familles. Le prix du repas est donc toujours compris entre 13 centimes et 7 euros pour dix tranches tarifaires. Dans le 11^e arrondissement, 78% des familles sont inscrites entre le tarif 1 et le tarif 7, et payent donc le repas entre 13 centimes et 4,89 € l'unité.

Alimentation durable

La Caisse des écoles réalise toujours des efforts pour garantir la qualité des repas proposés, définie dans le Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris qui prévoit en premier lieu de servir 50% de produits issus de l'alimentation durable dans les restaurations collectives parisiennes d'ici à 2020.

En 2017, 43,4% des volumes d'achat étaient déjà estampillés « Alimentation durable », contre 33,7% en 2016. Dans le détail :

- 22,1% des denrées sont issues de l'agriculture biologique ;
- 14,3% des produits sont Label Rouge, en particulier le pain, les volailles et la viande de porc.
- 7% des plats sont composés de poissons certifiés « Pêche durable ».

Cette année, la Caisse des écoles devrait dépasser cet objectif des 50%. En effet, l'alimentation durable représente ainsi 49,9% des composantes repas. Rappelons également que la Caisse des écoles utilise des produits sans OGM ni huile de palme depuis 2014, et que les œufs utilisés dans les recettes sont issus de poules élevées en plein air.

L'objectif fixé par le Plan Alimentation Durable a pu être atteint notamment grâce à un partenariat noué entre Eau de Paris et une coopérative d'agriculteurs travaillant dans la Vallée de Vanne, dans l'Yonne, au-dessus des airs de captage des sources alimentant la capitale. Ce partenariat, pour lequel Monsieur le Maire s'est particulièrement investi, permet d'une part, d'étendre les surfaces d'agriculture biologiques dans cette zone, ce qui est essentiel pour préserver la qualité des ressources en eaux, et d'autre part, d'offrir à ces agriculteurs de nouveaux débouchés pour structurer leurs filières. Depuis le début de l'année, 7 tonnes de lentilles bios ont ainsi été servies en entrée ou en plat dans la restauration scolaire du 11^e arrondissement. Nous espérons que le marché avec ces producteurs pourra s'étendre en 2019 à de nouveaux produits, notamment des pois chiches et des huiles.

Cette année, nous avons voulu aller plus loin dans la démarche du Plan Alimentation Durable : désormais, 3 menus sur 10 seront végétariens, au lieu d'un toutes les semaines. Rappelons que l'introduction de menus végétariens au sein de la restauration scolaire s'inscrit également dans le cadre du Plan Climat qui vise à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de façon significative.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La Caisse des écoles est à l'origine de nombreuses initiatives pour lutter contre le gaspillage alimentaire. C'est dans ce cadre que le 16 octobre dernier, j'ai représenté Monsieur le Maire lors de la signature de la Charte de la lutte contre le gaspillage alimentaire qui concernait les Caisses des écoles des 9^e, 10^e, et 11^e arrondissements. Ce document vient consacrer les efforts déjà réalisés et nous engage à aller encore plus loin. Nous poursuivrons donc les actions déjà engagées en la matière, parmi lesquelles j'aimerais citer :

- La mise en œuvre, depuis la rentrée 2017, d'une convention avec la Croix Rouge et les Restos du Cœur, ayant déjà permis à la Caisse des écoles de donner à ces associations plusieurs centaines de kilos de denrées alimentaires non utilisées. Mais la Caisse des écoles continue à ajuster au mieux ses commandes, contribuant de fait à limiter les gaspillages.
- La mise en place des « demi-portions » en école élémentaire.
- Les actions de sensibilisation menées dans les classes par la diététicienne de la Caisse des écoles, Maryline TOSI, et l'affichage dédié dans les réfectoires.
- Le déploiement progressif de tables de tri dans les réfectoires. Aujourd'hui, six cantines sont concernées :
 - les écoles maternelles 4/12 Cité Souzy,
 - 5 Cité Souzy et Servan,
 - les écoles élémentaires 98 et 100 avenue de la République,
 - le collège Pilatre de Rozier.

Le projet « Des tables de tri dans les écoles du 11^e », déposé par le Conseil de quartier Belleville-Saint Maur, et adopté lors de la dernière édition du Budget Participatif, permettra sans nul doute d'accélérer le déploiement des tables de tri dans les cantines scolaires.

En guise de conclusion, j'aimerais mettre en avant quelques dispositifs contribuant à notre volonté commune de faire de Paris une ville plus inclusive, plus écologique, et mieux connectée.

Budget Participatif des écoles

Depuis 2016, les écoles élémentaires parisiennes et les collèges disposent de leur propre budget participatif. La possibilité est ainsi offerte aux élèves de choisir l'équipement qu'ils préfèrent, parmi un catalogue de projets répartis en 4 thèmes : une école de l'expérimentation, une école numérique, une école sportive, et une école agréable.

La dernière édition a été un véritable succès puisque 17 écoles élémentaires sur 18, et 4 collèges sur 6 ont pris part au vote. Cette année, le calendrier du vote a de nouveau été avancé afin pour rapprocher le temps entre le choix des enfants et la livraison effective de l'équipement.

Conseil des enfants

Le Conseil des enfants est une instance de démocratie locale active dans le 11^e arrondissement depuis de nombreuses années. Il permet aux élèves des classes de CM1 et de CM2 de faire l'apprentissage de la vie démocratique et d'émettre des propositions concrètes pour améliorer la

vie des habitants du 11^e. La première séance plénière réunissant tous les enfants se déroulera le 5 novembre ici-même. Il y aura une nouveauté cette année, l'introduction des thématiques de la solidarité et de la santé au sein des commissions habituelles : culture ; sport et loisirs ; environnement ; cadre de vie.

Observatoire Parisien de la Mixité sociale et de la Réussite éducative

Une ville plus inclusive est aussi une ville qui adopte une politique volontariste pour lutter contre la ségrégation sociale dans les établissements. C'est le sens de l'Observatoire Parisien de la Mixité Sociale et de la Réussite Éducative, dont la première réunion plénière le 6 septembre dernier était présidée par Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, et M. Patrick BLOCHE.

L'objectif de cette instance est de rassembler des scientifiques afin d'engager une analyse approfondie des causes de cette ségrégation afin d'éclairer les décisions et de faire pérenniser ou évoluer les dispositifs déjà mis en place dans le domaine.

Écologie

Comme tous les équipements publics parisiens, les écoles doivent s'adapter au changement climatique et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Cet été, par exemple, la modernisation de la façade du groupe scolaire Baudin-Saint Sébastien s'est accompagnée d'une isolation par l'extérieur qui permettra de rendre l'école moins énergivore.

La réfection de l'étanchéité de l'école maternelle 4/12 Cité Souzy s'est accompagnée de la végétalisation du toit réalisée pendant ces vacances d'automne.

La Maire de Paris a également souhaité engager une réflexion autour des cours de récréation qui seront désormais progressivement rénovées selon le modèle de « cours oasis ». Concrètement, les nouveaux revêtements permettront de mieux retenir la chaleur, les cours seront davantage végétalisées et pourvues de points d'eau. Trois écoles parisiennes ont déjà bénéficié de cette expérimentation cet été. De nouvelles cours seront aménagées l'été prochain, dont au moins deux dans le 11^e arrondissement.

Les efforts concernant la végétalisation des écoles se poursuivent notamment grâce au dispositif « Un verger dans mon école » qui a déjà permis la plantation de 91 arbres fruitiers dans 8 écoles de l'arrondissement. Les Parisculteurs investiront prochainement le toit du collège Pilâtre de Rozier. On peut également constater la présence de plus en plus nombreuses de jardinières et de compost dans les écoles.

Numérique

J'aimerais dire quelques mots sur le numérique qui prend une place de plus en plus importante au sein de notre système éducatif, et dont la Ville de Paris se doit d'accompagner le développement.

En 2016 et 2017, la municipalité a ainsi fourni près de 10 000 équipements et accessoires informatiques aux établissements scolaires de la capitale : ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs

interactifs, robots, etc. L'an passé, près de 300 ateliers périscolaires étaient consacrés au numérique et à la robotique.

Paris développe également son propre Espace Numérique de Travail, le Paris Classe Numérique (PCN), afin d'améliorer le lien entre les familles et les établissements scolaires. L'an passé, 18 écoles étaient concernées, dont l'école élémentaire du 24 rue Saint-Sébastien. 40 écoles supplémentaires le seront cette année, dont deux dans le 11^e : les écoles élémentaires Pihet et 100 République.

Pour terminer, je voudrais remercier chaleureusement l'ensemble du personnel œuvrant quotidiennement au service des écoles et de leurs jeunes usagers, qu'il s'agisse du personnel de l'Éducation Nationale (inspecteurs, directeurs, enseignants, AVS), de la CASPE (agents d'entretien, ASEM, gardiens, professeurs de la Ville de Paris, animateurs), de la Caisse des écoles, et de la Mairie, notamment au sein du Relais Information Familles. Je tiens spécialement à remercier M. Kevin DESBOIS, chargé de mission auprès du Maire sur la vie scolaire et périscolaire. Je crois en effet que c'est en travaillant ensemble, et en étroite complémentarité, que nous parviendrons à remplir la mission qui nous est commune : garantir le bien-être, le développement et les apprentissages des jeunes Parisiens au sein de leurs établissements scolaires.

Je tiens également à saluer tous mes collègues qui siègent au sein des conseils d'école et des conseils d'administration des collèges et des lycées.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. le Maire : « Merci à vous pour cette présentation. Comme chaque année, elle est très complète et très intéressante, tant les sujets abordés sont variés. Comme je l'avais indiqué en introduction, Mme VIGOUROUX et M. KLEDOR peuvent intervenir s'ils le souhaitent, avant que le débat ne s'engage. »

Mme VIGOUROUX : « J'arrive sur la circonscription de Paris 11A Voltaire. Je suis absolument ravie de découvrir un territoire extrêmement différent de celui que j'ai pu connaître auparavant. J'exerçais dans la banlieue ouest de Paris.

J'ai eu le temps de faire le tour de toutes les écoles et de prendre la mesure de la qualité de la collaboration avec la Mairie. On travaille d'emblée en bonne intelligence. Les choses sont simples et la communication passe bien.

Je découvre également ce point un peu sensible qu'est la question de la carte scolaire, puisque nous assistons effectivement à une baisse de la démographie et des effectifs. Nous étudions le sujet de près et cela fera l'objet de discussions entre directeurs académiques et Monsieur le Maire. »

M. le Maire : « Merci Mme l'Inspectrice. Je passe la parole à M. le Directeur de la Caisse des écoles. »

M. KLEDOR : « Bonsoir. J'aimerais simplement préciser, dans la continuité des actions menées dans le cadre du plan alimentation durable pour lequel la Caisse des écoles a déjà atteint, voire dépassé tous les objectifs - ce sera en tout cas le cas en 2018, et encore plus en 2019 - que la Caisse des écoles s'était déjà emparée du problème de la présence du plastique dans le matériel de

cantine. Je précise que la Caisse des écoles n'utilise pas de barquettes en plastique pour la préparation de ses repas mais des bacs gastronormes en inox. On peut toutefois trouver du plastique sous forme de vaisselle jetable, que nous sommes amenés à utiliser lorsque nous avons un lave-vaisselle en panne ou lors de mouvements sociaux. La décision a été prise depuis cet été de se passer complètement de cette vaisselle à base de plastique, voire de carton, pour la remplacer par de la vaisselle biodégradable et compostable : verres à base d'amidon de maïs et assiettes à base de fécule de pomme de terre ou de fibre de canne à sucre.

Nous avons également pris la décision d'éliminer progressivement toute la vaisselle mélamine des écoles maternelles pour la remplacer par de la vaisselle incassable en porcelaine. Certes, elle peut se casser mais il faut la faire tomber une centaine de fois. Ce type de matériel est quand même solide. Il est important de le préciser car le Plan alimentation durable ne pourra être la seule solution aux problèmes que nous rencontrons. La Ville de Paris s'est d'ailleurs elle aussi emparée du sujet puisque nous devons répondre à une enquête qui descend très bas dans l'utilisation du plastique dont la présence est quelque fois insoupçonnée. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces compléments fort utiles. Qui demande la parole ? Mme Joëlle MOREL, M. Michel BILIS et M. Jacques LEFORT. »

Mme MOREL : « Je voudrais d'abord remercier Mme PRADINAS-HOFFMANN pour cette communication sur la rentrée scolaire qui est toujours importante, et souligner tout particulièrement le travail qui a été fait sur le plan d'alimentation durable et les repas végétariens dans les écoles primaires.

Mais il reste à améliorer les repas des collèges. Je pense qu'il va falloir qu'on y travaille pour que les repas y soient de meilleure qualité. Beaucoup d'enfants se plaignent encore, ou apportent leur repas dans des boîtes en plastique. Il faut particulièrement mettre un focus sur le collège Voltaire dont la cantine est en travaux depuis plus d'un an. Les enfants y mangent mal et les professeurs ne mangent pas à la cantine pour laisser leur place car il y a peu d'espace. On sait aujourd'hui que les travaux ont pris du retard à cause d'un problème administratif. Les enfants et les professeurs vont encore mal manger pendant toute l'année. Je pense qu'il est temps qu'on rouvre ce dossier pour qu'il avance le mieux possible. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Mon intention était d'alerter sur la situation de la restauration et de la cantine de la cité scolaire Voltaire où je siège au conseil d'établissement. Mais Mme Joëlle MOREL l'ayant fait excellemment, je n'ai rien à rajouter. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Bonsoir chers collègues. Bonsoir Mme l'Inspectrice. Bonsoir M. le Directeur de la Caisse des écoles. Nous allons souligner l'aspect positif de la démarche que vous avez engagée avec la Caisse des écoles pour retirer la vaisselle jetable. En effet, nous avons eu un certain nombre d'alertes avant cet été concernant des enfants qui mangeaient quasiment tous les jours dans de la vaisselle jetable, du fait de mouvements de grèves. Nous étions prêts à intervenir pour demander que cela soit corrigé. Ça l'a été et c'est une très bonne chose.

Bienvenue Mme VIGOUROUX dans votre nouvelle affectation. L'éducation de nos chers enfants est effectivement un sujet important, notamment dans le 11^e arrondissement. Le problème de la dérogation de la carte scolaire apparaît de plus en plus souvent dans les remontées

que les parents d'élèves nous font, à nous les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre du 11^e arrondissement. Il y a aussi un autre sujet : l'accessibilité des enfants en situation de handicap. Il est prévu que la totalité des établissements scolaires soit accessible en 2024. Nous sommes en 2018 et moins d'un tiers des écoles et des collèges sont actuellement accessibles à Paris. C'est un point sur lequel il faudra être particulièrement attentif.

Au-delà de ces premiers sujets préliminaires, il y a trois sujets principaux qui nous préoccupent dans le 11^e arrondissement : l'entretien des écoles, la réforme des rythmes scolaires, et les effectifs des enfants dans les écoles.

Concernant l'entretien, il y a un vrai problème sur la qualité du suivi architectural des écoles. Il n'y a de visites d'architecture qu'une fois tous les deux ans, alors qu'il y en avait tous les ans auparavant. Il y a ainsi des dégradations de plus en plus prégnantes qui nous sont remontées par les parents, et notamment le problème des toilettes d'un certain nombre d'écoles. Dans les écoles qui accueillent des cours pour adultes, le personnel de nettoyage n'est pas suffisamment nombreux. Il y a des dégradations et on en appelle au Budget participatif pour les réparer, alors que le sujet est totalement urgent. Il faudrait que des budgets soient sécurisés auprès de la Mairie centrale pour que ces sujets soient réglés, et non pas qu'on demande aux habitants de voter pour que ces problèmes soient réglés. Nous portons donc à votre attention ce problème d'entretien dans les écoles du 11^e arrondissement.

Le deuxième sujet concerne les rythmes scolaires. Là aussi, Mme PRADINAS-HOFFMANN, vous nous avez cité l'enquête de la CAF qui indiquait que 82% des parents étaient satisfaits de la réforme des rythmes scolaires. Ce ne sont pas du tout les chiffres que nous avons. Une enquête a été menée par les organisations syndicales enseignantes dans plus de la moitié des écoles : 8 enseignants parisiens sur 10 se sont prononcés pour le retour à la semaine de quatre jours. Ces enquêtes montrent également qu'il y a une majorité de parents d'élèves qui désirent ne plus subir cette semaine à 4,5 jours avec le mercredi travaillé.

Il y a d'autres solutions pour revenir sur un mode d'organisation de la semaine qui soit plus respectueux du rythme des enfants – ils sont actuellement fatigués par ces rythmes scolaires – et respectueux de la cohérence de l'organisation éducative autour des enfants dans ces écoles. Les rythmes scolaires mis en place ont en effet eu pour conséquence de désolidariser le corpus qui suit les enfants : il y a d'un côté le corps enseignant et le directeur de l'école, et de l'autre côté les structures qui émanent de la Ville. Parfois l'enfant ne sait pas très bien comment s'y retrouver. Il y a aussi parfois des consignes contradictoires qui sont données. Avant, le directeur était le seul maître à bord. Actuellement, il y a une désagrégation de cette chaîne hiérarchique qui peut troubler les enfants. Les enfants peuvent aussi être troublés par le nombre et les différences de leurs « référents » adultes, qui sont devenus trop nombreux du fait de ces rythmes scolaires.

Mon dernier grief sur les rythmes scolaires est qu'il peut y avoir une incohérence entre ce qui est enseigné aux enfants pendant les temps d'activités périscolaires et ce qu'on leur a enseigné pendant le cours qui a précédé. Leur professeur leur enseigne par exemple de prendre posément le crayon pour apprendre à écrire, alors que dans le temps périscolaire, on leur apprend à prendre le pinceau à pleine main pour l'écraser sur la feuille parce que cela fait partie d'une activité d'éveil. Il peut donc y avoir un certain nombre d'incohérences dans l'enseignement. Et cela d'autant plus que ces activités d'éveil sont finalement assez décousues car il y en a six par an. Si elles étaient plus continues, les enfants pourraient émerger de cette année d'éveil en ayant appris un peu de musique ou un peu de théâtre. Une plus forte régularité leur aurait permis de faire des progrès dans les matières en question.

Donc oui, je pense qu'il faut revenir sur cette réforme. Quand on voit le rejet massif de cette réforme par le corps enseignant, nous sommes étonnés qu'elle soit toujours en cours à Paris, d'autant plus que notre groupe à l'Hôtel de Ville a fait des propositions assez concrètes par exemple pour proposer que quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) soient bien cantonnés à l'enseignement, et qu'une demi-journée le samedi ou le mercredi soit consacrée à des activités d'éveil particulières.

Mon troisième point concerne les effectifs. Il y a énormément de pertes d'enfants à Paris : 122 enfants de maternelle et 157 d'élémentaire ont quitté l'arrondissement. Ce n'est pas uniquement dû à la baisse de la démographie à Paris ou à des départs en province, mais aussi à une résultante de la politique de la municipalité résolument hostile aux familles. Quand on a un deuxième enfant, on n'arrive plus à se loger à Paris à cause de la raréfaction du parc privé. Les logements sociaux pour les classes intermédiaires ne sont pas non plus en nombre suffisant pour accueillir ces familles.

Le problème des déplacements se rajoute à celui du logement. À partir du moment où l'on a deux ou trois enfants, on a besoin d'une voiture pour faire des déplacements un peu plus éloignés, or à Paris il est difficile de se déplacer en voiture. Cette guerre totale contre la voiture explique aussi que les familles ne se sentent pas accueillies.

Et puis enfin, il y a la qualité de la voirie. Il y a des trous partout dans les trottoirs, en sus des problèmes de propreté et de rats. Les chaussées ne sont jamais rebouchées, ce qui fait qu'on ne peut pas aller avec une poussette d'un point A à un point B sans avoir à louvoyer. Bref, il y a un contexte général d'hostilité vis-à-vis des familles qui fait qu'elles fuient Paris. Nous en sommes les premiers désolés.

Voilà les griefs que nous avons vis-à-vis de cette rentrée scolaire. Bien sûr, nous soulignons la qualité du travail que les enseignants et le personnel de la Mairie de Paris font dans ces écoles. Mais nous avons un certain nombre de fortes inquiétudes, notamment concernant l'entretien des écoles, les rythmes scolaires et la baisse du nombre d'enfants dans les écoles du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Bien. Chaque année, la critique portée à la politique municipale devient plus subtile. Néanmoins, chacun habite cette ville et peut se faire son opinion personnelle. Il reste encore un an, gardez-en encore un peu sous le pied pour l'an prochain qui sera une année électorale. Il sera alors intéressant de voir quels nouveaux arguments vous allez trouver pour dénoncer la manière dont nous maltraitons les enfants. M. Patrick BLOCHE a demandé la parole. »

M. BLOCHE : « Je ne voudrais pas être trop long, mais je suis surpris par l'intervention de M. Jacques LEFORT. Nous avons eu un débat à la séance de septembre du Conseil de Paris, consacré à la politique de la Ville de Paris dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, et les conseillers de Paris qui se réclament de la même orientation politique que M. Jacques LEFORT sont intervenus, en ayant des propos qui pouvaient être critiques sur certains aspects de la politique municipale, mais sans pour autant utiliser la caricature qui est la vôtre. Je vous réfère aux débats. Ils sont parus dans le bulletin municipal officiel. Nous avons eu des échanges très intéressants, notamment sur les enjeux centraux à côté desquels vous êtes passés : les enjeux de la mixité sociale et de la réussite éducative de tous les enfants parisiens et, pour ce qui nous concerne, de tous les enfants du 11^e arrondissement.

Je dis cela parce que je ne vais pas répondre à des propos qui, étant excessifs, ne réclament pas de réponses point par point. Sur l'entretien des écoles, tout le monde sait l'effort conséquent qui est fait, non pas depuis toujours M. LEFORT, mais depuis 17 ans. Les crédits d'entretien des écoles ont explosé budgétairement depuis 17 ans. Si je prends les chiffres parisiens, 50 millions d'euros ont été consacrés cet été à des opérations qui ont touché 470 établissements scolaires à Paris, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN en a donné le détail pour le 11^e arrondissement.

N'oublions pas non plus le Budget participatif parisien des écoles et des collèges qui permet parfois effectivement la réfection des toilettes. Mais la plupart du temps, les choix qui sont faits consacrent le cadre de vie scolaire, avec une préoccupation forte de végétalisation des écoles. Je ne reviens pas sur notre projet ambitieux de développement des « cours oasis » ou sur ce qui concerne l'équipement numérique des écoles qui sont les choix prioritaires faits par les Parisiens ou par les élèves eux-mêmes lorsqu'ils sont consultés.

Vous avez un train de retard. Vous parlez de l'aménagement des rythmes éducatifs comme si on était en 2013. Mais on est en 2018, et la situation en 2018 n'est pas la même qu'en 2013. Certes, vous vous êtes fait le porte-parole des enseignants. J'en suis quelque peu surpris, mais pourquoi pas. C'est un choix, sans doute opportuniste, mais c'est votre choix et je le respecte par nature. Les enseignants, bien qu'ils aient été opposés à la semaine de quatre jours en 2008, étaient opposés au retour à la semaine de quatre jours et demi en 2013. Et ils le sont toujours en 2018. Je ne ferai pas plus de commentaires. Ce qui nous intéresse prioritairement c'est l'intérêt des enfants, leur bien-être et la possibilité pour des enfants de certains milieux d'avoir accès à des activités de qualité, gratuites, trois heures par semaine, auxquelles ils n'auraient pas accès si elles n'existaient pas. Effectivement, la Chambre Régionale des Comptes et nombre de rapports ont mis en avant la qualité des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à Paris. Quand on consulte les familles parisiennes qui ne veulent en rien qu'on désorganise à nouveau le partage entre la vie familiale et la vie scolaire de leurs enfants, elles sont massivement pour la semaine de quatre jours et demi.

Quant aux chefs d'établissements dont vous voulez aussi être le porte-parole, la situation s'est également beaucoup améliorée. Dans la quasi totalité des conseils d'école, les référents qu'on appelle les REV (Responsables Educatifs Ville) sont invités à y participer. Pour y avoir participé, comme un certain nombre d'entre nous, on voit bien que les rapports sont parfaitement pacifiés.

Et puis vous n'avez pas évoqué que, si parfois l'aménagement des rythmes a pu pêcher en 2013 dans les écoles maternelles, là aussi on se rend compte que la situation a beaucoup bougé en cinq ans. Il ne s'agit plus d'ateliers contraints mais de parcours libres adaptés à l'âge des enfants scolarisés en maternelle.

Ne vous faites pas le Cassandre de la baisse des effectifs scolaires. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN a elle-même donné la vérité des chiffres. Prenons d'abord en compte la baisse de la natalité, première cause de la baisse des effectifs scolaires. La meilleure preuve est qu'elle touche d'abord les écoles maternelles, avant de toucher les écoles élémentaires. Oui c'est vrai, un certain nombre de familles ne peuvent pas continuer à habiter à Paris, malgré l'effort considérable de la Ville de Paris dans le domaine de la construction de logements sociaux. C'est une autre cause. Ce que je voudrais surtout, c'est qu'on prenne en cause cette baisse des effectifs scolaires – qu'il ne s'agit pas de nier – comme étant avant tout un problème de nature sociale et non pas un problème de nature éducative.

Il y a une stabilité parfaite dans le rapport public/privé à Paris. La conséquence de la baisse des effectifs scolaires dans le public n'est pas une fuite vers le privé. Le privé en subit les mêmes

conséquences et compense cette baisse des effectifs en accueillant de plus en plus d'élèves qui ne sont pas résidents à Paris. C'est comme ça qu'ils continuent à remplir leurs établissements scolaires, avec la dotation que la loi nous oblige à leur verser, mais il s'agit d'un autre débat.

Je voudrais simplement rappeler un simple fait pour l'école Voltaire qui a été évoquée. Voltaire est une cité scolaire. Lorsqu'il y a des travaux dans une cité scolaire, ce n'est pas le Département de Paris qui est maître d'ouvrage, mais la Région. Je voudrais vous dire en tant qu'Adjoint à la Maire de Paris, la très grande difficulté que nous avons à dialoguer ou simplement avoir un interlocuteur ou une interlocutrice à la Région. Nous avons de multiples problèmes que je ne vais pas exposer ici mais par exemple, les travaux prévus à Paul Valéry dans le 12^e arrondissement sont un vrai sujet. Je ne vous parle même pas du transfert à l'horizon 2020 des douze lycées municipaux parisiens que la Région veut retarder. Bref, il n'y a pas de pilote dans l'avion, nous n'avons pas d'interlocuteur. J'ai forcé la vice-présidente de la Région à me rencontrer au mois de juillet, sans résultat à l'heure actuelle.

Donc M. LEFORT, si vous voulez être utile aux enfants du 11^e arrondissement scolarisés dans nos collèges et dans nos lycées, je vous suggère de moins interpellier le Maire du 11^e ou Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, qui est une excellente élue, et d'interpeller plutôt votre amie politique Mme Valérie PECRESSE. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a redemandé la parole. Ensuite, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pourra compléter la réponse. »

M. LEFORT : « Effectivement, je ne pouvais pas laisser ces quelques propos qui manquent eux aussi de finesse M. BLOCHE. Désolé de vous retourner le compliment. Quand vous dites que vous avez eu des échanges passionnants au Conseil de Paris qui ne sont pas à la hauteur de ce que nous avons en ce moment en conseil d'arrondissement, je vous signale simplement qu'en Conseil de Paris, il y a eu cinq vœux de mon groupe politique pour demander à ce qu'il y ait une analyse de la réforme des rythmes scolaires, vœux qui ont tous unanimement été rejetés par la majorité que vous représentez. »

M. BLOCHE : « Excusez moi, mais j'ai accepté un vœu de votre groupe politique qui débouchera à une réunion du comité de suivi de la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE), mise en place sur l'aménagement des rythmes éducatifs. Donc ce que vous dites est faux. »

M. LEFORT : « C'est un vœu qui nécessite une réunion d'élus autour d'un sujet MIE. Là je vous parle de vœux qui demandent à consulter les Parisiens sur la réforme des rythmes scolaires, pas à consulter des élus pour les réunir dans un comité quelconque.

Sur le deuxième sujet, vous me dites que les crédits d'entretien ont explosé depuis 17 ans. Vous me ressassez votre fameuse rengaine selon laquelle sous M. CHIRAC tout était malheureux, Paris était noir et, depuis que M. DELANOE et Mme HIDALGO ont été élus, tout devient inclusif, transversal, consensuel, pluridisciplinaire, co-construit. Non, la réalité est que, sous l'ère de M. CHIRAC, il y avait des écoles qui fonctionnaient très bien. Je ne suis pas là pour être le défenseur d'une époque que je n'ai pas connue, mais je ne pense pas que les Parisiens aient été si malheureux à cette époque vu la façon dont ils nous en parlent actuellement.

Je me ferais selon vous le porte-parole des enseignants qui sont toujours opposés à tout, alors que ce qui est intéressant pour la Mairie ce serait l'intérêt des enfants. Mais M. BLOCHE, les enseignants sont les premiers au contact des enfants. Ce sont les plus grands experts de la matière

éducative. Vous devriez leur porter un tout petit peu plus de considération et les écouter lorsque huit enseignants sur dix expriment un vrai problème relatif à cette réforme des rythmes scolaires.

Autre point, vous parlez du nombre d'enfants qui baisse tout autant dans le privé que dans le public. Ce ne sont absolument pas les informations que j'ai. Je serais très intéressé que vous me communiquiez la petite note qu'on a dû vous faire sur ce sujet, ou la source de votre information. Ce que j'entends au contraire, c'est qu'on ne peut plus mettre d'enfants dans le privé car ces établissements sont totalement pleins. Ces enfants viennent du public justement, notamment du fait que ces écoles privées n'ont pas accepté la réforme des rythmes scolaires et que les parents trouvent que le privé devient de ce fait plus pertinent pour l'éducation de leurs enfants. Le privé est le premier bénéficiaire des errements de la politique de la Ville en matière d'éducation. Je pense que nous avons là aussi un certain nombre d'enseignements à en tirer.

Enfin, concernant votre attaque concernant la Région Ile-de-France, vous tombez mal. Je siège au lycée Dorian en tant que représentant de la Région Ile-de-France. Quand ils ont des problèmes, je prends mon bâton de pèlerin, je vais frapper à la porte de la Région, j'ai un interlocuteur et nous réglons les problèmes très facilement. Je vous invite donc à me faire un courrier. Cette fois ce n'est pas moi qui écrirai au Maire, mais vous qui écrirez à un élu d'opposition, pour pouvoir faire la liste de vos doléances. J'irai alors avec grand plaisir rencontrer la vice-présidente de la Région chargée des lycées à vos côtés. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Concernant le lycée Voltaire, nous avons effectivement interpellé par courrier la Région à deux reprises. Je voudrais signaler que lors de la grève du 18 octobre contre la réforme des rythmes scolaires, 14% des enseignants y ont participé. »

M. le Maire : « Absolument. Il n'est pas inutile de parler des faits, plutôt que de se prévaloir de sondages. Voilà un fait. Un deuxième fait est que 85% des élèves de nos écoles participent aux rythmes éducatifs. La vérité des faits est le meilleur sondage qu'il soit. Je m'en tiens aux faits plutôt qu'à d'autres éléments sur lesquels il est toujours facile de mousser ou de surfer.

Je voudrais aussi revenir une nouvelle fois – car c'est un débat que nous avons déjà eu – sur une question. Je sais qu'un certain nombre d'habitants et d'enseignants s'interrogent sur le fait que nous laissions passer des projets qui concernent des travaux dans des écoles au sein du Budget participatif. Mais ce n'est pas nous qui définissons les projets qui y sont portés, mais les Parisiens qui déposent leurs projets sur une plateforme dédiée. Je le redis ce soir car il est important d'avoir ces éléments en tête : quand nous laissons passer ces projets, ce sont des moyens supplémentaires qui sont attribués. Chaque année, depuis le début du mandat, les budgets en propre de la Mairie, en dehors du budget participatif, consacrés aux travaux dans les écoles ont augmenté. Quand je dis qu'il s'agit de moyens supplémentaires, cela signifie que le budget participatif a permis non seulement de donner des moyens supplémentaires, mais aussi d'accélérer cette augmentation des moyens dédiés aux écoles. Dans le Budget participatif, chaque euro investi par la Mairie d'arrondissement est abondé de deux euros par la Ville de Paris, l'effet levier est très puissant. Alors que nous étions à des sommes bien inférieures il y a quelques années, ce mécanisme nous a ainsi permis de financer plus de 3 millions d'euros de travaux dans les écoles cet été. C'est une somme qui n'avait jamais été atteinte. On peut alors regretter que les Parisiens aient des idées et proposent que nous allions encore plus vite, malgré cet accroissement des budgets, car le Budget participatif permet en effet d'aller plus vite dans les rénovations. Et nous avons fort à faire avec plus de quarante écoles dans l'arrondissement. Je ne peux que me réjouir de ce double dispositif,

l'augmentation des moyens en propre de la Mairie et l'abondement du Budget participatif. C'est l'occasion d'améliorer encore plus rapidement la qualité d'accueil dans les écoles.

Enfin, je voudrais aussi répondre à Mme Joëlle MOREL et M. Michel BILIS sur la question des collèges. Il a été rappelé qu'elle relève de la Région. Pour compléter les propos de M. Patrick BLOCHE, j'ai moi-même écrit en juin à la présidente de Région pour l'alerter sur ce problème des travaux et de dégradation du service pendant ces travaux interminables au collège Voltaire. Je n'ai pas eu de réponse. Qu'est ce que j'ai fait ? J'ai écrit une nouvelle lettre en septembre en lui indiquant le caractère urgent de la situation, que je l'avais alerté avant l'été en espérant que les travaux puissent être conclus pendant cet été, qu'il y a urgence pour la qualité de l'accueil des collégiens à Voltaire. Croyez-vous qu'aujourd'hui, fin octobre, j'ai eu une réponse ? Rien. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN et ses équipes - que je salue à mon tour - sont présentes quand il y a des problèmes. Ils sont sur le terrain et répondent avec les moyens considérables que nous avons mobilisés. La Région, elle, est aux abonnés absents. Chacun se fera son idée.

Je propose que nous en restions là. Je vous remercie encore pour votre participation. Je vous souhaite bon courage car il y a fort à faire, comme vous pouvez le constater. Les attentes sont importantes mais le travail est de qualité. Merci beaucoup. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018

M. le Maire : « Notre séance va pouvoir reprendre son cours habituel. J'ai aussi reçu le pouvoir de M. David BELLARD qui l'a donné à Mme Joëlle MOREL. Nous allons pouvoir adopter le procès-verbal de la séance du 13 septembre dernier.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Il est adopté. Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LES VŒUX ADOPTÉS PAR LES CONSEILS DE QUARTIER DU 11^e ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Nous avons pris l'habitude d'informer le conseil d'arrondissement des vœux qui ont été adoptés par les conseils de quartier depuis la dernière séance.

Un vœu a été adopté par le conseil de quartier Nation/Alexandre Dumas, relatif à la circulation et au stationnement des deux-roues sur les trottoirs. Ce vœu a été diffusé dans les documents de séance.

Nous avons aussi un vœu du conseil de quartier République/Saint Ambroise sur le problème des stupéfiants dans le quartier. Il porte aussi sur une demande de rencontre avec les signataires du contrat de prévention et de sécurité du 11^e arrondissement.

Dans ce même conseil de quartier, un vœu sur le jardin Truillot a été adopté. Ce sujet sera d'ailleurs abordé plus tard, lors de l'examen d'un point correspondant de notre ordre du jour. »

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. le Maire : « Comme d'habitude aussi, nous avons transmis les délibérations du prochain Conseil de Paris qui concernent notre arrondissement sans pour autant être inscrites à l'ordre du jour de notre conseil »

- **2018 DAE 57-G** *Subventions (32.000 euros) et conventions avec trois structures agissant en faveur de la solidarité et de l'insertion*
M. le Maire : « Les trois structures concernées sont la SCOP Astrolabe Conseil (10.000 €), l'Association pour la Réinsertion Economique et Sociale (10.000 €), et l'Association Joséphine pour la Beauté des Femmes, pour les grandes exclues (12.000 €). »
- **2018 DASCO 43-G** *Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (139.000 euros), subventions d'équipement (8.600 euros), subventions pour travaux (45.400 euros)*
M. le Maire : « Le collège Lucie et Raymond Aubrac recevra une dotation de 2.000 € pour du mobilier. »
- **2018 DASCO 50-G** *Divers collèges - Dotations (706 250 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs*
M. le Maire : « Cette délibération ne passe pas aux conseils d'arrondissement étant donné la répartition des compétences. Le collège Alain Fournier aura 17.500 € pour sa dotation globale, ce premier versement portant sur la moitié de la dotation.
Le mécanisme est le même pour les collèges Anne Franck (total de 5.000 €), Beaumarchais (total de 4.886 €), Lucie Aubrac (total de 20.383 €), Pilâtre de Rozier (total de 6.000 €), et Voltaire (total de 17.500 €). »
- **2018 DASES 161-G** *Subvention (25.000 euros) et avenant n°1 à la convention avec l'association LE 190 (11^e)*
M. le Maire : « Cette association a ouvert récemment ses portes dans le 11^e arrondissement. Il s'agit d'un centre de santé sexuelle qui était dans le 3^e arrondissement. »
- **2018 DASES 329-G** *Conventions avec 10 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2019-2022*
M. le Maire : « L'une des dix associations concernées est localisée dans le 11^e arrondissement. »
- **2018 DASES 330-G** *Subventions (4.200 euros) et avenants avec deux associations au titre d'actions mises en œuvre dans le cadre de leur centre social.*
M. le Maire : « Une subvention est attribuée au Picoulet pour le financement du centre social. »
- **2018 DASES 364-G** *Subvention (25.000 euros) à l'association Secours Catholique au bénéfice des «Maison Caritas Saint Ambroise » (11^e) et « Maison Caritas La Chapelle » (19^e) – Convention*

M. le Maire : « Vous trouverez le détail des montants attribués aux associations dans les documents joints au projets. »

COMMUNICATIONS SANS VOTE

2018 DEVE 174 Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés

M. le Maire : « Il n'y a pas d'élus inscrits sur cette communication qui vous a été envoyée. »

2018 DEVE 175 Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement «Faites le Paris de la Biodiversité » 2019

M. le Maire : « Cette communication faisant l'objet d'une inscription, je vais donc donner la parole à Mme Joëlle MOREL pour la présenter. M. Jacques LEFORT a demandé la parole sur cette communication ».

Mme MOREL : « Cette délibération a pour objet l'opération « Faites le Paris de la Biodiversité » qui a déjà eu lieu l'année dernière. Elle se déroule entre le mois d'avril et le mois de juin, et a pour objectif de mettre en valeur le Plan biodiversité, qui a été voté en mars dernier et qui permet de lancer des actions plus concrètes avec les arrondissements et l'ensemble des partenaires qui veulent travailler sur cette question de la biodiversité. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Par notre intervention, nous voulons nous placer dans la lignée du débat que nous avons eu en mars 2018 sur le lancement du Plan biodiversité, et dans lequel cet événement « Faites le Paris de la Biodiversité » va s'inscrire certainement.

Nous souhaitons simplement rappeler qu'il est important qu'on lance une dynamique au niveau local, mais qu'il faut aussi arriver à bien accorder la parole avec les actes. Notamment quand on voit que dans le 11^e arrondissement, il y a un certain nombre de sujets liés à la biodiversité qui restent à améliorer et à creuser.

On parle notamment de trame verte pour aller du Père Lachaise jusqu'à Bastille : ce sont des sujets tout à fait intéressants et dont les habitants s'emparent, notamment depuis l'ouverture du jardin Truillot. Mais il y a aussi d'autres éléments qui sont un peu plus gênants. Par exemple, dans un certain nombre de lieux où la biodiversité pouvait s'exprimer, elle ne pourra plus le faire. Je fais référence au stade Ménilmontant où il y avait la volonté, initialement portée par l'exécutif parisien, de créer de vrais espaces verts avec la possibilité pour cette biodiversité de s'épanouir pleinement. Or, nous aurons finalement un ensemble atomisé de petits espaces non reliés entre eux et où la pleine terre sera totalement absente. Nous allons perdre une occasion de faire concrètement de la biodiversité dans le 11^e arrondissement. Notre position appelle à amener un peu de cohérence dans l'ensemble de ces plans biodiversité de l'arrondissement. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme MOREL, vous voulez répondre ? »

Mme MOREL : « Il n'y a pas vraiment de question. Par rapport au TEP de Ménilmontant, on connaît tous la position des élus Europe Ecologie-Les Verts. Je ne reviendrai donc pas particulièrement sur le sujet. »

Je souhaite néanmoins indiquer que c'est l'occasion pour les mairies d'arrondissement de travailler ensemble autour d'une action nommée « République Verte », qu'on organise chaque année sur la place de la République pour végétaliser un peu plus cette place. On travaille plus particulièrement avec les Mairies des 10^e et 3^e arrondissements. C'est un temps fort que je souhaite particulièrement développer cette année. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il n'y a pas de vote sur cette communication. »

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Espaces Verts et Environnement

2018 DEVE 159 Adoption de la 2^e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1^{ère} feuille de route

M. le Maire : « Nous passons aux délibérations soumises à l'avis du Conseil. Je laisse la parole à M. Jean-Pierre CORSIA pour présenter ce premier projet. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Comme vous le savez, la Ville de Paris a adopté son premier Plan d'économie circulaire en juillet 2017. Ce plan met en place des feuilles de route dont la première a été adoptée en juillet 2017. »

Les actions portaient sur des actions structurantes pour la Ville de Paris, par exemple l'aménagement et la construction, la réduction des déchets, le réemploi, la réutilisation et la réparation, ainsi que le soutien aux acteurs du territoire à travers la commande publique et la consommation responsable. Quinze actions ont été programmées sur la première feuille de route, dont dix sont déjà en cours de finalisation et cinq sont en phase de développement.

Après cette première feuille de route, la Ville de Paris met en place une seconde feuille de route qui comporte une nouvelle programmation d'actions concrètes, élaborées en collaboration avec les services de la Ville et les partenaires du territoire. Cette deuxième feuille de route renforce la programmation lancée dans le cadre de la feuille de route précédente, en abordant des thématiques nouvelles ou en ajoutant des actions qui enrichissent les thématiques précédentes. Elle se compose de quinze actions portant sur six thématiques :

- l'administration exemplaire
- la culture et l'événementiel
- la sensibilisation, la formation et l'éducation
- la synergie territoriale
- la consommation responsable
- la réutilisation, le réemploi et la réparation.

Afin de mener à bien le développement de l'économie circulaire à Paris, il vous est ainsi demandé d'autoriser la Maire de Paris à adopter la deuxième feuille de route du Plan économie circulaire de Paris pour la période 2017-2020. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « En février 2015, la Mairie se fendait d'une communication sur l'économie circulaire. En juillet 2017, le Conseil de Paris adoptait son Plan économie circulaire 2017-2020. La délibération qui nous importe aujourd'hui porte un bilan du premier volet et une présentation de la seconde feuille de route.

Ce bilan n'en est pas un. Il s'agit d'une énumération des initiatives lancées par l'exécutif à partir des objectifs nationaux fixés par la « loi pour la transition énergétique pour la croissance verte ». La première phase du Plan se fixait des objectifs plus ambitieux soit temporellement, soit quantitativement, comme réduire les quantités de déchets ménagers. L'objectif national est une réduction de 10% en 2020 : Paris allait plus loin en avançant l'objectif d'une trajectoire zéro déchet. Pourtant en 2017-2018, on n'a aucun pourcentage d'avancement dans le document qui nous a été soumis. On ne sait pas à quoi se rattache ce « zéro déchet ». Seules des petites initiatives dans certains quartiers sont évoquées, telle une ouverture de la Maison du zéro déchet dans le 18^e arrondissement. Or, Paris fait figure de mauvais élève en matière de tri, avec seulement 16% des déchets effectivement valorisés.

« Réduction de quantité des déchets ménagers », « généralisation du tri des déchets organiques à la source pour tous les producteurs », « tri de tous les emballages plastique », « valorisation sous forme de matière des déchets du BTP » ou encore « fin de la mise à disposition des gobelets et des assiettes jetables en matière plastique »... : le document énumère toutes ces initiatives et des expérimentations, mais peine à évoquer un pourcentage d'accomplissement au regard d'une date butoir. Les seuls résultats objectifs concernent la part de papier recyclé dans les achats publics. L'objectif est de 100% d'ici 2020 : mais il n'est atteint qu'à 62% dans les directions opérationnelles et à 36% dans les mairies d'arrondissement. Voilà quelques exemples qui montrent combien le document s'éparpille entre objectifs propres à l'administration parisienne – et donc mesurables – et des actions qui ne peuvent être qu'indirectes sur le tissu commercial ou les filières de production.

L'absence de données statistiques montre la fragilité de ce bilan. Le bilan s'appuie sur des idées et pas sur des constats. D'ailleurs il se conclut ainsi, je cite : « Le premier bilan fait apparaître que toutes les actions ont été amorcées dès 2017, cinq d'entre elles sont en phase de développement et dix sont déjà dans une étape de finalisation, soit les deux tiers des actions de cette première feuille de route opérationnelle ». Je le redis, il n'y a aucun chiffrage d'avancement du projet global, ni de définition du risque détecté quant à d'éventuels retards d'application.

Malgré ce premier bilan sommaire, la Mairie de Paris lance une deuxième feuille de route qui comporte quinze actions, divisées en six volets évoqués précédemment. Le premier volet vise l'administration parisienne en tant que telle, et est donc doté d'un calendrier et d'outils de mesure fiables et crédibles, alors que les autres volets s'appuient sur des actions ambitieuses, parfois précises et parfois vagues, qui reposent pour une large partie sur la coopération des autres acteurs impliqués (les particuliers, les entreprises, les associations, et les autres collectivités). Les calendriers avancés sont beaucoup trop imprécis. Les indicateurs aussi manquent de précision.

Que ce soit pour le premier bilan ou la seconde feuille de route, aucun canevas n'est fixé. Vous pouvez bien sûr, en l'absence de canevas, développer in extenso des micro-idées, des demi-

mesures, qui relèvent au mieux de la bonne volonté, et sinon cacher la faiblesse de l'évolution de ces plans. Ainsi au total personne ne peut dire si Paris progresse en matière d'économie circulaire ou pas. De ce fait, les élus d'Union de la Droite et du Centre voteront contre ce projet de délibération. »

M. le Maire : « Je passe la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Pour répondre à M. Jacques LEFORT, la nomination de Mme Antoinette GUHL à l'économie circulaire par Mme Anne HIDALGO a été une première dans une grande ville. Un gros travail de défrichage a été mené depuis 2014 par Mme GUHL : l'élaboration du livre blanc avec un grand nombre de partenaires qu'elle a su réunir autour d'elle, et la définition d'une première et seconde feuille de route, montrent combien les champs d'intervention de l'économie circulaire sont larges et transversaux, et combien cette démarche est novatrice et répond à la demande de faire de Paris une ville durable, responsable, solidaire et résiliente. Cette démarche pionnière est portée par la Ville de Paris. Elle a été et est regardée en ce moment par la métropole, puisqu'une commission économie circulaire existe au sein de la métropole. Je participe à cette commission. Elle a défini également dix actions pour le Grand Paris circulaire sur le modèle parisien.

Les objectifs de l'économie circulaire sont donc aujourd'hui communs et partagés par l'ensemble des partenaires : travailler sur la réduction des déchets, sur le réemploi, sur la réutilisation, et sur les réparations à tous les niveaux. Personnellement et pour le groupe écologiste, il s'agit d'une grande satisfaction que de voir que ces thématiques, que nous portons depuis des dizaines d'années, se mettent en œuvre pendant cette mandature. C'est également avec une grande satisfaction que nous voyons l'enthousiasme des citoyens, particulièrement des plus jeunes, à innover et à créer dans le domaine de l'économie circulaire. Je vous remercie »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? A nouveau, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je m'aperçois que j'ai peut-être été un peu trop allant dans la position de notre groupe. Il y a beaucoup d'imprécisions, mais le fond est quand même intéressant. Nous espérons plus de pragmatisme dans la façon de chiffrer l'avancement de ces projets et la mise en place d'indicateurs réels pour sortir des grandes phrases. Néanmoins, il y a un intérêt à mettre en place un Plan d'économie circulaire. Je corrige donc la position du groupe : nous allons voter en faveur de cette délibération, nonobstant les remarques que nous avons faites. »

M. le Maire : « Voilà qui change tout. M. Jean-Pierre CORSIA va vous répondre. »

M. CORSIA : « L'économie circulaire est un long chemin parsemé de beaucoup d'obstacles. Néanmoins, on les franchit un par un depuis plus de dix ans à Paris. Je rappelle que le 11^e arrondissement était laboratoire d'expérimentations sur le Plan de prévention des déchets lors de la mandature 2008-2014. Nous avons expérimenté, nous avons innové et avons mené énormément d'actions. Suite à ce bilan, le Plan de prévention des déchets a été généralisé à tous les arrondissements. Est ensuite arrivé le premier Plan d'économie circulaire.

Ce sont des strates successives. On avance, on fait des erreurs, on réussit différentes actions, on en tire des enseignements, et on construit progressivement ce Plan d'économie circulaire qui se veut ambitieux et qui se projette jusqu'à 2020. On ne peut pas sortir comme ça des statistiques, mais il y a des faits très concrets, comme le nombre de ressourceries créées à Paris grâce à plusieurs millions d'euros d'accompagnement, de financement et d'investissement pour mener à

bien l'ensemble de ces ressourceries. De nombreux appels à projets sont également financés, notamment « Paris Fabrik » visant des entreprises du secteur du bâtiment qui vont essayer de faire des économies sur l'utilisation de matériaux. En effet, le bâtiment est le premier fournisseur de déchets. Beaucoup de matériaux seront donc récupérés et recyclés. L'innovation se fait progressivement.

Cette deuxième feuille de route du Plan économie circulaire se veut également ambitieuse. Elle complète la première et lance de nouvelles actions. Il faut donc s'en réjouir. Paris est à la pointe de cette démarche et on ne peut que lui souhaiter de bien réussir cette deuxième feuille de route. »

M. le Maire : « Absolument. J'ajoute qu'on peut effectivement toujours vouloir davantage de chiffres et des éléments plus concrets, bien que ce document-bilan présente un certain nombre de chiffres concrets évoqués par M. Jean-Pierre CORSIA :

- Sur les seules recycleries, ce sont 2230 tonnes d'objets qui ont été collectées en 2016, dont 1990 ont été réemployées et recyclées.
- 40% de papier recyclé dans les achats publics est un objectif fixé par la loi, mais la Ville s'est fixé l'objectif de 100% en 2020. Nous sommes aujourd'hui à 62% dans les directions opérationnelles et à 36% dans les mairies d'arrondissement. J'imagine que celle du 11^e étant bien au-dessus de cette valeur.
- La généralisation du tri des déchets organiques à la source pour tous les producteurs fait actuellement l'objet d'une expérimentation dans les 2^e et 12^e arrondissements. Cette expérimentation nous permet de voir comment organiser ce tri avant de le généraliser à tout Paris. Sur ces deux arrondissements, 3,5 kilos de bio-déchets par habitant par an ont été collectés durant cette expérimentation.

Je ne veux pas être trop long mais c'est pour démontrer qu'il y a quand même des chiffres dans ce document. Il ne faut pas toujours noircir le trait, et vous l'avez d'ailleurs reconnu dans votre deuxième prise de parole. Je préfère payer des fonctionnaires pour produire des actions, des objectifs, des plans et les mettre en œuvre, plutôt que pour remplir des tableaux de chiffres. Il faut trouver le juste équilibre entre les deux, et il me semble qu'on a atteint cet objectif. La Ville se fixe un objectif très ambitieux et nous allons l'atteindre.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DEVE 162 Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins

M. le Maire : « Je précise que deux vœux relatifs à cette délibération ont été déposés. Mme Joëlle MOREL va présenter le projet de délibération, M. Pierre JAPHET présentera les deux vœux, et Mme Nicole SPINNEWEBER interviendra sur le projet de délibération. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Quelques mots d'abord pour présenter la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins qui s'appliquera à l'ensemble des jardins parisiens, à l'exception des jardins des Tuileries, du Palais Royal, du Luxembourg, du Jardin des Plantes, et du parc de la Villette qui sont des propriétés de l'État. Cette refonte du règlement des parcs et

jardins était indispensable suite, par exemple, à l'évolution réglementaire relative à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux. C'était aussi indispensable suite à l'apparition de nouveaux usages, aux aspirations des Parisiens sur la pratique sportive dans les jardins, et suite aussi à l'adoption du Plan Biodiversité voté en mars 2018.

Ce nouveau règlement a fait l'objet de plusieurs échanges avec les maires d'arrondissement, les adjoints, le Conseil parisien de la jeunesse, les agents de plusieurs directions de la Ville et plusieurs associations. Dans le 11^e arrondissement, nous avons organisé deux réunions relatives à la nouvelle réglementation des parcs et jardins avec un certain nombre de riverains.

Ce règlement est également accompagné de trois textes qui me semblent particulièrement importants et qui vont prendre de plus en plus leur place au sein de la Ville :

- une charte qui définit les événements éco-responsables
- un recueil de règles techniques environnementales et de propreté, fixant les conditions d'occupation des manifestations autorisées dans les jardins
- une charte du bon usage, qui a pour objet de faciliter les prises de décision des mairies d'arrondissement en matière d'autorisation d'animations et d'événements dans les jardins de proximité.

Ce règlement revient sur plusieurs points dont les conditions et les horaires d'ouverture des parcs et jardins, les moyens de locomotion autorisés, en particulier les véhicules prioritaires et professionnels, et les nouveaux usages du public sur différentes activités. Y sont réglementés les jeux de ballon, de boules et de palet, la place des vélos et des engins motorisés, les pique-nique, la consommation d'alcool (qui sera interdite dans les parcs et jardins). Le document revient également sur des règles concernant la propreté, la présence des animaux de compagnie, et des usages plus spéciaux comme les privatisations des parcs et jardins. Il y a aussi bien évidemment un article sur le respect de la flore et de la faune.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts présente deux vœux pour tenter d'apporter des amendements. Nous nous abstenons ce soir car les amendements seront prochainement présentés au Conseil de Paris. Nous nous positionnerons sur ce règlement des parcs et jardins en fonction des propositions d'amendements qui seront retenues ou pas. »

M. le Maire : « C'est la position de l'exécutif, et non du groupe, qui vient d'être faite. Bon, cela a fait d'une pierre deux coups. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET « Le vœu que je vais rapporter concerne ce règlement et explique les amendements qui sont déposés au Conseil de Paris. Dans ce vœu, nous réaffirmons d'une part que les parcs et jardins doivent rester des lieux de promenade, de rencontre, de calme, de repos et de gratuité. Ce sont aussi des zones de biodiversité dans lesquelles la faune et la flore doivent être protégées et préservées. Toutes les activités ludiques et récréatives sont les bienvenues, à condition qu'elles ne mettent pas en danger cette biodiversité et ne perturbent pas le calme et le repos que certains recherchent.

À travers ce vœu, nous faisons part de notre inquiétude à mettre en place un règlement qui soit plus permissif, peut-être trop permissif dans certains cas, surtout si on ne se donne pas les moyens humains de faire respecter l'ensemble des nouvelles règles. Nous nous inquiétons des aspects qui autorisent la traversée en vélo ou autre dispositif de déplacement individuel, la tolérance envers les chiens, les jeux de ballons d'adultes et autres pratiques sportives.

Nous proposons que les maires d'arrondissement aient un droit de regard et de veto sur ce règlement pour tenir compte des conditions locales de chaque parc et jardin et pouvoir amender le règlement de cette façon. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire. Merci pour cette présentation de la refonte de la réglementation générale des parcs et jardins pour la Ville de Paris. Je vais surtout parler pour le moment de cet aspect là. On reviendra éventuellement après sur les vœux.

De nouvelles orientations répondent sans doute à un certain nombre d'aspirations des habitants, telles que :

- la systématisation de l'ouverture des jardins partagés au public ;
- l'accueil sous certaines conditions des animaux de compagnie, interdits sur les aires de jeux et certains parcs mais désormais autorisés dans les allées ;
- la création d'espaces canins dans les parcs et jardins ;
- l'autorisation de nouvelles activités telles que jeux de ballon en mousse, cerf-volant pour les enfants, jeux de quille, etc.

Certaines nouvelles orientations répondent, elles, à des évolutions réglementaires. Je pense notamment à l'interdiction de fumer sur les aires de jeux. On peut également relever des changements plutôt positifs, telle que la consultation des maires d'arrondissement pour les partenariats ou le refus de publicité.

Toutefois, nombre de ces nouvelles orientations laissent craindre un certain laisser-aller dans les parcs et jardins :

- L'autorisation de la circulation des trottinettes, rollers, gyropodes, sur les allées identifiées comme telles, à l'heure où l'on se pose des questions sur l'utilisation de ces engins en toute sécurité sur les trottoirs parisiens, paraît un peu incohérente.
- Une autorisation nécessaire pour les pique-niques de plus de trente personnes sans que l'on connaisse le régime de sanction.
- La possibilité d'animation festive, après autorisation de la Ville, qui ouvre la porte à des marchandisations des espaces de repos.
- La création d'horaires exceptionnels pour étendre les horaires d'ouverture. Dans certains arrondissements l'élargissement de ces horaires est incompatible avec le voisinage. Parfois même, il ne s'agit pas d'élargissement d'horaires d'ouverture mais de systématisation de l'ouverture nocturne dans les jardins de taille modeste, enclavés au milieu des habitations, avec toutes les nuisances subies par les riverains. L'ouverture récente du jardin Truillot en a fait la démonstration.

Cette refonte de la réglementation des parcs et jardins n'est donc pas sans poser de questions, et fera l'objet de propositions de vœux et d'amendements de la part des élus Les Républicains. En conséquence, nous nous abstiendrons sur ce nouveau règlement tel qu'il est présenté, en attendant le sort qui sera donné au vœu lorsqu'il sera présenté au Conseil de Paris. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je pense que les termes du débat ont été clairement présentés. La proposition de l'exécutif parisien est de faire évoluer ce règlement pour prendre en compte des nouvelles pratiques de nos concitoyens, tout en l'encadrant. Je tiens à signaler ce dernier aspect. Les allées sont bien identifiées, elles ne sont pas toutes concernées, et des conditions sont définies.

Il s'agit de faire évoluer cette réglementation avec les nouvelles attentes de nos concitoyens. Néanmoins, les vœux présentés par M. Pierre JAPHET veulent donner aux maires d'arrondissement une possibilité d'adapter ces règles au terrain, ce qui me semble de bon aloi, car il me semble que dans le 11^e arrondissement, la situation n'est pas la même d'un square à l'autre, et les besoins et les possibilités ne sont pas identiques. Prendre en compte cet élément me semble de bon aloi. C'est pour quoi nous allons nous proposer de voter l'ensemble de ces trois sujets, à savoir les deux vœux et le projet de délibération.

On va commencer par voter la délibération. Qui s'abstient ? Les élu·e·s du groupe Europe Ecologie-Les Verts, et du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

V11201842 Vœu relatif à l'extension des horaires dans les parcs et jardins

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant que le dérèglement climatique entraîne des chaleurs de plus en plus importantes durant les mois précédents et antécédents la période estivale ;

Considérant que « les impacts positifs médicaux et psycho-sociaux de l'accès à la nature en ville » ont été démontrés par de multiples chercheur·e·s à travers le monde, (ex. article de Sandrine Manusset dans la revue Développement Durable et Territoires de Décembre 2012),

Considérant qu'à titre d'exemple, l'Institut américain de santé environnementale et de médecine préventive a prouvé dans une étude de 2010 que des individus profitant d'espaces naturels ont des niveaux de pression artérielle et de cortisol (hormone du stress) bien inférieurs à des individus qui ne peuvent profiter d'espaces de nature ;

Considérant que le « droit à la nature » est un principe constitutionnel dans certains pays (ex. allemands *rätten* en Suède) ;

Considérant que le droit au repos est fondamental et qu'il ne concerne pas uniquement la question salariale mais peut-être également entendu comme « l'état de quiétude où l'on ne ressent ni trouble, ni agitation » (Source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) ;

Considérant que le silence est essentiel à la vie et la bonne croissance des espèces faunistiques comme les oiseaux durant leur période de nidification (cf. Etude de R.T. Buxton, sur la pollution sonore dans les espaces protégés, Revue *Science*, 2017), et que de nombreuses associations comme l'Association Objectifs BiodiversitéS ont alerté sur l'impact négatif des pollutions sonores engendrées par les activités humaines et notamment en ville ;

Considérant qu'avec une densité supérieure à 20 000 habitants au km², Paris est une des villes les plus denses d'Europe et des plus denses du monde et que les espaces verts permettent aux habitant·e·s de respirer à tout moment de la journée ;

Considérant que d'après une étude IPSOS de 2008, deux Français.es sur trois considèrent les dépenses des collectivités en matière de parcs et de jardins comme insuffisantes ; ce qui témoigne de leur attachement à ce bien commun ;

Considérant qu'un « bien commun » est plus ou moins explicitement pris en compte ou défendu par le droit coutumier et/ou certains dispositifs réglementaires classiques et ne doit pas être un lieu assujéti aux intérêts particuliers ;

Considérant que le Plan Climat Air Energie voté à l'unanimité en Conseil de Paris témoigne de l'engagement fort de Paris pour faire une « ville résiliente qui veille à la qualité de son cadre de vie » en mettant la « biodiversité au service des Parisien-ne-s », qui se « pense comme un écosystème » et qui « aligne ambitions et moyens » ;

Considérant qu'il existe 490 parcs et jardins à Paris et qu'ils ont tous des usages, des publics, des histoires et des patrimoines naturels singuliers ;

Considérant que les conseiller-ère-s et Maires d'arrondissement sont les élu-e-s qui connaissent le mieux les particularités de leurs espaces verts cités ci-avant ;

Considérant que les horaires de fermeture des jardins sont variables en fonction des saisons et des rondes des agents d'accueil et de surveillance (un seul gardien est amené à fermer plusieurs jardins) ;

Considérant que certains espaces verts et notamment les squares du 11^e ferment trop tôt, à 18h30 dès septembre ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU QUE :

En ce qui concerne les horaires d'ouvertures des jardins et squares du 11^e :

- une extension des horaires d'ouverture en soirée des squares prenne place entre les périodes estivale et hivernale afin de s'adapter au changement climatique et aux demandes des usager-ère-s,
- cette prolongation d'horaires soit respectueuse des espèces faunistiques et floristiques de ces squares et jardins,
- les moyens financiers nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de cette prolongation d'horaires soient alloués par la Ville de Paris afin de permettre que des agents effectuent leur travail de gardiennage, d'ouverture / fermeture des parcs et jardins dans de bonnes conditions,
- une réflexion prenne place sur la création de plages horaires hebdomadaires dédiées à une déambulation silencieuse dans les parcs et jardins pendant les « heures creuses »,
- ces aménagements d'horaires émanent de la mairie d'arrondissement après une consultation des riverain-e-s.

M. le Maire : « Sur le vœu relatif à l'extension des horaires dans les parcs et jardins présenté par M. Pierre JAPHET, qui s'abstient ? Les élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201843 Vœu relatif à l'adaptation des nouvelles réglementations des parcs, jardins et squares par les Mairies d'arrondissements**Le Conseil du 11^e arrondissement ;**

Considérant que « les impacts positifs médicaux et psycho-sociaux de l'accès à la nature en ville » ont été démontrés par de multiples chercheur·e·s à travers le monde, (ex. article de Sandrine Manusset dans la revue Développement Durable et Territoires de Décembre 2012) ;

Considérant qu'à titre d'exemple, l'Institut américain de santé environnementale et de médecine préventive a prouvé dans une étude de 2010 que des individus profitant d'espaces naturels ont des niveaux de pression artérielle et de cortisol (hormone du stress) bien inférieurs à des individus qui ne peuvent profiter d'espaces de nature ;

Considérant que le « droit à la nature » est un principe constitutionnel dans certains pays (ex. allemands *srätten* en Suède) ;

Considérant que le droit au repos est fondamental est qu'il ne concerne pas uniquement la question salariale mais peut-être également entendu comme « l'état de quiétude où l'on ne ressent ni trouble, ni agitation » (Source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) ;

Considérant que le silence est essentiel à la vie et la bonne croissance des espèces faunistiques comme les oiseaux durant leur période de nidification (cf. Etude de R.T. Buxton, sur la pollution sonore dans les espaces protégés, Revue *Science*, 2017), et que de nombreuses associations comme l'Association Objectifs BiodiversitéS ont alerté sur l'impact négatif des pollutions sonores engendrées par les activités humaines et notamment en ville ;

Considérant que d'après une étude IPSOS de 2008, deux Français.es sur trois considèrent les dépenses des collectivités en matière de parcs et de jardins comme insuffisantes ; ce qui témoigne de leur attachement à ce bien commun ;

Considérant qu'un « bien commun » est plus ou moins explicitement pris en compte ou défendu par le droit coutumier et/ou certains dispositifs réglementaires classiques et ne doit pas être un lieu assujéti aux intérêts particuliers ;

Considérant qu'il existe 490 parcs et jardins à Paris et qu'ils ont tous des usages, des publics, des histoires et des patrimoines naturels singuliers ;

Considérant que les conseiller·ère·s et Maires d'arrondissement sont les élu·e·s qui connaissent le mieux les particularités de leurs espaces verts cités ci-avant ;

Considérant que la pédagogie et la meilleure connaissance / appréhension de son milieu permet des comportements plus vertueux et plus respectueux et est un moyen essentiel de lutter contre les incivilités et les dégradations ;

Considérant que le dérèglement climatique entraîne des chaleurs de plus en plus importantes durant les mois précédents et antécédents la période estivale ;

Considérant que les espaces verts sont des lieux de rafraîchissement, de calme et de quiétude pour toutes et tous les Parisien·ne·s ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu·e·s du groupe Europe Ecologie-Les Verts ;

EMET LE VŒU QUE:

En ce qui concerne les usages et les pratiques tolérées qui prendront place dans les parcs et jardins via la nouvelle réglementation :

- la traversée en vélo, la tolérance envers les chiens, les jeux de ballons ou autres pratiques pouvant entraîner des nuisances soient validées par les Mairies d'arrondissement,
- la nouvelle réglementation concernant les parcs et jardins ne puisse pas entrer en vigueur sans une validation formelle des mairies d'arrondissement et que ces derniers aient une force d'amendement afin que le règlement s'adapte au mieux à la vie de chacun des squares et jardins.

M. le Maire : « Sur le vœu relatif à l'adaptation des nouvelles réglementations par les mairies d'arrondissement, qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Démocratie, Citoyen·ne·s, et Territoires

2018 DDCT 162 Subvention (11.300 euros) et avenant à convention avec l'association AGECA au titre du soutien à la vie associative

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA présente cette délibération. »

M. CORSIA : « Merci Monsieur le Maire. Il vous est proposé d'apporter un soutien complémentaire à l'association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle AGECA qui a pour objectif de permettre aux créateurs d'association et aux acteurs et gestionnaires associatifs de bénéficier d'un accompagnement approfondi pour le développement et la pérennisation de leur projet. En 2018 elle poursuit ses actions qui visent à aider les associations à établir leur diagnostic projet/emploi, à déterminer le type d'emploi susceptible de répondre à leurs attentes, à les accompagner dans leurs décisions, ainsi qu'à faciliter leurs échanges avec la mission locale et le Pôle Emploi. Une subvention de 11.300 euros est proposée en complément d'une première subvention de 25.000 euros approuvée en février 2018.

Il vous est ainsi demandé d'autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant à convention correspondant. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « J'ai deux points sur l'AGECA. Le premier est qu'il nous paraît tout à fait opportun que la Mairie de Paris puisse subventionner cette structure, étant donné l'importance qu'elle revêt en termes de soutien à la vie associative du quartier. Je suis content de voir qu'il est possible de subventionner l'AGECA dans ce cadre. Lors de débats précédents, nous avons justement fait la proposition qu'une subvention d'équilibre venant de la Ville de Paris permette à l'AGECA de se maintenir dans les lieux. De mémoire, cette subvention d'équilibre était de 15-20.000 euros. Plutôt que de demander à l'Évêché de payer l'écart, le fait que ce soit la Ville de Paris qui remercie l'AGECA des bons services qu'elle rend via cette subvention me paraissait être une action utile. Pour mémoire – nous y reviendrons au moment des vœux – la Mairie proposait que l'Évêché n'augmente pas ses loyers, et que ce soient donc les deniers des fidèles qui payent la différence entre le prix du marché et le montant du loyer payé par l'AGECA à l'Évêché... C'était

une solution bien inopportune. Que des subventions municipales puissent être attribuées à l'AGECA nous paraît être beaucoup plus opportun.

Mon deuxième point : cette histoire de « l'AGECA contre la Paroisse du Bon Pasteur » nous a permis de mieux comprendre comment fonctionnait l'AGECA. Je pense qu'il y a énormément de progrès à faire, notamment dans la perception de ce que doivent les usagers des salles de l'AGECA à l'association. On m'a en effet rapporté un certain nombre de faits où les gens ne payaient pas leur dû, relevant là une gestion plus ou moins hasardeuse. Cet élément peut aussi expliquer le fait qu'il y ait des trous dans la trésorerie de l'AGECA. Ce n'est en aucun cas aux fidèles du Bon Pasteur de les payer. C'est la raison pour laquelle cette subvention nous réjouit et nous la voterons bien volontiers. »

M. le Maire : « Si l'objectif que vous poursuiviez était de jeter le trouble, je pense que c'est réussi. Je vais essayer de clarifier les données du débat, même s'il y aura plus tard une question posée par M. Michel BILIS sur la situation de l'AGECA vis-à-vis de son propriétaire bailleur, l'Association diocésaine de Paris. Vous y avez fait référence dans votre intervention.

Il s'agit ici d'une délibération qui porte sur un projet qui vise à développer l'emploi et à encourager la constitution de réseaux associatifs par un travail de mutualisation des pratiques entre structures par le recrutement d'une personne pour cette deuxième phase. C'est en effet un projet en deux phases. La subvention va servir à cela et à rien d'autre. J'y reviendrai plus longuement dans ma réponse à M. Michel BILIS sur son excellente question quant à la mise en danger de l'AGECA par l'Association diocésaine de Paris. Ne mélangeons pas tout. Nous sommes maintenant amenés à nous prononcer sur cette délibération et rien d'autre.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Attractivité et Emploi

2018 DAE 76 Subventions (40.000 euros) et conventions avec cinq associations et une société coopérative d'intérêt collectif pour le développement d'outils de monnaies complémentaires

M. le Maire : « M. Jean-Pierre CORSIA va présenter ce projet de délibération. »

M. CORSIA : « On se projette dans la nouvelle économie. A la suite de la crise financière mondiale 2007-2008, les monnaies complémentaires ont connu un regain d'intérêt croissant. En région parisienne plusieurs initiatives de monnaie locale complémentaire, de système d'échange local et de crédit mutuel inter-entreprises ont vu le jour.

La Ville de Paris a été sollicitée par plusieurs acteurs parisiens engagés en faveur de l'émergence des monnaies complémentaires locales. Il s'agit d'encourager les initiatives citoyennes parisiennes de monnaie complémentaire et de renforcer ainsi la culture citoyenne sur les sujets environnementaux et économiques, d'amplifier le soutien aux réseaux des accorderies (quatre accorderies parisiennes sont situées dans les quartiers populaires et présentent des résultats

positifs en matière de soutien aux plus démunis), et de renforcer le lien social par la promotion de l'usage d'une monnaie basée sur le temps, permettant l'échange de services entre particuliers.

Pour cela, il est proposé que des subventions soient accordées dès 2018 aux quatre accorderies parisiennes afin de renforcer les échanges et les solidarités entre les membres, la promotion de la mixité sociale, la mise en place de partenariats et l'autonomisation des structures. 5.000 euros seront notamment accordés à l'Accorderie du Grand Belleville. Enfin il s'agit d'aider le développement à court terme d'un réseau de barter ciblé sur l'ESS et l'économie circulaire, et plus globalement adressé aux TPE et PME responsables.

Par l'octroi de ces subventions, la Ville de Paris favorisera la montée en échelle d'outils de monnaies complémentaires ayant prouvé leur efficacité, à la fois innovants, répondant aux souhaits et aux besoins de l'écosystème local. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « La subvention attribuée à l'Accorderie du Grand Belleville nous paraît être utile et nous, élus du groupe d'union de la Droite et du Centre, allons voter en faveur de cette délibération.

Notre intervention porte plus précisément sur les monnaies complémentaires, parce qu'il y a actuellement en effet un certain nombre d'initiatives qui se créent. Vous le savez bien M. CORSIA, il y a le projet « MonEst » qui consiste à développer une monnaie locale complémentaire à l'échelle du 11^e arrondissement. Une deuxième initiative, « Une Monnaie pour Paris », s'inspire de ce qui se fait à Montreuil avec la « Pêche » et vise à développer une monnaie complémentaire mais cette fois à l'échelle de l'Ile-de-France, de façon à pouvoir gérer les phénomènes de bords aux frontières du 11^e arrondissement et donner plus de profondeur et de développement à cette monnaie. Il me semble d'ailleurs que cette deuxième initiative connaît un succès assez important car plus d'une centaine de commerçants sur son périmètre ont déjà accepté de s'engager dans cette démarche. Il y a parallèlement plus de cinq cents commerçants approchés par ailleurs.

Il nous paraissait essentiel de ne pas empiler les structures, et de pouvoir davantage accompagner les initiatives citoyennes, en l'occurrence « Une Monnaie pour Paris » ou « la Pêche », plutôt que d'essayer de créer une deuxième structure à l'échelle du seul 11^e arrondissement. Nous soulignons l'intérêt de cette deuxième initiative, mais dans les faits, il s'avère qu'elle a pu se faire un peu dépasser par la « concurrence ». Il s'agit maintenant de réguler ce nouveau marché qui se crée. Nous aurions donc aimé savoir comment vous alliez encourager les initiatives citoyennes parisiennes de monnaie locale complémentaire pour éviter d'empiler les structures. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci Monsieur le Maire. Je voulais évidemment saluer le soutien de la Mairie de Paris et de notre majorité à toutes ces monnaies alternatives, quelles qu'elles soient, notamment à Une Monnaie pour Paris et à La Pêche.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler de monnaies locales dans cet arrondissement car c'est un sujet qui nous tient à cœur. Si vous vous souvenez, j'avais déposé un vœu il y a quelques temps pour soutenir plus symboliquement La Pêche en proposant qu'une partie des indemnités des élus puissent être versées en Pêches. Mais cela pose un certain nombre de difficultés administratives ou légales, c'est un fait. Je voulais donc saluer ce soutien qui cette fois-

ci n'est pas du tout symbolique. C'est une subvention qui permettra à cette association de se développer. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Jean-Pierre CORSIA va répondre. »

M. CORSIA : « Pour répondre à M. Jacques LEFORT, les monnaies locales ne s'improvisent pas et ne naissent pas du jour au lendemain. Il s'agit d'une longue maturation. Dans le 11^e arrondissement, nous avons eu une volonté politique de nous intéresser à la promotion d'une monnaie locale. Cela impliquait l'organisation de nombreuses réunions publiques pour faire de la bonne pédagogie sur le rôle de la monnaie et sur la consommation responsable.

À ce titre, une association d'habitants s'est organisée pour promouvoir la monnaie MonEst, puisque les élus tout seuls ne peuvent rien sans les habitants. Ensuite, il y a eu progressivement un réseau d'associations locales à Paris et en proche banlieue qui se sont intéressées à la monnaie locale.

La Monnaie pour Paris a eu comme objectif de fédérer ces initiatives, et aujourd'hui, grâce à l'initiative de la Ville de Paris qui soutient le réseau, on arrive maintenant à une action commune globale, concertée, co-construite et participative entre toutes ces initiatives. La Monnaie pour Paris et le réseau des associations de promotion (il ne faut pas confondre l'association qui crée la monnaie et l'association de promotion) promeuvent ces monnaies auprès des commerçants et des acteurs locaux. La Monnaie pour Paris va se réunir régulièrement à la Mairie du 11^e pour que toutes ces initiatives soient fédérées et que tous ensemble, avec maintenant le soutien de la Ville, on puisse aller encore plus loin pour faire aboutir ces monnaies locales. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est un projet effectivement enthousiasmant. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DAE 246 Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public

M. le Maire : « En l'absence de M. Philippe DUCLOUX, je vais présenter à grands traits cette délibération.

Il s'agit de permettre le renouvellement de cette délégation de service public divisée en trois secteurs qui arrive à échéance. Ce choix de délégation tient au fait que la gestion alimentaire d'un marché de produits frais implique un savoir-faire spécifique important, avec notamment une très forte mobilisation le week-end.

Nous avons 71 marchés découverts en activité à Paris. Cette délibération propose de réduire les trois secteurs à deux, avec les priorités suivantes :

- Renforcer l'animation et l'attractivité des marchés. Il est notamment demandé un renouvellement esthétique des structures abritant les commerçants. Le délégataire va devoir renouveler ses fameuses structures enroulées un peu vieillissantes qui servent à

abriter de la pluie, et inciter les actifs à fréquenter les marchés en semaine et favoriser la présence des familles. Les horaires des marchés ne sont en effet pas toujours adaptés aux rythmes de vie. C'est d'ailleurs pour cela que le marché bio que nous allons inaugurer le 15 décembre sera ouvert le mercredi jusqu'en soirée et le samedi matin, ce qui permettra à mieux s'adapter aux attentes de nos concitoyens.

- Renforcer des missions des délégataires en matière de participation au processus de collecte des déchets et de nettoyage, afin d'avoir un meilleur tri sur les marchés.
- Poursuivre et accentuer les actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. Il sera notamment demandé dans le cadre de cette nouvelle délégation de service public aux délégataires de s'équiper en véhicules fonctionnant au gaz naturel de ville.

Je pourrais détailler, s'il y a des questions, les principes qui guident ce renouvellement de délégation de service public pour nos marchés alimentaires découverts.

M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Le marché était divisé en trois lots et la délibération propose de les réduire à deux, et d'allonger à six ans la durée des conventions. Cela nous pose problème car cela peut porter atteinte à la libre-concurrence. L'un des attributaires actuels va se faire éliminer et, potentiellement, ce pourrait être le plus petit car il y aura davantage de marchés à couvrir. Cela nous paraît être de nature à brider l'innovation et la capacité du marché à répondre à cet appel d'offres. Nous suggérons donc de maintenir la répartition en trois lots. En attendant, nous allons donc nous opposer à cette délibération. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Le groupe communiste votera cette délibération, mais nous souhaitons insister sur la nécessité que le futur cahier des charges favorise les circuits courts et prenne en compte une juste rémunération des producteurs. »

M. le Maire : « Absolument. Cela fait partie du volet que j'évoquais sur l'accentuation des actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire.

Pour répondre à M. LEFORT sur ces choix d'avoir une délégation d'une durée de six ans et de la réduire à deux secteurs, la raison est que les investissements demandés aux délégataires sont beaucoup plus importants que ce qui a été demandé jusqu'ici. S'équiper en véhicules fonctionnant au gaz naturel de ville demande un investissement substantiel. Renouveler les structures qui abritent les commerces implique également un investissement important. Suite à l'analyse faite par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) de la Ville de Paris, ce regroupement a été décidé pour faire des économies d'échelle et pour permettre une assise plus solide de chacun des délégataires, leur permettant ainsi d'assumer ces investissements nettement plus lourds et les missions supplémentaires qui leur sont demandées. Les économies d'échelle attendues sur les dépenses d'investissement concernent le coût des camions de montage, le coût des bennes de collecte au déballage et le coût des camions de logistique. Les économies d'échelle attendues sur les dépenses de fonctionnement concernent l'entretien du matériel roulant et le personnel, notamment les chauffeurs.

Je vous donne quelques éléments chiffrés établis par la DAE. Les différences de coût selon une répartition en deux, trois et quatre lots ont été étudiées. Avec deux lots, les coûts correspondant à ces investissements sont de 10,4 millions d'euros sur les 71 marchés. Pour trois lots, ils sont de

12,2 millions, et pour quatre lots, de 13,9 millions d'euros. C'est donc dans un souci de bonne gestion des deniers publics que cette nouvelle organisation est proposée.

M. LEFORT, vous souhaitez prendre la parole, avez-vous changé d'avis ? »

M. LEFORT : « Non, je ne vais pas vous faire ce plaisir. Étant donné que les jours de marché ne changent pas et qu'ils se tiennent quasiment tous au même moment (le samedi, le dimanche ou le jeudi), les économies d'échelle sont peut-être un peu plus compliquées à comprendre. On pourrait comprendre qu'ils achètent moins de camions si les jours de marché sont à des moments différents, or ce n'est pas le cas.

Le deuxième problème, c'est que vous n'aurez plus que deux acteurs sur la totalité de Paris, alors qu'il y en avait trois avant. S'il y en a un qui devient défaillant vous n'aurez plus qu'un seul acteur et vous en serez prisonnier. On comprend vos arguments et l'analyse en coût global de ce marché, mais il y a encore deux ou trois éléments qui nous paraissent incertains. Nous maintenons donc notre position. »

M. le Maire : « Les marchés à Paris se tiennent tous les jours, sauf le lundi. Ensuite, les investissements concernent les délégataires des marchés. Il ne s'agit pas d'imposer aux forains qui ont une équation économique encore plus compliquée de faire ces investissements. Ces investissements sont pour le délégataire qui a réellement un gain d'échelle quand il doit gérer trente marchés au lieu d'en gérer quinze. Il y a effectivement de réels gains d'échelle. Ce calcul est en effet complexe mais les chiffres que je vous ai donnés ne sont pas sortis de mon chapeau mais de la Direction l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris, qui connaît son sujet.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2018 DAE 269 Subvention (35.000 euros) et convention avec Le Panier du 12^{ème} pour l'ouverture d'une coopérative alimentaire de consommateurs des 12^e et 11^e arrondissements

M. le Maire : « La parole est à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Il s'agit d'une belle initiative qui s'installe dans le 11^e arrondissement et qui porte le nom de 400 COOP. Le Panier du 12^{ème} a été créé en vue de gérer une coopérative alimentaire des consommatrices et consommateurs des 11^e et 12^e arrondissements. Le Panier du 12^{ème} a pris à bail le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble de Paris Habitat au 65 boulevard de Charonne.

Moyennant une adhésion à la coopérative d'un montant de 100 euros, et 10 euros pour les bénéficiaires des minimas sociaux, et un engagement à travailler quelques heures chaque mois au bon fonctionnement du magasin, le Panier du 12^{ème} souhaite offrir à ses membres une large gamme de produits alimentaires paysans disponibles toute l'année à un prix équitable. La coopérative entend aussi soutenir une agriculture paysanne à échelle humaine et des relations solidaires entre consommateurs et producteurs dignement rémunérés. Elle veut promouvoir des

modes de production respectueux de l'environnement en s'approvisionnant en produits de saison et en adoptant des modes de production durables.

Elle veut inventer un espace permettant d'interroger les modes de consommation en rapprochant consommateurs et producteurs. Elle veut favoriser l'accès à une alimentation de qualité au plus grand nombre, garantir une alimentation de qualité gustative, nutritionnelle et sanitaire à un prix abordable, et développer la vente directe et les circuits courts.

Afin de permettre à ce projet de trouver son équilibre économique dans de bonnes conditions, la coopérative sollicite une aide au démarrage de son activité d'un montant de 35.000 €.

Il vous est ainsi proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec cet organisme la convention qui prévoit l'attribution d'une subvention de 35.000 € au titre du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.»

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL a souhaité intervenir.. »

Mme MOREL : « Je voudrais simplement dire combien cette délibération et ce projet du Panier du 12^{ème} est exemplaire et novateur. Ce magasin alimentaire sera géré par les adhérents eux-mêmes, il n'y aura pas de salariés. Je voudrais insister tout particulièrement sur le fait que cet établissement sera installé dans un quartier au boulevard de Charonne qui va bénéficier d'un réaménagement avec le parcours sportif et la végétalisation. Cet établissement va être tout proche du bâtiment EDF. Ce quartier va être différent de ce qu'il était au début de la mandature et je m'en réjouis. »

M. le Maire : « Nous nous réjouissons tous de l'heureuse évolution de ce coin du 11^e arrondissement. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Familles et Petite Enfance

2018 DFPE 144 Subventions (3.039.114 euros) conventions et avenants n°1 et 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) pour 13 de ses établissements d'accueil de la petite enfance

M. le Maire : « La parole est à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci Monsieur le Maire. Je vais résumer cette délibération pour aller à l'essentiel. La Maison Kangourou est une association qui existe depuis quinze ans et qui gère treize établissements à Paris, soit 542 places.

La Maison Kangourou vient d'ouvrir un nouvel établissement multi-accueil au 25 rue Léon Frot. C'était un immeuble à usage de bureaux qui a été réaménagé. Ce local avait été libéré en mars 2017. C'est une surface intérieure de 435 m² répartis en deux niveaux, un espace extérieur de 120 m² et un préau fermé pour abriter un groupe d'enfants en hiver comme en été. Cet établissement accueille 48 enfants âgés de 3 mois à 3 ans (15 petits, 15 moyens et 20 grands). 15 professionnels encadrent les enfants.

La Ville de Paris a participé à hauteur de 38,4% au coût d'investissement de cet établissement, soit une dépense de 1.148.639 euros. La Caisse d'Allocations Familiales de Paris a porté une contribution importante, représentant 58,5% du coût global. L'établissement a ouvert en septembre. M. le Maire, vous l'avez visité le 15 octobre dernier avec Mme Dominique KIELEMOES. L'inauguration aura lieu officiellement au premier trimestre 2019. On attend que l'établissement accueille un plus grand nombre d'enfants. La Maison Kangourou était présente au Forum de la Petite Enfance – je les ai rencontrés à cette occasion – et a déjà participé à deux Jeudis du RIF et participe bien sûr à la commission d'attribution des places dans les établissements de la petite enfance.

On parlera encore de la Maison Kangourou dans ce conseil d'arrondissement puisqu'ils ont un second projet dans le 11^e arrondissement au 226 boulevard Voltaire. L'obtention du permis de construire a connu quelques retards. Il était en effet prévu pour septembre dernier. L'ouverture devrait finalement avoir lieu en mars-avril prochain. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation actualisée. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre ont l'habitude de voter sans coup férir l'ensemble des délibérations relatives aux crèches. Nous avons cependant une hésitation sur cette délibération, étant donné qu'il y a un conflit entre la crèche Maison Kangourou et la copropriété dans laquelle elle s'insère. Ce conflit porte sur la jouissance exclusive de la cour qui est sujette à une interprétation différente selon que l'on se place du côté du directeur de la crèche ou de celui du syndic de la copropriété. Dans ces conditions, il pourrait y avoir des actions en justice. En tout cas, le problème n'est pas réglé entre les deux intervenants et nous allons donc nous abstenir sur cette délibération. »

M. le Maire : « Bien. Laissons la justice décider s'il y a un litige et votons pour offrir des places en crèches pour les enfants du 11^e arrondissement. M. Patrick BLOCHE souhaite reprendre la parole. »

M. BLOCHE : « Si je peux me permettre Monsieur le Maire, on a quand même pour habitude de ne pas nous insérer dans un conflit entre personnes privées. Et je suis assez surpris que le groupe que représente M. Jacques LEFORT ne vote pas cette délibération. Il s'agit quand même d'accueillir 48 enfants dans un établissement de la petite enfance. On est tous dans le droit. Si on ne votait pas cette délibération, on devrait fermer cet établissement qui vient d'ouvrir et 48 enfants se retrouveraient à la rue. Donc je ne comprends pas votre position. Ce n'est pas la première fois, vous me direz. »

M. le Maire : « Absolument. En tout cas je peux vous dire que les parents sont ravis de ce magnifique équipement vraiment très réussi. M. LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Bien sûr que nous sommes en faveur de ces 48 berceaux dans cette crèche. M. BLOCHE, ne caricaturez pas sempiternellement tout ce qu'on peut dire. Le problème n'est pas là. Il y a 246.000 euros d'argent public en jeu. Peut-être qu'à terme, si la copropriété a raison, cette crèche va devoir fermer les installations provisoires qu'elle a mises dans la cour. Dans ce cas, cet argent aura été donné alors qu'on aurait pu en donner moins, et la crèche devra revoir son taux d'occupation qui fait l'objet de cette convention avec la Mairie de Paris, et donc ne plus percevoir le reste des compléments de subvention qui lui sont dus. »

Il y a un enjeu financier qui nous impacte tous, celui du bon usage des deniers publics. C'est la raison pour laquelle nous ne nous opposons pas. Nous attendons que la justice se prononce. Mais nous voulions signifier qu'il y a là un sujet non résolu, qui peut impacter clairement l'usage de cet argent public. C'est ce qui explique notre position exceptionnelle, je le répète, en l'occurrence, en ce qui concerne les crèches de la Ville de Paris. »

M. le Maire : « Imaginons que nous adoptions tous une telle attitude. Cette délibération ne serait pas votée. L'association n'aurait pas les moyens de fonctionner. Les enfants qui sont aujourd'hui accueillis rentreraient chez eux, et les familles seraient « le bec dans l'eau ». Gouverner, c'est choisir, et nous choisissons de soutenir ces 48 familles qui vont pouvoir bénéficier d'une place dans cette crèche.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Jeunesse et Sports

2018 DJS 256 Signature du Contrat Jeunesse du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Mme Delphine TERLIZZI va nous présenter cet important document. M. Jacques LEFORT se prépare à intervenir. »

Mme TERLIZZI : « Merci. Je vais essayer de ne pas être longue parce que le Contrat Jeunesse fait 70 pages et je me sais bavarder. Je vais rappeler d'abord les grands objectifs. Les objectifs prioritaires du contrat sont destinés à la jeunesse sur un territoire donné pour une durée de trois ans. Ces objectifs sont déclinés en pistes d'actions concrètes. Le Contrat Jeunesse s'inscrit dans une politique municipale plus large définie dans le programme parisien pour l'autonomie des jeunes, adopté en 2015 par la Ville de Paris.

Le contrat est construit en plusieurs parties. Une première partie est consacrée au portrait de la jeunesse de notre arrondissement avec différents indicateurs qui nous permettent de mieux connaître les jeunes de notre territoire. Il y a ensuite un état des lieux de l'offre de loisirs et de services pour les jeunes, telles que les offres en matière de scolarité, de logement, de santé, d'emploi, et aussi toutes les structures municipales et associatives qui prennent en charge le public jeune (centres d'animation, espaces jeunes). Pour finir, le Contrat Jeunesse d'arrondissement définit les objectifs et les pistes d'actions spécifiques à notre arrondissement.

Je ne reviendrai pas longuement ce soir sur les deux premières parties que je vous laisse le soin de lire. Mais j'en profite pour remercier toutes les équipes qui ont travaillé sur ce diagnostic très étoffé, notamment la sous-direction de la Jeunesse et ses référents Jeunesse sur tout le territoire, la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), les intervenants institutionnels, les acteurs associatifs, et les jeunes qui ont aussi participé à ce diagnostic.

Je vais faire un petit bilan du premier Contrat Jeunesse 2015-2018. J'étais une nouvelle élue et ce contrat m'a permis de me projeter et de créer des objectifs. Le bilan est plutôt positif. Il a surtout

permis de construire un réseau partenarial très fort qui se traduit aujourd'hui par une coordination Jeunesse, une sorte de gouvernance partagée regroupant tous les acteurs de la jeunesse, aussi bien les associations que les collèges, les clubs de prévention, les professionnels de la santé et les foyers jeunes travailleurs. Cette coordination se réunit à peu près toutes les huit semaines. Elle a permis de construire une politique adaptée et une meilleure cohérence pédagogique sur notre territoire. Par exemple, on a pu améliorer la communication vers les jeunes et entre acteurs. En effet, certaines structures du nord et du sud de l'arrondissement ne se connaissaient pas.

On a pu proposer des formations communes aux différentes structures et on a bâti des outils pour répondre au mieux à la demande des jeunes. Il était très important que les structures qui accueillent les jeunes aient toutes le même niveau de formation.

On a largement favorisé l'échange et la mutualisation des savoirs et savoir faire entre acteurs afin que les structures puissent se transmettre des informations lorsqu'il y a des problèmes à résoudre. C'est très important d'être cohérents et d'avoir la même réponse pour tous les jeunes.

On a aussi créé beaucoup d'événements, comme le Festival des Cultures Urbaines qui a connu sa première édition en juillet dernier.

La semaine d'animation au collège Voltaire est une grande réussite. Elle permet aux élèves qui sont un peu « abandonnés » dès la mi-juin par les professeurs qui partent surveiller les examens du baccalauréat, d'être occupés avec cette semaine de loisirs très pédagogiques animés par les associations du quartier. On espère étendre ce dispositif à d'autres collèges qui subissent les mêmes « préjugés ».

On a aussi créé le Forum des Vacances et des Loisirs, avec le centre d'animation Mercœur. Les Matinées citoyennes, destinées aux collégiens, connaissent aussi un grand succès à la Mairie. Enfin, Un Été à la Roquette est une animation du square tenue tout l'été par les associations locales.

On a essayé de mieux intégrer le jeune dans la vie de notre arrondissement en l'associant le plus possible aux actions citoyennes. Je pense notamment aux Chantiers Jeunes. Ils ne sont pas visibles mais croyez-moi, les jeunes travaillent dans cet arrondissement. Il y a pas mal de jardinières, de kiosques, de réfection de façades, de peintures dans des bâtiments qui sont faites par les jeunes. Ça permet aux jeunes d'être rémunérés mais aussi de faire une action pour le bien commun.

On a maintenant systématiquement des jeunes présents dans tous les forums et salons, pour tenir les buvettes, et je les remercie. Ça permet aussi de payer des projets collectifs et de faire avancer la situation de l'emploi des jeunes qui n'est pas toujours très facile, surtout pour ceux qui en sont très éloignés.

De plus en plus de jeunes participent au Budget Participatif et on s'en réjouit. Évidemment, il y a parfois des frustrations, on n'est pas toujours gagnants. C'est le principe. En tout cas de nombreux projets ont été proposés et votés. Je pense notamment à la réfection du square Jean Aicard, le terre-plein central qui devrait être transformé pour être moins dangereux et plus sécurisé pour tous les jeunes. Il y a là une petite concurrence entre les petits et les boulistes, mais tout va rentrer dans l'ordre.

Concernant les pistes d'action du nouveau Contrat Jeunesse, la coordination Jeunesse a permis de mettre en lumière de nouvelles problématiques sur lesquelles nous nous sommes basées pour co-construire le nouveau Contrat Jeunesse. D'ailleurs je remercie sur cette co-construction Monsieur le Maire pour son implication, ainsi que tous mes collègues élus qui se reconnaîtront. Comme vous le savez, la délégation Jeunesse est une délégation des plus transversales et nécessite une collaboration permanente entre nous. Je voulais aussi dire un grand merci à M. Florent VOISIN qui est mon bras droit, mon bras gauche et parfois même mon coach.

La méthodologie qui a été utilisée pour ce contrat a consisté en plusieurs concertations sur l'année entre les acteurs municipaux, l'Éducation Nationale, les associations et les jeunes. Huit groupes de travail thématiques ont été mis en place et plus de 200 jeunes y ont participé. Ils ont participé à travers des soirées et des matinées citoyennes organisées en mairie, mais aussi au sein même de leur structure pendant plus d'un an. On a réussi à mettre en place 70 pistes d'action. Je ne vais pas en faire la liste exhaustive, mais je vais essayer de vous donner les trois principaux axes et les grands objectifs.

L'axe 1 consiste à satisfaire davantage le besoin d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, qui est un objectif très large et très ambitieux. Cela pourrait passer par l'amélioration de la communication à destination des jeunes et de la rendre plus accessible en expérimentant de nouvelles interventions dans l'espace public.

Il s'agira aussi de mieux les orienter dans leur parcours de formation. On pourrait prendre par exemple la création d'un forum des métiers au sein des collèges. On l'a expérimenté au collège Lucie et Raymond Aubrac l'année dernière et cela a été un franc succès. Les parents ont beaucoup participé et sont venus présenter leur métier.

Cela va aussi passer par un travail d'accompagnement renforcé à la recherche de stages car c'est une grosse demande sur laquelle nous ne sommes pas encore au point. Il y a encore beaucoup de jeunes qui n'ont pas de réseau et il leur est compliqué de trouver un stage. On y travaille, notamment avec les commerçants.

On va aussi travailler sur un meilleur accompagnement des jeunes sur leurs parcours socioprofessionnels. Ça passera par des temps dédiés aux jeunes au Forum de l'emploi, où les matinées sont déjà consacrées aux jeunes de l'arrondissement, et par des visites de structures de logements dont l'accès est encore plus compliqué pour les jeunes que pour certains adultes. Beaucoup de jeunes ne savent pas que des structures de logements existent comme les résidences étudiantes et les foyers de jeunes travailleurs. Enfin, on va enrichir encore plus l'offre des chantiers éducatifs parce qu'ils ont du succès et méritent d'être élargis.

On va aussi faciliter l'accès aux loisirs, notamment en développant les créneaux sportifs dédiés aux jeunes, et en favorisant les pratiques sportives des jeunes filles, qui sont en demande et qui ne veulent pas toujours se mélanger.

Dans l'axe 2 du Contrat Jeunesse, il s'agira de valoriser les initiatives des jeunes et de promouvoir leur pouvoir d'agir. La participation des jeunes est au cœur même de ce projet. Toutes les actions que nous menons encouragent leur implication dans les événements de l'arrondissement. On essaiera de les associer le plus possible aux grandes concertations, par exemple sur les travaux des grandes places. Toutefois les temps de concertation que nous aimons, en tant qu'adultes, ne sont pas forcément ceux que les jeunes aiment. Il faut donc être imaginatifs et organiser d'autres temps sous d'autres formes. Ils sont aussi assez demandeurs de rencontres jeunes/élus et veulent savoir comment fonctionne une mairie et quel est notre rôle.

Il s'agira aussi d'accompagner les jeunes dans leurs projets individuels ou collectifs et de valoriser leurs initiatives ou leur talent car il y a beaucoup de jeunes talents dans le 11^e arrondissement. Ça passera par la création d'un parcours d'accompagnement à la professionnalisation des projets artistiques. On a déjà commencé ce travail avec le festival Onze Bouge dans lequel on a créé une action nommée « Le Lever de Rideau » qui permet à des jeunes artistes amateurs de l'arrondissement de pouvoir se montrer au début des spectacles du festival, devant un vrai public, et donc de se confronter à la réalité.

On prévoit aussi de pérenniser le festival des Cultures Urbaines qui a rencontré un franc succès cette année. On espère l'améliorer et toucher encore plus de jeunes et le grand public. Je pense aussi à l'organisation de journées Jeunes Talents et à la mise en place d'un fonds spécifique dédié aux projets jeunes sur le modèle du fonds de soutien aux initiatives des habitants. Il s'agira aussi

de les faire participer le plus possible à la vie de l'arrondissement en soutenant par exemple l'appropriation par les jeunes du Budget Participatif parisien, du dépôt de leur projet jusqu'au vote.

L'axe 3 du Contrat Jeunesse concerne la consolidation des partenariats et des compétences collectives. Dans cet axe, on s'attachera plutôt à améliorer la connaissance des dispositifs par les structures et les établissements scolaires pour qu'ils puissent mieux les communiquer aux jeunes, en créant par exemple un guide thématique des ressources locales dédiées aux jeunes. C'est très important que l'on connaisse bien les dispositifs pour mieux les relayer car on s'aperçoit encore qu'il y a des lacunes, non pas parce que les gens ne veulent pas se former mais parce que les dispositifs changent sans cesse et il est très compliqué d'être toujours à jour.

Ça passera aussi par la formation des partenaires jeunesse, notamment en organisant des temps d'échange et une mutualisation des savoir-faire indispensables. Nous travaillons aussi sur les questions de parentalité, thème qui est revenu régulièrement dans la concertation, en favorisant les temps de rencontre entre les établissements scolaires, les parents et les partenaires locaux. Il faut donner une part un peu plus importante aux parents, qui sont aussi des acteurs très importants, en les accompagnant quand leurs enfants sont en situation de décrochage scolaire ou d'exclusion, et en les accompagnant aussi sur les questions de santé liées aux addictions, à la sexualité, à la santé mentale, etc....

Évidemment, je n'ai pas passé en revue les 70 actions, mais j'ai essayé de donner les plus importantes, même si elles sont toutes importantes et toutes prioritaires. Ce Contrat permettra de réduire la distance entre nos jeunes et les institutions, d'ouvrir des portes, de prolonger des actions menées, de renforcer celles déjà en route et de créer de la nouveauté. Je vous laisse maintenant la parole pour en débattre. Merci de votre écoute. »

M. le Maire : « Merci à vous pour ce travail très important conduit depuis le début du mandat et sur le premier Contrat Jeunesse du 11^e. Je voudrais saluer notamment la préoccupation que vous avez toujours manifestée de vouloir associer le plus possible les publics – en l'occurrence ici les jeunes – à l'élaboration de ce Contrat, car dans nos institutions, le piège est de rédiger un document formidable mais seul dans un bureau. Vous avez réussi à mobiliser les acteurs et les jeunes eux-mêmes. Je tenais à le souligner parce que le produit de ce travail et de cette association est représenté par ce document sur lequel nous sommes appelés à débattre. M. Jacques LEFORT avait demandé la parole. »

M. LEFORT : « Mme TERLIZZI, concernant les rencontres jeunes/élus, je suis à votre disposition si vous manquez de conseillers d'arrondissement. J'ai déjà assisté à quelques unes de vos activités en mairie du 11^e arrondissement où il y avait une effervescence de jeunesse et d'idées dans cette salle des fêtes. C'était très intéressant de suivre la co-construction de ce Contrat Jeunesse.

La problématique est tout à fait essentielle dans le 11^e arrondissement. On connaît les enjeux tout à fait essentiels d'arriver à canaliser dans le bon sens du terme une jeunesse pleine d'énergie, qui vit souvent dans des logements beaucoup trop petits et qui peut avoir des problèmes de décrochage scolaire ou autres, ce qui conduit à un certain nombre de problèmes que nous connaissons trop souvent dans le 11^e arrondissement. La solution passe par le débat que nous avons eu en début de conseil d'arrondissement, concernant l'éducation et les problématiques liées à l'école et à l'offre éducative de qualité qu'ils reçoivent dès le plus jeune âge au sein de l'Education Nationale.

Deux points me paraissent tout à fait essentiels : la parentalité et l'autonomie des jeunes. La parentalité, le fait d'impliquer les parents, est un sujet qui mérite d'être souligné. Leur implication est la garantie du succès de ce Contrat Jeunesse, et on sait combien c'est difficile pour des parents qui peuvent parfois être eux-mêmes éloignés des codes culturels pouvant être les nôtres, et qu'il faut accompagner vers toute cette dynamique que vous souhaitez mettre en place dans le 11^e arrondissement.

Le 2^e sujet est l'autonomie, la prise en main par les jeunes. Je souhaite souligner le nombre d'associations de jeunes qui ont été créées dans le 11^e, notamment dans le sud de l'arrondissement : Onze S'amuse dans le quartier Saint Bernard, la DJ11 pour la cité Beauharnais, Hall Seven à la Roquette, et les Eleven Sisters qui font du babysitting. On a même une association de foot qui vient de se créer, le FC Roquette, qui rassemble des jeunes de Mercœur, de Saint Bernard et de Roquette. Ils vont disputer des matchs le week-end grâce à des associations telles que Solidarité Roquette, qui fait d'ailleurs l'objet d'une délibération dans ce conseil. Il y a une vraie dynamique, une vraie prise en main qui se crée au sein de ces jeunes. J'ai assisté à l'animation organisée par la DJ11 dans un parc pendant l'été. Elle était de qualité, mais il y a aussi une nécessité d'un peu plus de mixité culturelle au sein de ces associations.

Ces associations doivent aussi être développées dans un sens nord-sud. J'ai l'impression qu'elles se développent pour l'instant surtout dans le sud de l'arrondissement, comme si la rue du Chemin Vert était une barrière qui empêchait les structures du nord et du sud de l'arrondissement de se mélanger.

J'avais trois idées à vous suggérer pour améliorer encore plus la bonne canalisation de toute l'énergie positive de cette belle jeunesse dans notre arrondissement :

- Ouvrir plus largement les terrains de sport. Souvent ils ferment au moment où les jeunes sortent de l'école. Ils sont également fermés pendant les vacances scolaires, ce qui pose un certain nombre de problèmes. Il suffirait d'élargir les ouvertures, de 18 à 20 heures. Un gardien devra peut-être travailler deux heures de plus, mais cela permettrait à ces jeunes de faire deux heures de sport au moment où ils ont du temps pour le faire, et d'avoir une offre adaptée en termes d'horaires.
- Puisqu'on s'approche du 11 novembre, du centenaire de 1914, je voulais vous proposer de faire venir tous ces jeunes aux commémorations en Mairie du 11^e arrondissement, à l'inauguration de la plaque aux morts de la Grande guerre devant le Père Lachaise. Je pense qu'ils seront sensibles à cette invitation qui leur enverrait un message positif venant de l'institution. En leur demandant de venir écouter les discours, nous pourrions leur montrer que faire partie d'une communauté, l'équipe France, c'est aussi parfois savoir faire des sacrifices.
- Je voulais enfin vous inviter à vous intéresser à ces petits qui deviennent grands un peu trop vite, notamment ces préadolescents encore cachés au sein des familles et qui d'un coup deviennent adolescents, prennent cinquante centimètres en l'espace de deux ans et qu'on voit apparaître dans les parcs. Ils ont des codes qui ne sont pas forcément ceux qu'on aimerait avoir. Je pense que c'est un des sujets qui a fait qu'il y a eu des problèmes au square de la Roquette. Une nouvelle génération est arrivée, qu'on n'avait pas vu venir, et qui n'a peut-être pas été assez anticipée en termes d'accompagnement et de politique publique.

Voilà quelques idées que les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre souhaitent vous apporter. De façon plus globale, nous saluons l'ensemble du travail qui a été fait autour de ce Contrat Jeunesse. »

M. le Maire : « Merci M. LEFORT pour ces propositions constructives. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Stéphane MARTINET. »

M. MARTINET : « Merci Monsieur le Maire. Je voulais saluer le travail que fait notre collègue sur cette question de la jeunesse. Même si nous ne travaillons pas ensemble au quotidien, je vois bien le résultat de tout ce qu'elle fait et de ce que l'équipe fait, qu'elle soit de la Mairie ou des associations. La motivation qu'elle génère chez nos collègues ici présents a un résultat. Et ce résultat se traduit par un grand dynamisme. M. LEFORT l'a noté et je ne peux qu'abonder.

Lorsqu'on voit les problèmes que l'on connaît dans certaines familles, quand on voit certains jeunes qui dérivent, on se dit que tout le travail fait permet probablement de voir moins de jeunes dériver. Il y a une conscience réelle dans votre réflexion, et dans celles des équipes qui vous accompagnent, de ce danger et de ce besoin de prévention. Je voulais le souligner parce que cela veut dire que dès lors que vous initiez quelque chose et qu'il y a besoin de moyens, je pense qu'il faut les débloquer et s'organiser pour mener à bien ce que vous faites. Et vous le faites d'une façon tout à fait originale pour un élu, vous n'êtes absolument pas conventionnelle. Je le pointe pour presque l'admirer. Vous n'êtes pas venue de la politique, tout le monde le sait, et vous faites les choses d'une telle façon qu'on sent une adhésion de la part des gens et des habitants. Je voulais le noter parce que c'est suffisamment rare pour qu'on le dise.

Je voulais juste relever une chose dans ce que vient de dire notre collègue à propos des codes culturels. Je ne cherche pas la polémique, c'est simplement le débat. Je ne sais pas si ce sont tant les codes culturels que le fait que ces jeunes se retrouvent dans des familles qui ont des conditions sociales telles que, malheureusement, ils sont assez souvent livrés à eux-mêmes. Ils se lèvent le matin, et parfois leur mère - et leur père, s'il est encore présent - est déjà partie travailler pour faire des ménages dans des bureaux que nous sommes heureux de retrouver propres en arrivant, et n'est pas là pour vérifier qu'ils prennent bien leur petit déjeuner, que leur sac est bien fait et qu'ils partent bien à l'heure à l'école. Et c'est la même chose le soir. Donc je ne sais donc pas s'il s'agit vraiment de codes culturels. Je pense que ce sont plutôt des codes sociaux. Et malheureusement, on a à souffrir de cela.

Deuxième chose, je ne pense pas que la division nord-sud soit si simple que ça. Il y a une bande au milieu de notre arrondissement où de façon évidente, quand vous regardez le prix au mètre carré, vous avez des conditions sociales qui font que le déterminisme social n'amène pas à ce que les jeunes soient laissés libres dans la journée. Par ailleurs, vous qui connaissez apparemment très bien l'arrondissement - c'est un compliment que je vous fais - il y a quand même énormément d'activités et des associations de prévention très présentes au nord, qui s'occupent fortement de la jeunesse, même s'il n'y a pas en soi une association en direction de la jeunesse aussi présente et aussi forte que dans le sud de l'arrondissement. C'est peut être cela qui apparaît comme une distorsion. Mais un grand nombre d'associations s'occupent des jeunes dans le nord de l'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci M. MARTINET pour vos propos. Ce que je voulais signifier, c'est qu'il y avait peut être des liens à faire entre le nord et le sud, et non pas qu'il n'y avait pas de structures existantes dans le nord. Les jeunes sont amenés de plus en plus à se croiser parce que la frontière

de la rue du Chemin Vert est de plus en plus poreuse. Il faut créer des activités qui leur permettent de se mélanger pour éviter qu'il y ait des confrontations au moment de la rencontre. C'était le but de mon propos. »

M. le Maire : « Merci. Mme Rosalie LAMIN souhaite intervenir. »

Mme LAMIN : « Je voudrais encore féliciter notre collègue pour le travail qu'elle fait au sein de la jeunesse. Pour faire le lien intergénérationnel entre les seniors et les jeunes, il se trouve que nous avons le même chargé de mission et comme Mme TERLIZZI, il a la même volonté de lier ces deux pôles seniors et jeunes. À chaque événement senior, nous avons un groupe de jeunes de manière à leur mettre le pied à l'étrier au niveau professionnel. Au dernier salon, des jeunes de l'arrondissement nous ont servi d'hôtes/hôtesse, et ont été en charge de la restauration du salon. Il faut être présent avec eux pour leur donner cette confiance en eux. Les seniors sont heureux de les avoir. Mme TERLIZZI, continuez sur cette lancée. Merci. »

M. le Maire : « Formidable. Voilà une belle illustration de ce que vous disiez tout à l'heure. Les chantiers Jeunes ce sont des travaux, mais ce sont aussi des actions comme accueillir et nourrir le public lors des forums des seniors. Mme TERLIZZI, voulez-vous réagir aux propositions qui ont été évoquées ? »

Mme TERLIZZI : « D'abord merci à tous pour vos propos. J'en ai presque rougi, M. MARTINET. »

Je voulais revenir sur les TEP. On a bien inscrit la question de l'ouverture des TEP dans le Contrat Jeunesse. Les horaires seront peut-être élargis, et il y aura davantage de coachs sportifs car il est important de ne pas toujours laisser en libre accès les terrains.

Je vous remercie également pour avoir étendu le bilan aux associations jeunesse qui s'étaient montées dans notre arrondissement.

J'ai entendu vos propositions. Nous n'avons jamais travaillé sur les commémorations. Peut-être que les jeunes n'étaient pas prêts. Mais je vais y réfléchir, on va le proposer aux structures Jeunesse car je ne prends pas les décisions. Je propose et les structures transmettent aux jeunes avant de prendre une décision. En tout cas, je sais qu'ils sont sensibles à certaines commémorations.

Je crois que j'ai abordé le sujet de la parentalité. Il y a une association de mamans qui s'est créée à la suite du meurtre du jeune Ismaël dans le parc de la Roquette. On s'appuie beaucoup sur les mamans car elles permettent de faire le relais avec les jeunes dont vous parliez tout à l'heure. Tout est maîtrisé, soyez-en sûr. »

M. le Maire : « Je voulais insister sur le fait que cette création d'association qui a été mentionnée par M. Jacques LEFORT est une création très dynamique, qui résulte du travail de recherche d'autonomisation des jeunes. Les clubs de prévention nous interpellent souvent sur un mode revendicatif et on leur répète que pour obtenir ce qu'ils veulent, ils doivent s'organiser et se donner les moyens. C'est dans ce contexte que ces associations se créent, ce qui est très positif. »

Enfin, pour conclure provisoirement ce débat, je voudrais insister sur le travail inter-partenarial. Je suis convaincu qu'une politique publique en direction des jeunes n'est possible qu'en réunissant l'action de toutes les institutions et de toutes les structures. Ce n'est pas la mairie d'arrondissement seule qui peut avoir une action directe et efficace sur les jeunes, il faut travailler

en synergie avec toutes les structures (Éducation Nationale, clubs de prévention, associations, acteurs de la prévention). Je voulais saluer à nouveau tout le travail mené.

Nous allons passer au vote pour permettre la signature de ce contrat. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Logement et Habitat

2018 DLH 249 Location de l'immeuble 6 rue Richard Lenoir (11^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique

M. le Maire : « En l'absence de M. Bastien RECHER, c'est M. Patrick BLOCHE qui va présenter cette délibération. »

M. BLOCHE : « Il s'agit d'un projet de délibération assez classique traduisant la volonté politique de la Maire de Paris et de la majorité municipale d'accroître constamment le nombre de logements sociaux à Paris et dans le 11^e arrondissement comme contribution majeure au maintien des effectifs scolaires, pour faire référence au précédent débat.

Le 24 août dernier, la Ville de Paris a préempté l'adresse du 6 rue Richard Lenoir. C'était un immeuble à usage de crèche. La société qui exerçait cette activité a été placée en liquidation judiciaire et, de ce fait, il était difficile de maintenir l'activité dans l'immeuble. Il fallait un bailleur social pour mener cette opération d'aménagement et Paris Habitat a été choisi. L'objet de la délibération est donc de louer cet immeuble à Paris Habitat par un bail emphytéotique. Ce projet de délibération est très classique, mais avec des logements sociaux en plus à la clé dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci beaucoup. Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Je dirais qu'en cohérence avec la position que nous défendons régulièrement, à savoir que nous ne sommes pas opposés aux opérations de préemption lorsqu'elles portent sur des immeubles dans leur intégralité et libres à la location afin d'y créer des logements sociaux, nous allons voter cette opération qui va permettre la création, après travaux de rénovation et de surélévation, de créer 331 m² de logements sociaux.

Sauf erreur de ma part je n'ai pas vu dans la documentation fournie la répartition de logements selon leur catégorie PLA, PLUS ou PLS. Monsieur BLOCHE avez-vous cette information ? Sans quoi je vous demanderais de me la fournir ultérieurement. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je crains que M. Patrick BLOCHE n'ait pas les éléments. Je ne les ai pas non plus. »

M. BLOCHE : « Ne m'appelant pas M. Bastien RECHER, je n'ai pas les informations mais je lui demanderai de vous les transmettre. C'est une question légitime, avec le souci, comme

toujours, de maintenir la mixité sociale en répartissant entre les trois catégories et en construisant des logements familiaux. »

M. le Maire : « Absolument, pour correspondre à la demande. Dans toutes les opérations, notre souci est d'avoir un équilibre entre les différentes catégories de logements. J'y veille personnellement.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

2018 DU 186 Cession à Aximo de 8 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 6 logements locatifs sociaux (11^e et 13^e)

M. le Maire : « M. Patrick BLOCHE va présenter cette délibération. »

M. BLOCHE : « Vous avez tous en mémoire que la Ville de Paris a instauré en décembre 2014 le droit de préemption urbain renforcé. Cela concerne 257 immeubles en copropriétés à Paris, soit 8.000 logements qui relèvent du parc social. Il s'agit de concourir ainsi à atteindre dès 2030 l'objectif de 30% de logements sociaux à Paris dans le cadre du PLH du programme local d'habitat.

Dans cette délibération la Ville de Paris exerce donc son droit de préemption sur huit lots de copropriétés, dont six dans notre arrondissement. Il s'agit d'un lot à l'adresse du 153-157 rue du Faubourg Saint Antoine, et cinq lots au 17 rue des Bluets et 4 rue Victor Gelez. Ces six lots seront confiés à Aximo qui n'a plus à faire ses preuves en matière de gestion de logement en copropriété. Voilà l'objet de cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci. Effectivement ce n'est pas la première fois qu'on a ce type d'opération présentée dans le 11^e. L'arrondissement est souvent sur la sellette. En effet, sur les 257 immeubles qui font l'objet d'un ciblage pour les préemptions prévues depuis 2015, 71 adresses, soit 28% de l'ensemble, sont situées dans le 11^e arrondissement, ce qui explique qu'on ait régulièrement des demandes présentées.

En ce qui concerne l'opération actuelle, ces six logements dans le 11^e vont être réalisés, mais on va regretter cette fois-ci le manque de mixité. Ces opérations cibleront uniquement des catégories PLAI et PLUS, excluant une nouvelle fois les classes moyennes, et les familles dans la mesure où il s'agit de petites surfaces.

Nous notons également le coût de cette opération pour la rue des Bluets, qui s'élève à 800.000 euros pour 105 m², soit 7.610 euros le mètre carré avant frais de réhabilitation. Dans ces conditions, et en cohérence avec notre position dans ce domaine, nous ne voterons pas ce projet. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « A partir du moment où 257 immeubles ont été référencés en 2014 comme des immeubles appartenant au parc social de Paris, ce sont des immeubles où certaines catégories de population, qui ont un besoin de logement et qui sont peut-être moins favorisées que des classes moyennes, sont visées par ces préemptions dans le tissu diffus.

À l'arrivée, il y aura cinq logements et un local d'activité. Je vois en fait un montant total de 600.000 euros. C'est une dépense raisonnable, mais par définition, ces préemptions en milieu diffus visent effectivement les catégories les moins favorisées. À travers tous les projets que nous portons, nous n'oublions pas les classes moyennes. Il ne faudrait pas que la politique de logement social de la Ville soit une politique qui oublierait les classes moyennes, surtout lorsque l'on connaît le pourcentage de demandeurs de logements qui sont éligibles au logement social à Paris. Je dis tout cela pour que, en cohérence avec votre précédent vote sur le 6 rue Richard Lenoir, vous puissiez voter cette délibération. Il est plus facile de présenter la répartition équilibrée des trois catégories de logements quand il s'agit de construction neuve comme le 6 rue Richard Lenoir. »

M. le Maire : « Je ne sais pas où vous avez trouvé les chiffres que vous avez mentionnés, Mme SPINNEWEBER. En annexe de la délibération, il y a la lettre de France Domaine qui mentionne le prix d'achat. En l'occurrence, les subventions adressées au bailleur social par la Ville de Paris indique un prix de vente envisagé de 377.550 euros pour la rue Victor Gelez et le 17 rue des Bluets. Nous n'avons pas les mêmes chiffres. Et sur cette rue des Bluets, il n'y aura pas cinq mais quatre logements et un local d'activité. Il est donc difficile d'avoir les trois catégories de logement social sur quatre logements, d'autant plus que cette opération, comme toutes nos opérations de préemption dans le diffus, est une opération qui permet précisément de maintenir la mixité sociale. Quand on préempte des logements, c'est pour y maintenir les habitants qui y résident déjà. On tient compte de leurs revenus pour déterminer la catégorie de logement. Cela permet de maintenir les familles sur place, sans quoi, avec l'arrivée d'un nouveau propriétaire, elles encourraient le risque d'être expulsées. Cette politique de préemption dans le diffus est ainsi une vraie politique de mixité.

J'entends votre propos et nous avons régulièrement ce débat. En l'occurrence, nous considérons qu'il s'agit véritablement d'une politique de mixité que de faire cette préemption dans le diffus et de permettre aux familles du 11^e arrondissement résidant dans les immeubles d'y rester. Voilà des éléments très concrets.

Je propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Unanimité. La délibération est adoptée.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Voirie et Déplacements

2018 DVD 124 Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

M. le Maire : « M. Pierre JAPHET va présenter ce projet de délibération. »

M. JAPHET : « Cette délibération est assez simple. Il existe un certain nombre de tarifs préférentiels de stationnement à destination des résidents, mais aussi à destination des professionnels, avec deux cartes professionnelles, une sédentaire et une mobile. C'est de cette dernière dont il s'agit dans cette délibération.

Cette carte professionnelle mobile est déjà ouverte à un large nombre de professions. On a eu l'occasion d'en parler lors du vote de la délibération 2017 DVD 143. L'objet de cette présente délibération est de l'étendre à de nouveaux bénéficiaires qui sont des entreprises assurant un service d'intérêt général. Elle s'adresse très concrètement à quatre types d'activités : la gestion de réseaux ou de distribution de fluides, le transport urbain et suburbain de voyageurs, la distribution de courriers et de colis, et la gestion de réseaux de télécommunication. Ces mesures seront effectives à compter du 1^{er} janvier de l'année prochaine. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je voulais profiter de cette délibération non pas pour revenir sur son fondement qui nous convient, à nous élus de la Droite et du Centre, mais pour proposer un élargissement de la carte résidentielle aux personnes qui ont des voitures de fonction. Une voiture de fonction est une voiture personnelle et actuellement, elles n'ont pas le droit au stationnement résidentiel alors qu'il y a énormément de places libres à Paris en surface en ce moment. C'est un vœu qui avait été déposé par notre groupe au Conseil de Paris. Je crois qu'il n'avait pas été accepté. J'aurais aimé savoir pourquoi, et s'il était possible d'étendre ce stationnement résidentiel à ces voitures particulières qui ont été attribuées par des entreprises sous forme d'un avantage en nature mais qui sont utilisées, comme toute voiture familiale, la journée et le soir. Dans des limites raisonnables bien sûr, dès l'instant où il est possible d'utiliser le vélo ou le bus... Car, je vous rassure M. JAPHET, nous préférons le vélo ou le bus ! »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Nous voterons cette délibération, mais en émettant le souhait que le contrôle du stationnement soit assuré par le service de la Ville et ne soit pas concédé à une entreprise privée. »

M. le Maire : « Ce qui est cohérent avec les positions que vous avez constamment exprimées. M. Luc LEBON a demandé la parole. »

M. LEBON : « Pour répondre à la préoccupation soulevée par M. Jacques LEFORT, l'idée de la gestion du stationnement est d'encourager les Parisiens à ne pas utiliser leur voiture tous les jours pour aller travailler, mais plutôt des modes de transports alternatifs. Développer le stationnement résidentiel pour les voitures particulières, c'est pour qu'ils laissent leurs voitures en stationnement toute la semaine et qu'ils ne l'utilisent pas pour aller travailler, à la différence des voitures de fonction qui sont utilisées tous les jours. Ce n'est vraiment pas ce qu'on souhaite encourager à Paris. Merci. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « M. LEBON, vous parlez là de voiture de service, des voitures qui sont en général estampillées du logo de l'entreprise et qui permettent de se déplacer uniquement pour raisons professionnelles. L'usage d'une voiture de fonction est un petit peu différent. La voiture

fait partie du salaire et a été donnée par l'employeur parce que la personne en a besoin pour des déplacements professionnels. Elle lui permet aussi d'aller se promener le week-end. Ces voitures restent en général dans les parkings de l'entreprise, sauf les jours où on en a besoin pour se déplacer dans Paris. On préfère aller travailler en voiture le matin après l'avoir utilisé le week-end plutôt que de la laisser toute la journée au pied de chez soi, justement parce que le stationnement coûte excessivement cher. Le fait de pouvoir attribuer des cartes de stationnement résidentiel à ces voitures leur permettrait de beaucoup moins circuler car elles pourraient être laissées au pied de chez soi les jours où on n'en a pas besoin, et ainsi libérer la circulation dans Paris. »

M. le Maire : « M. Pierre JAPHET va répondre. »

M. JAPHET : « Concernant les voitures de fonction, j'étais effectivement sur la position de M. Luc LEBON. Et figurez-vous, en préparant cette délibération, je suis allé sur *paris.fr* pour consulter la liste des professions déjà éligibles à la carte pro mobiles. Dans la Foire Aux Questions sur le stationnement, j'ai trouvé la question suivante : « Puis-je avoir une carte pour un véhicule de fonction ? » Et la réponse est : « Les usagers disposant d'un véhicule de fonction peuvent bénéficier du stationnement résidentiel. Les justificatifs à annexer à la demande sont :

- attestation de l'employeur établissant que le demandeur dispose d'un contrat de travail en cours au sein de l'entreprise et que le véhicule considéré est un véhicule de fonction déclaré à l'administration fiscale.
- document de l'administration fiscale indiquant que le véhicule fait l'objet d'une déclaration.

Attention, les documents doivent être établis au nom et prénom du bénéficiaire de la carte. »

J'ai fait la même tête que vous. Il y a manifestement eu un élément qui nous a échappé... Je vais vérifier cette information car je ne me souviens pas que nous ayons voté ceci en conseil d'arrondissement. Je vais me renseigner. »

M. le Maire : « Voilà qui éclaire le débat. Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ETAT SPECIAL 2019

11201830 Adoption de l'Etat spécial 2019

M. le Maire : « Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre indiquant leur abstention sur le projet de délibération, nous allons procéder à un vote dissocié du vote global.

Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre s'abstiennent. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Nous avons examiné l'ensemble des délibérations sur lesquelles un élu s'était inscrit. Je vous propose de procéder à un vote global pour adopter les autres. »

- **11201831** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square de la Roquette au 143 rue de la Roquette (11^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Solidarité Roquette ».
- **2018 DEVE 167** Communication sur la signature d'une convention avec l'association " Solidarité Roquette " pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé Square de la Roquette (11^e)
- **2018 DEVE 169** Communication sur la signature d'une convention avec l'association " Jardin partagé Truillot " pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le jardin Truillot
- **2018 DAC 391** Attribution de la dénomination Josette Dumeix à la salle de travail de la bibliothèque Violette Leduc (11^e)
- **2018 DDCT 146** Subventions de 266.200 euros à 42 associations porteuses de 54 emplois d'adultes relais en quartiers populaires
- **2018 DDCT 147** Subventions (179.685 euros) et conventions à 48 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers populaires parisiens - Troisième enveloppe 2018
- **2018 DDCT 149** Subventions d'investissement (294.969 euros) à 22 associations situées en quartiers populaires
- **2018 DAE 253** Arc de l'Innovation - Projets immobiliers du « Fabriquer à Paris » Subventions, garanties d'emprunt et conventions avec la RIVP
- **2018 DAE 273** Budget Participatif - Subventions (115.000 euros), conventions et adhésions (13.650 euros) pour le soutien de l'économie circulaire et de l'économie solidaire
- **2018 DAE 274** Convention et subvention (50.000 euros) avec l'association La Petite Rockette (11^e) porteuse d'un projet de ressourcerie dans le 12^e arrondissement (*Mme TERLIZZI ne prend pas part au vote*)
- **2018 DAE 289** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Conventions

- **2018 DFPE 10** Subventions (78.750 euros) à douze associations, dont neuf avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école
- **2018 DFPE 92** Subventions (2.500.370 euros) et avenants n° 2 à la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2018 DFPE 151** Subvention (1.242.762 euros), avenants et convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11^e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.
- **2018 DJS 131** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019
- **2018 DLH 254** Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation - modification du règlement municipal
- **2018 DPSP 2** Subventions (44.400 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018
- **2018 DPSP 10** Subventions (95.988 euros) et conventions avec 11 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris

M. le Maire : « Pour l'ensemble des ces projets de délibération, qui est pour ? Unanimité. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201845 Vœu relatif à la fermeture nocturne du jardin Truillot

V11201849 Vœu relatif au jardin Truillot

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER va présenter ce vœu, puis Mme Joëlle MOREL présentera un vœu alternatif proposé par l'exécutif. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire.

Considérant que les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre du 11^e arrondissement estiment que le jardin Truillot, initié à l'époque du maire RPR Alain Devaquet, est une réussite en soi,

Considérant cependant que le jardin Truillot, d'une surface de 5600 m², présente des

caractéristiques propres qui le rendent inadapté à l'ouverture nocturne au public, puisque bordé immédiatement d'immeubles qui subissent des nuisances sonores et lumineuses difficiles à supporter aux heures habituelles de sommeil,

Considérant que ce jardin, particulièrement attendu dans le 11^e arrondissement en déficit d'espaces verts, qui a fait l'objet dès 1993, sous la mandature d'Alain Devaquet, d'une réserve foncière afin de créer un espace de verdure propice à la détente, à l'accueil intergénérationnel, à la tranquillité et au développement de la biodiversité,

Considérant que depuis l'ouverture de ce jardin en juillet 2018 les riverains alertent régulièrement sur les nuisances nocturnes dont ils sont victimes, particulièrement les nuisances sonores, que les élus Les Républicains du 11^e ont été saisis du sujet à plusieurs reprises par les habitants, notamment lors de l'inauguration du jardin en septembre,

Considérant que la récente séance plénière du conseil de quartier République - Saint Ambroise, le 18 octobre dernier, a été l'occasion de débats particulièrement houleux entre des habitants excédés par un bruit qu'ils ne supportent plus, et des élus de la majorité qui ne semblaient pas entendre la souffrance exprimée,

Considérant que des riverains ont réalisé des mesures qui font apparaître en pleine nuit des niveaux sonores pouvant atteindre entre 70 et 80 décibels, ce qui correspond au bruit du passage d'un train à moyenne vitesse, ou celui d'un restaurant bruyant, ce qui est confirmé par les enregistrements qui circulent sur les réseaux sociaux,

Considérant que selon l'Organisation Mondiale de la Santé, *« le bruit est une menace pour la santé publique, car il nuit à la santé et au bien-être. Selon l'Institut national du sommeil et de la vigilance : 52 % des français sont gênés par le bruit au moment de l'endormissement. 60 % considèrent le bruit comme le facteur principal de réveil. Dans 92% des cas, le bruit qui dérange provient de l'extérieur : 61% des transports, 22% de l'animation nocturne. »*,

Considérant que le manque d'effectifs de surveillance, de la Mairie ou de la Préfecture de police, et les multiples sollicitations qui les mobilisent, limitent l'efficacité de leurs interventions ponctuelles, les nuisances sonores reprenant après leur départ, ce qui ne leur permet pas de faire face aux attentes des riverains en matière de tranquillité,

Considérant qu'un jardin fermé par des grilles suffisamment hautes et de nature à empêcher réellement les intrusions nocturnes, la contre-référence du square Gardette n'étant pas valable car il suffit de monter sur une poubelle verte pour passer par-dessus les grilles de ce square,

Considérant que la procédure de concertation menée par la Ville sur ce projet n'a pas donné satisfaction aux habitants, en témoigne :

- le vœu voté en séance plénière du conseil de quartier République – Saint Ambroise du 19 novembre 2012, qui stipulait noir sur blanc que le cahier des charges devait « permettre de respecter les exigences très fortes des habitants et riverains en matière de [...] tranquillité »,
- les courriers envoyés à la Mairie les 30 novembre 2012, 10 février 2016, 15 juillet 2017, cosignés par les associations et le conseil de quartier, demandant avec insistance de participer à la conception du projet, lettres qui ont été distribuées lors de la plénière du conseil de quartier République – Saint Ambroise d'octobre avec la mention « restées sans réponse »,

Considérant de ce fait que la Mairie ne peut évoquer que l'ouverture du jardin est liée à une demande issue de la concertation, comme a tenté de le faire croire le Maire au conseil de quartier République du 18 octobre,

Considérant que l'éclairage quotidien de la partie centrale du jardin, prévue pour accueillir ponctuellement des événements festifs, engendre des nuisances lumineuses qui sont ressenties malgré un réglage récent, et que par ailleurs, cet éclairage continu, même lorsque le jardin est vide, est excessif et peu conforme à la vocation écologique de ce jardin,

Considérant que l'arrosage en eau non potable ne pouvant être réalisé en présence de public, l'ouverture 24/24 h du jardin est une nouvelle fois contraire à sa dimension écologique, car elle empêche l'arrosage de nuit en eau non potable,

Le groupe des élus d'Union de la Droite et du Centre, émet le vœu :

- que la Maire de Paris annule sa décision d'ouverture nocturne du jardin Truillot
- que soit réalisée rapidement la fermeture du jardin de 22h à 7h30, en liaison avec le conseil de quartier, les associations et les riverains,
- que les abords du jardin fassent l'objet d'une surveillance ad hoc afin d'éviter les nuisances et désordres nocturnes. »

M. le Maire : « La parole est à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire et merci de porter ce sujet à notre conseil d'arrondissement. L'ouverture du jardin est saluée par les habitants du 11^e et ce nouvel espace de respiration contribue à une image moins dense de la ville. Les jeux sont appréciés, les pelouses sont fréquentées et les fontaines sont particulièrement utilisées.

En cette période de changement climatique il est indispensable de préserver des espaces de verdure qui amènent de la fraîcheur. En tant qu'élue écologiste je continue de militer pour que d'autres parcelles soient aussi préservées dans le 11^e. Après ce premier préambule il faut bien évidemment aborder les points sensibles et particulièrement les problèmes que vous soulevez autour des nuisances sonores.

Mme SPINNEWEBER, vous avez participé à plusieurs réunions d'information à propos de ce jardin. Plusieurs discussions ont eu lieu concernant le choix de mettre ou de ne pas mettre de grille. De nouveau je me permettrai de vous rappeler que notre majorité opte pour faciliter les passages de la police dans le jardin Truillot. La police est autorisée à traverser les jardins sans grilles, mais ne rentrent pas dans les jardins qui en ont. Les grilles, quelque soit leur hauteur, n'empêchent malheureusement pas les individus d'entrer dans les jardins. Les squares Gardette et de la Roquette, entourés de grilles, sont malheureusement fréquentés à certaines heures de la nuit.

L'absence de grilles est un choix de notre mandature que j'assume aussi, à condition que la Ville se donne les moyens pour que les riverains de la parcelle vivent le plus paisiblement possible. J'interviens donc au nom du groupe Ecologiste, auquel j'appartiens, pour plus de présence humaine le jour et la nuit, la présence de jardiniers, de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), de médiateurs, d'éducateurs, d'agents de sécurité de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), voire d'agents de police lorsque c'est nécessaire. Mais il faut aussi la présence des riverains et des associations qui s'engagent à faire vivre le jardin.

Avant de laisser la parole à M. Stéphane MARTINET, je voudrais dire que l'on va rencontrer le vendredi 9 novembre les riverains de Truillot à la Mairie du 11^e. Nous avons donc proposé un vœu dans lequel nous proposons que tous les services compétents de la Ville soient mobilisés durablement afin d'engager les actions qui permettront d'apaiser durablement les nuisances nocturnes dont se plaignaient les riverains du jardin Truillot.

Je fais aussi la proposition de créer un comité des usagers de Truillot. J'en avais déjà parlé plusieurs fois aux associations et aux conseils de quartier. Plus ce comité sera dynamique, plus il sera force de propositions, et plus ce sera bénéfique pour la vie du jardin. Ce jardin est récent. Il ne faut pas que des mauvais usages s'installent à l'intérieur. Ce comité sera donc formé d'associations, de riverains, de représentants des écoles, de parents et d'élus.

J'ai initié au début de la mandature un jardin partagé éphémère avant les travaux du jardin. Il s'est transformé en jardin partagé dans le square des Moines de Tibhirine, animé par l'association « Le Jardin partagé éphémère Truillot » qui installera prochainement un jardin pédagogique à Truillot, puis un deuxième jardin partagé.

Ce genre de processus de travail participatif m'intéresse tout particulièrement. Je crois que je sais comment l'accomplir. Je pense qu'il est urgent de créer ce comité d'usagers qui s'adresse au plus grand nombre de personnes. Il faudra forcément aborder très vite toutes les questions autour des nuisances sonores, mais aussi celles des lieux de stockage du matériel pour organiser les animations, et des nuisances lumineuses. De nouveaux essais de réglage des luminaires sont en cours. Je serai vigilante à ce que cet éclairage soit respectueux à la fois des riverains, bien évidemment, mais aussi de la faune et de la flore. Les services étudient d'autre part un réglage des luminaires en fonction de la présence humaine, ainsi que le temps d'arrosage.

L'ensemble de ces propositions ne résolvent évidemment pas d'un coup de baguette magique les problèmes que vivent aujourd'hui les riverains, mais je pense qu'on peut avancer vers une meilleure ambiance dans ce jardin Truillot. Je suis prête à y travailler avec vous. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Stéphane MARTINET. »

M. MARTINET : « Ma collègue a témoigné de la mobilisation des services qui s'occupent de la plus grande quiétude possible de nos concitoyens. Je confirme les passages des services de sécurité de la Ville que nous appelons la DPSP. Je confirme aussi la disponibilité de la police qui a été mobilisée par vous Monsieur le Maire, et le maintien de ce dispositif. L'hiver s'approchant, le froid va peut être nous aider un peu.

Je voulais dire que je participerai et soutiendrai toutes les initiatives que ma collègue en charge des parcs et jardins prendra en coordination avec nous de façon à ce que les choses s'améliorent dans ces jardins. »

M. le Maire : « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER redemande la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire. J'entends bien, et j'ai entendu régulièrement au cours des nombreuses réunions de travail auxquelles j'ai participé, pas en tant qu'élue au conseil d'arrondissement mais voisine de ce futur jardin, qu'il était plus facile de surveiller un jardin lorsqu'il était ouvert que lorsqu'il était fermé, et que la police ne pouvait pas y accéder. Dont acte. Voyons l'expérience : maintenant le jardin est ouvert, la police et la DPSP y accèdent. Que se passe-t-il ? Le calme revient pendant 10-15 minutes et dès que les représentants

de police et de la DPSP sont partis, les groupes se reconstituent et continuent de discuter en pleine nuit comme s'ils étaient en plein jour. Il y a un problème à ce niveau là.

J'ai une autre question concernant ce jardin. On me dit que les grilles ne protègent de rien. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi on a décidé dès le départ de mettre en place des grilles du côté de l'impasse Truillot et que cette partie du jardin est fermée la nuit ? Est-ce que l'impasse Truillot mérite plus d'attention que les riverains de l'autre côté de cette barrière ? Je voudrais connaître la raison de ce « deux poids deux mesures » concernant la limitation du jardin côté impasse Truillot.

Ensuite, créer un nouveau comité Théodule, c'est parfait. Dieu sait s'il y a eu des comités et des réunions sur la préparation de ce jardin, mais les mêmes questions reviennent toujours, et en particulier celle de l'ouverture de nuit. C'est ouvert depuis trois mois maintenant, et on voit que les riverains vivent un véritable enfer. C'est bien joli de créer des comités pour réfléchir et discuter, d'autant plus que ces comités ne se composeront pas que des riverains. Je suis moi-même à deux cents mètres de ce jardin, je le trouve magnifique et il ne me crée aucune nuisance. Par contre, les habitants d'un immeuble de dix étages ont leurs fenêtres au-dessus de ce jardin. Il faut entendre ces personnes qui sont en grande difficulté car il n'y a rien de pire que de ne pas pouvoir dormir pendant des mois. Je sais que l'on va maintenant compter sur l'hiver et espérer qu'il gèle à pierre fendre pour qu'il n'y ait personne la nuit dans ce jardin, mais je pense qu'il faudrait essayer de trouver des solutions beaucoup plus efficaces et plus rapides pour tenir compte de la souffrance des riverains. Ce jardin est magnifique, il plaît à tout le monde et il est très fréquenté. Quelle est donc l'utilité de l'ouvrir en pleine nuit ? Je ne vois pas l'usage qu'on peut en faire à minuit ou à 1 h du matin. »

M. le Maire : « Merci. Je vais vous répondre sur les différents points sur lesquels Mme Joëlle MOREL n'est pas revenue, notamment sur cette question de la fermeture du passage situé entre la crèche et les logements sociaux de l'impasse Truillot.

Le travail de construction de ce jardin s'est fait, comme vous le savez, même si le vœu que vous présentez laisse entendre l'inverse, dans une très large concertation avec l'ensemble des acteurs du quartier, dont bien évidemment en premier lieu les habitants. 14.000 questionnaires ont été distribués dans le quartier, ce n'est pas rien. 80% des réponses se sont prononcées en faveur de cette ouverture. C'est un travail qui a été mené en associant tous les acteurs, qu'ils soient des associations, conseils de quartier, comités locaux, etc. Il y a eu un nombre incalculable de réunions. Je tiens aussi à souligner que les contributions du conseil de quartier se sont traduites par la production d'un document de plusieurs dizaines de pages versé au cahier des charges pour que la paysagiste de la DEVE tire son miel de ces demandes, fort nombreuses et parfois un peu contradictoires. Elles demandaient en effet l'installation de très nombreuses activités dans moins de 5.000 m². Il a donc fallu faire des choix. Le résultat, vous l'avez dit vous-même, est très beau. Je tenais à rappeler ce contexte.

Lors de cette concertation, les forces de l'ordre ont bien évidemment été consultées. C'est suite à une demande du commissaire du 11^e arrondissement que ces grilles du côté de l'impasse Truillot ont été installées, parce que des caméras sont positionnées sur le boulevard Voltaire. De plus, sa crainte était que, en créant ce passage entre l'impasse Truillot et le jardin, il y ait un coin sombre à l'abri des regards. Des grilles ont donc été mises à cet endroit pour empêcher l'installation de gens qui voudraient profiter de ce coin. D'autres grilles seront installées côté Richard Lenoir dès lors que le dernier bâtiment à démolir le sera. Je vous dis cela pour vous montrer, en illustrant par la pratique, combien nous avons écouté les demandes des uns et des autres.

Concernant le problème actuel, vous proposez une solution. Ce que propose le vœu de Mme Joëlle MOREL, c'est d'explorer toutes les solutions, y compris celle qui consiste à laisser l'aménagement tel qu'il a été prévu après la concertation. C'est la raison pour laquelle notre préférence va vers le vœu de l'exécutif qui, le cas échéant, n'empêche en rien la mise en œuvre de la solution que vous appelez de vos vœux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le vœu sur les adaptations des horaires présenté antérieurement par M. Pierre JAPHET a été voté, pour pouvoir adopter des horaires de fermeture éventuels, si cette piste est celle que nous avancerons après avoir reçu les propositions des services.

Dernier point : c'est la deuxième fois que l'opposition attribue l'origine de ce jardin à M. Alain DEVAQUET, grand Maire du 11^e arrondissement auquel nous devons beaucoup. Même s'il a beaucoup contribué, il n'est pas à l'origine du jardin Truillot. La réserve qui a été mise au Plan d'occupation des sols a été inscrite en 1976, avant même qu'il n'y ait des maires élus dans les arrondissements de Paris. Ce sont donc à nos prédécesseurs que nous devons cette clairvoyance, mais ils ne s'appelaient pas Alain DEVAQUET. J'apporte cette précision pour celles et ceux qui sont attachés à l'exactitude historique.

Je pense que l'essentiel a été dit et que les arguments ont été échangés. La prochaine réunion du 9 novembre permettra de travailler concrètement sur les différentes pistes qui s'ouvrent à nous aujourd'hui. Je vous propose de passer au vote. Il y a donc un avis défavorable de l'exécutif sur le vœu de Mme Nicole SPINNEWBER et un avis favorable sur le vœu de Mme Joëlle MOREL. »

V11201845 Vœu relatif à la fermeture nocturne du jardin Truillot

M. le Maire : « Qui est pour le vœu déposé par Mme Nicole SPINNEWBER ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201849 Vœu relatif au jardin Truillot

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les plaintes exprimées par les riverains suite à l'ouverture du jardin Truillot, y compris le jour de son inauguration, le 8 septembre dernier ;

Considérant le rendez-vous qui s'en est immédiatement suivi, le 11 septembre 2018, entre Stéphane Martinet, adjoint au Maire du 11^e chargé de la prévention et de la sécurité, le cabinet de Pénélope Komités, adjointe à la Maire de Paris chargée des espaces verts, le cabinet de la Maire de Paris et le cabinet du Maire du 11^e arrondissement, et les riverains du jardin Truillot qui ont pu exposer en détail les nuisances nocturnes qu'ils subissent depuis l'ouverture du dit jardin ;

Considérant l'intervention qui a déjà eu lieu, et une seconde intervention qui est en cours, afin de régler l'éclairage nocturne du jardin qui gêne les riverains dont les appartements donnent directement sur le jardin Truillot, doléance exprimée lors de cette réunion du 11 septembre dernier ;

Considérant qu'il convient de continuer à chercher une solution adaptée aux autres doléances exprimées à l'occasion de ce rendez-vous ;

Considérant la nécessité d'assurer la tranquillité des riverains, comme de garantir des usages respectueux du jardin Truillot, dont les jeux ont par exemple été déjà détériorés à plusieurs reprises ;

Considérant le levier que constitue le règlement des parcs et jardins afin de réguler les usages dans le jardin Truillot, dont certaines interdictions ont été souhaitées par le Maire du 11^e arrondissement comme l'interdiction des véhicules motorisés, des jeux de ballons s'ils ne sont pas en mousse, de l'utilisation des jeux pour enfants par des adultes, l'interdiction des bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur fréquence ou leur caractère agressif, l'interdiction de diffuser de la musique amplifiée ou encore de la consommation de boissons alcoolisées ;

Considérant par ailleurs le vœu voté par le conseil de quartier République-Saint-Ambroise le 18 octobre dernier, qui rappelle dans ses considérants l'implication lors d'une longue phase de concertation du conseil de quartier, mais aussi de l'ASQP, du collectif Carré Truillot, des élèves des écoles et plus généralement des divers acteurs collectifs et habitants du quartier, qui ont ainsi pu exprimer leurs attentes et leurs propositions ; étant souligné que ce travail qui a abouti à une riche contribution des habitants au cahier des charges du jardin et au vote d'un vœu par l'assemblée plénière du conseil de quartier le 10 novembre 2012 ;

Considérant que ce même vœu rappelle dans un autre considérant que la commission Truillot du conseil de quartier et plusieurs organisations du quartier (ASQP, association du jardin partagé Truillot, France Handicap, ESAT...) se sont rencontrées pour coopérer et faire en sorte que la vie du jardin Truillot réponde aux attentes des habitants de façon harmonieuse : activités et animations respectueuses du quartier, choix et calendrier discutés, suivi des évolutions de saisons en cours d'année, respect des divers usagers et des riverains, adaptation des abords du jardin aux publics usagers, diversité et complémentarité des animations ;

Considérant que le vœu demande d'œuvrer avec les habitants, les collectifs, les associations, les institutions du quartier en vue de favoriser l'usage harmonieux du jardin et de rencontrer les élus pour établir les modalités de la coopération souhaitable avec les partenaires intéressés par la vie du jardin Truillot et son insertion dans le quartier ;

Considérant l'action de la Mairie du 11^e arrondissement, qui comme elle s'y est engagée recevra les riverains une seconde fois début novembre afin de faire un nouveau point sur leur perception de la situation, et autant de fois que nécessaire dans les mois qui suivront ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN et des élu-e-s des groupes Socialiste, Europe Écologie-Les Verts, et Communiste-Front de Gauche ;

EMET LE VŒU QUE :

- tous les services de la Ville compétents soit mobilisés durablement afin d'engager les actions qui permettront d'apaiser durablement les nuisances nocturnes dont se plaignent les riverains du jardin Truillot.
- un comité des usagers du jardin Truillot soit constitué avec l'ensemble des partenaires et des riverains pour à la fois veiller au bon fonctionnement du jardin et pour être force de propositions d'animations et de respect du calendrier des animations.

M. le Maire : « Qui est contre le vœu présenté par Mme Joëlle MOREL ? Les élu-e-s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Il est adopté. Merci beaucoup. »

Le vœu est adopté à la majorité.

V11201844 Vœu relatif à l'apaisement de la cité de Phalsbourg

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Cette cité est une petite rue qui relie le boulevard Voltaire et la rue Léon Frot, à proximité du métro Charonne. Elle est accessible aux véhicules mais au bout de 300 mètres, elle est bouchée par des grilles qui empêchent les véhicules de rejoindre la rue Léon Frot et finit piétonne jusqu'à la rue Léon Frot, ou presque car les véhicules deux-roues circulent régulièrement sur les trottoirs, notamment les deux-roues motorisées. Pour m'y être rendu assez souvent, je peux assurer que les deux-roues utilisent cet itinéraire de déstase pour rejoindre le quartier derrière la rue Léon Frot. Ce sont en général des habitants du quartier qui y vont. C'est bien dommage car ils peuvent parfaitement passer par la rue de Charonne. Ils y perdraient seulement quelques secondes mais sans être gênés.

La proposition que nous faisons est simplement de pouvoir empêcher ces véhicules motorisés d'emprunter cette partie piétonne de la cité de Phalsbourg, de façon à pouvoir sécuriser ce lieu très fréquenté par les familles. Il y a en effet un petit parc à côté, le long de cette ruelle, avec des grilles très basses. Les ballons passent par-dessus les grilles et vont se loger dans les roues des deux-roues qui passent par là. Les enfants courant derrière les ballons, cela peut générer des accidents.

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre proposent donc que des obstacles soient installés sur l'un des deux bords de la zone piétonne, de façon à ce que les deux-roues motorisées ne puissent plus circuler, et que les deux-roues non motorisées puissent être gênées de façon à ce qu'ils aient moins envie d'y passer. Au passage Beslay, il y a des grilles en quinconce qui pourraient parfaitement faire l'affaire. Nous vous suggérons de pouvoir installer des barrières de ce même type, qui de plus laissent passer les poussettes. C'est tout à fait idéal. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Merci cher collègue pour votre intervention et pour le relais de ces interpellations cité Phalsbourg qui nous reviennent régulièrement. Il manque un tout petit considérant dans votre vœu, mais c'est peut être un élément d'information que vous n'aviez pas : ces grilles ont été implantées en début de mandature à notre demande pour empêcher les véhicules deux-roues de circuler dans l'impasse. Avant, il y avait des potelets qui ne les gênaient absolument pas. Nous y avons donc mis des croix de Saint-André. Donc quand je vous entends dire que les véhicules deux-roues peuvent rouler sur le trottoir, mon sang ne fait qu'un tour. Non, les véhicules motorisés ne peuvent pas rouler sur le trottoir, ils n'en ont pas le droit. Certains le font et c'est bien dommage. Mais ils n'en ont pas le droit et nous ne pouvons accepter cet état de fait.

Je reprends votre souhait de traiter cette situation. Effectivement, nous avons été amenés à mettre d'autres dispositifs à certains endroits, notamment passage Beslay et rue Pelée, qui sont des aires piétonnes, avec la différence majeure que les dispositifs en quinconce que vous évoquez ont été posés sur des zones de chaussée et non de trottoirs. C'est une doctrine des services techniques de Paris, aucun dispositif ne vise à gêner la circulation motorisée sur les trottoirs car, justement, les véhicules motorisés ne doivent absolument pas circuler sur ces trottoirs. On ne peut adopter votre vœu en l'état à cause de cette position de principe et de doctrine des services

techniques. Même s'il y avait une évolution de cette doctrine, des difficultés techniques ne nous permettraient peut être pas de poser une chicane à cet endroit.

Mais je voudrais qu'on soit conscient du fait que, même si cela était possible, cela ne réglerait que très partiellement le problème. Les barrières des passage Beslay et rue Pelée n'empêchent pas les deux-roues de passer. Aucun dispositif d'aménagement physique ne peut en même temps bloquer les deux-roues motorisés et laisser passer les poussettes, les personnes en fauteuil roulant et les véhicules de la DPE pour le nettoyage de ces voies. Ces aménagements ont pour vocation de dissuader, mais ils ne peuvent bloquer les deux-roues. Si jamais ils les bloquaient véritablement, ce serait gênant pour les piétons, et nous ne pouvons pas accepter cela.

Je m'engage à regarder mais, en l'état, je vous demande de retirer votre vœu, sans quoi je serai amené à en demander le rejet. Je me tourne par ailleurs vers mon collègue Stéphane MARTINET pour indiquer qu'il faut bien évidemment intensifier la verbalisation par le commissariat de police et la DPSP à cet endroit car il n'est pas acceptable que nous laissions un tel incivisme se produire.»

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT « Effectivement, si on part du principe que lorsqu'une chose est interdite elle n'est pas pratiquée, les problèmes se règlent beaucoup plus rapidement. Mais il s'avère que ce n'est pas totalement le cas. Je comprends ce que vous dites, mais je pense que dire qu'on ne va pas installer de barrières car les deux-roues ne sont pas censés rouler sur les trottoirs, est une position un peu théorique. Je pense que ce type de barrières ne coûte pas cher. Effectivement, cela n'empêchera pas aux deux roues de passer, mais il y en aura quand même beaucoup moins et ce sera de nature à sécuriser en grande partie cette ruelle. De plus, cela mobilisera beaucoup moins de policiers qui pourront être affectés à d'autres zones prioritaires du 11^e arrondissement.

J'entends bien que vous allez vous intéresser de près à ce dossier, mais je pense qu'il ne faut pas le faire avec une vision trop théorique sur la façon dont se comportent les deux-roues. En l'état, nous allons maintenir ce vœu en espérant qu'une solution intelligente sera rapidement trouvée par vos soins avec les services. »

M. le Maire : « Il y a là un problème qui doit être aisément réglé. On va continuer à chercher des solutions dans l'esprit que M. Florent HUBERT a évoqué. Je tiens à souligner qu'il y a une très forte augmentation de la verbalisation. En effet, grâce à la réforme de la DPSP que nous avons mise en œuvre, nous avons fait exploser le nombre de verbalisations. Nous avons maintenant des agents qui vont pouvoir aller verbaliser à cet endroit. Ils sont toujours à l'écoute lorsque nous leur indiquons les endroits où les règles d'usages de l'espace public ne sont pas respectées.

Nous allons essayer de trouver des solutions. Si la solution du passage Beslay n'est pas la solution magique, nous allons continuer à chercher d'autres dispositifs qui permettront de réduire ou de régler ce problème. Essayons d'être pragmatiques et d'avancer là dessus.

Dans cet état d'esprit constructif, nous allons passer au vote. Retirez-vous votre vœu, M. LEFORT ? Non. »

Considérant cette ruelle calme située entre le boulevard Voltaire et la rue Léon Frot, à proximité du métro Charonne, ruelle qui est piétonne sur les 100 mètres de sa partie ouest, où elle longe le petit square Frot Phalsbourg très prisé des familles ;

Considérant les gênes que subissent les piétons qui empruntent la cité de Phalsbourg du fait des deux roues, motorisés notamment, qui en empruntent les trottoirs très régulièrement ;

Considérant que ces véhiculent croisent sur les trottoirs des enfants qui courent derrière leur ballon passé au-dessus des grilles du square, ou des familles dont les poussettes les conduisent à emprunter ces mêmes trottoirs ;

Considérant les itinéraires alternatifs proches qui existent pour passer en deux roues du boulevard Voltaire à la rue Léon Frot, notamment par la rue de Charonne ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- que des obstacles soient installés sur l'un des bords de la zone piétonne de la cité de Phalsbourg, de façon à ce que les deux roues, motorisées notamment, ne puissent plus l'emprunter,
- que ces obstacles puissent être franchis par des poussettes ; ils pourraient dans ce but s'inspirer des barrières installées à l'entrée du passage Beslay, qui donne sur la rue de la Folie Méricourt.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201848 Vœu relatif à l'amélioration de la circulation dans l'avenue Ledru Rollin, grâce au rétablissement du sens nord-sud de la rue Basfroi

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Les travaux de la rue Charonne sont un grand sujet qui a fait l'objet de quelques réunions publiques et d'une marche exploratoire l'été dernier. Il s'avère que ces travaux dépassent le périmètre pur de la rue de Charonne. En effet, tout le quartier est actuellement embouteillé par un certain nombre de travaux, notamment ceux qui consistent à mettre dans une seule direction les véhicules particuliers dans la rue du Faubourg Saint Antoine, mais aussi sur le boulevard Voltaire qui, lui, fait l'objet d'une restriction de circulation sur le tronçon Voltaire et Charonne, puisqu'on ne peut plus l'emprunter pour aller jusqu'à Nation. Il y a une embolie du quartier mais qui n'est que provisoire.

Cela dit, elle pourrait néanmoins se prolonger, sous une forme atténuée mais toutefois très douloureuse pour les habitants, avec une avenue Ledru Rollin totalement bouchée du fait que les

voitures qui viennent de la place Léon Blum et qui souhaitent aller vers le sud de l'arrondissement n'auront à terme, en l'état actuel des plans de circulation, que deux itinéraires : le boulevard Voltaire ou l'avenue Ledru Rollin. Le boulevard Voltaire a déjà ses voies extrêmement rétrécies par l'installation de pistes cyclables extralarges de part et d'autre, et l'avenue Ledru Rollin débouche sur le Faubourg Saint Antoine qui va avoir une circulation très réduite du fait des travaux qui sont en cours. Il nous paraît donc tout à fait essentiel dans ce cas de figure d'avoir un itinéraire de délestage depuis la place Léon Blum vers le sud de l'arrondissement. C'est cet itinéraire que remplissait jusqu'ici la rue Basfroï, quand on pouvait la prendre dans le sens Nord-Sud puis la prolonger par la rue Saint Bernard et la rue de la Forge Royale, sans que cela crée un émoi particulier au sein de l'Association du quartier Saint Bernard qui anime le carrefour près de l'église Sainte Marguerite. La circulation n'y a jamais été excessive et ne le restera pas dans cet axe si jamais on y organisait un itinéraire de délestage.

Nous proposons donc que la rue Basfroï soit rétablie dans son sens initial, de la place Léon Blum vers la rue de Charonne, de façon à ce que les voitures qui souhaitent l'emprunter pour circuler vers le sud de l'arrondissement puissent le faire sans problème. Cela nous paraît d'autant plus essentiel qu'il y a une forte demande émise par les habitants. Une pétition a été signée par 200 familles, et davantage de personnes si on compte les membres de la famille qui les composent. Cette pétition a aussi été soutenue par les institutions, notamment l'école Sainte Marguerite et d'autres structures de la rue. Nous demandons donc à ce que cette rue Basfroï soit étudiée dans l'autre sens.

L'objection qui avait été faite par les services de la Ville lors de la marche exploratoire de cet été avait été que le carrefour entre Basfroï et Charonne allait augmenter son temps de rotation des feux de neuf secondes. Je pense qu'on peut se tolérer ces quelques secondes pour avoir un itinéraire de délestage et éviter d'obstruer totalement l'avenue Ledru-Rollin.

C'était le point essentiel de notre vœu. Il y a aussi des points corollaires qui concernaient notamment une étude globale des points de circulation de la zone que nous souhaiterions obtenir. Nous la demandons depuis maintenant un an et nous ne l'avons jamais obtenue. Nous pensons que c'est assez important de l'avoir. En effet, la rue de Charonne pouvait anciennement se déverser sur la Place de la Bastille en continuant au-delà de l'avenue Ledru-Rollin pour aller jusqu'à la rue du Faubourg Saint Antoine, puis tourner à droite jusqu'à la place de la Bastille. Mais cet itinéraire ne sera plus possible, la circulation de la rue du Faubourg Saint Antoine ayant été mise dans l'autre sens. Toutes les voitures qui venaient de la rue de Charonne et qui voulaient aller à Bastille vont maintenant devoir prendre l'avenue Ledru Rollin... »

M. le Maire : « Excusez-moi, pouvez-vous résumer de façon synthétique votre vœu ? Le règlement intérieur fixe la durée de la présentation de vœux à deux minutes. »

M. LEFORT : « ... et cela va devenir une raison supplémentaire d'obstruction de l'avenue Ledru-Rollin. Nous demandons donc :

- qu'une étude globale des flux dans la zone soit transmise aux élus ;
- que le sens de circulation de la rue Basfroï soit rétabli dans le sens Nord-Sud ;
- que l'entrée Ouest de l'alternat soit déplacée à l'entrée du passage Charles Dallery. Le feu y est mal placé, ce qui fait que les voitures ne savent plus où aller quand elles arrivent. Cela bouchonne cet endroit alors qu'elles pourraient parfaitement passer par le passage Charles Dallery si le feu était déplacé un peu plus à l'Est ;
- que la rue Trousseau, actuellement en double sens sur une section, soit prolongée en sens unique sur toute sa longueur ;

- que les plans définitifs du projet soient mis à disposition du public car les riverains ne les connaissent pas ;
- que les travaux en cours fassent l'objet d'une meilleure anticipation, notamment quant à leurs annonces aux immeubles dont ils vont boucher l'accès. Il y a eu un certain nombre de mauvaises surprises qui ont été vécues par les riverains. Il s'agirait d'annoncer aux syndicats ou bailleurs les jours où les travaux auront lieu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Florent HUBERT a la parole. »

M. HUBERT : « Merci. Je vais essayer d'être plus synthétique. Je crois que nous sommes tous conscients que la situation dans le quartier en termes de circulation est actuellement difficile. Il est certain que les opérations Bastille, Voltaire et Charonne créent de manière simultanée des nuisances et de fortes sollicitations pour les gens qui circulent dans le quartier, et plus largement dans l'arrondissement. C'est incontestable. Il est de notre rôle et de notre responsabilité d'essayer de limiter ces nuisances tout d'abord, puis de les assumer. L'ampleur des nuisances est à la hauteur de l'ampleur des transformations que nous sommes en train de mettre en œuvre dans l'arrondissement. Ces transformations, nous les assumons et les revendiquons. On les mène pour améliorer le cadre de vie et la santé de nos habitants.

Concernant l'inversion du sens de la rue Basfroi, qui est le cœur de votre vœu, je ne me mets pas à la place des ingénieurs qui nous ont aidé à concevoir le projet. Mais il se trouve que ces derniers nous ont dit que cette inversion de la circulation de la rue Basfroi était l'une des composantes du projet permettant la mise en place d'un élargissement des trottoirs sur la rue de Charonne, et que l'un n'allait pas sans l'autre. Je comprends parfaitement votre souhait de répondre à 300 habitants qui ont signé une pétition. Ce souhait est légitime, et nous souhaiterions nous aussi y répondre favorablement, sauf qu'on répond d'abord aux dizaines de milliers d'utilisateurs de la rue de Charonne et aux 7000 personnes qui ont voté au Budget participatif pour un élargissement des trottoirs de la rue de Charonne.

Vous nous interpelliez en début de séance sur les familles et les poussettes qui avaient du mal à circuler à Paris. Il se trouve que la rue de Charonne était le principal point noir de l'arrondissement pour de nombreuses familles avec des poussettes. Si vous voulez être cohérent avec votre interpellation, votez pour ce projet et soutenez nous dans sa mise en œuvre qui implique l'inversion de la rue Basfroi. Pourquoi ? C'est un projet complexe, cela fait plus de trois ans qu'on le concerte. On a fait de nombreuses réunions publiques, de nombreux ateliers sur les plans et deux marches exploratoires. Dans la première version présentée qui maintenait un double sens, on élargissait les trottoirs de 50 cm. Les habitants présents nous ont dit clairement que ce projet n'était pas à la hauteur de l'ambition qu'ils attendaient de nous sur la rue de Charonne. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été retenu. L'expression était extrêmement majoritaire parmi ceux qui se sont prononcés sur ce projet. Nous avons donc présenté une deuxième version avec la mise en place d'un alternat, une solution très innovante, audacieuse et courageuse car difficile à mettre en place. Nous avons testé le dispositif entre avril et juin, et le résultat est positif. Nous sommes en train de faire les travaux de mise en œuvre définitive de cet alternat. Le premier tronçon sera livré mi-novembre.

Dans ce contexte, par rapport à vos questions précises sur « une étude globale sur les flux de signalisation soit mise à disposition », je vous rappelle qu'elle l'a été dans toutes les réunions publiques faites en amont, puis lors de la réunion de restitution sur l'alternat où l'on a présenté des résultats en termes de circulation sur le quartier. On avait constaté que la circulation avait globalement baissé de 30% dans les rues du quartier, baissant également de fait le bruit et la pollution. Vous pouvez trouver les résultats de ces études sur les flux de circulation sur le site de

la mairie car tout ce qu'on présente en réunion publique est disponible sur le site, il n'y a aucune rétention d'information.

Sur le sens de la circulation sur la rue Basfroi et son inversion, je le redis, il s'agit d'une condition de fonctionnement de l'alternat et donc de l'élargissement des trottoirs. Je sais que l'on pourrait souhaiter que ce soit différent, mais il se trouve que c'est comme ça. Pourquoi ? Parce que l'enjeu sur la mise en place de cet alternat, qui est une solution expérimentale complexe, est de ne pas injecter de véhicules dans l'alternat. Il faut que les véhicules soient dans le sens sortant et non dans le sens entrant. A la rigueur, on pourrait se dire que l'on n'injecte pas et que l'on met un feu, vous l'avez cité. Je ne sais pas d'où vous sortez vos 9 secondes de phase, mais vous aurez tous pu constater si vous l'avez utilisé, que les phases de l'alternat sont beaucoup plus longues que celles d'un feu normal. Pour cause, dans l'alternat, il y a le moment où on s'engage et le moment où il faut que l'ensemble de l'alternat se vide, avant que l'autre phase puisse s'engager. Si l'on rajoute à ces deux phases déjà très longues, une troisième phase liée à la rue Basfroi, alors qu'on a 50 véhicules/h en heure de pointe sur cette rue et plus de 550 véhicules/h sur la rue de Charonne, vous créez une embolie sur la rue de Charonne et vous mettez à mal le fonctionnement de l'alternat. C'est pour cela que nous avons mis en place cet alternat et pour aucune autre raison. L'objectif n'est pas d'embêter les habitants de la rue Basfroi.

Derniers points, il y avait deux possibilités sur le placement de l'entrée de l'alternat, la rue Charles Dallery et rue Trousseau ont été évoquées. Il a été placé à l'entrée de la rue Trousseau à la demande des habitants de cette rue. Car si on la met rue Charles Dallery, certes la lisibilité de l'alternat et de la circulation sont plus fortes, mais les habitants de la rue Trousseau ne pourront plus tourner dans leur rue. Il faut aussi les écouter. Ce choix nous laisse aussi un espace de stockage et de croisement des bus. Si on remonte l'élargissement des trottoirs jusqu'à la rue Charles Dallery, les bus n'ont plus de place pour se croiser.

Sur le sens unique je ne comprends pas votre question. Depuis que l'on a fait cette analyse sur le fonctionnement de l'alternat, on a remis en sens unique la rue Trousseau, de Charonne jusqu'au Faubourg Saint Antoine. Il y a effectivement une petite portion en double sens du Faubourg à la rue Candie / Forge Royale, mais il n'embête personne. Si on le supprime le double-sens, cela empêche tous les habitants de Candie / Forge Royale de rentrer chez eux par le Faubourg Saint Antoine. Je ne vois pas pourquoi on les priverait de cette facilité, mais peut être avez-vous une idée qui m'échappe ?

Votre dernière question portait sur la communication. Effectivement, vous avez totalement raison sur le sujet. L'enjeu est toujours le même : il faut que nous anticipions au maximum la communication en amont d'un chantier. C'est incontestable. On peut nettement faire mieux. On diffuse des lettres, on met des affichages et de la pré-signalisation, mais ce n'est jamais parfait. Il y a toujours des gens qui passent entre les mailles de notre communication et qui ne sont pas atteints par les signaux. Même lorsque c'est le cas, on a pu remarquer qu'ils ne les prenaient pas pour argent comptant. Ils sont alors surpris le jour où les travaux commencent, ce qui ne nous empêche pas de devoir clairement nous améliorer en la matière. »

M. le Maire : « Merci pour cette réponse complète. Je vous propose de passer au vote. Je pense que les arguments ont été échangés... Monsieur LEFORT, vous avez largement dépassé le temps normalement consacré à la présentation des vœux, je considère que l'assemblée est informée. Les vœux ne sont pas des délibérations. Sur les délibérations, les élus ont un droit d'intervention, et c'est le règlement intérieur qui organise le débat concernant les vœux. D'accord, reprenez la parole mais de façon synthétique je vous en prie, vous avez encore de nombreux vœux à présenter. »

M. LEFORT : « La démocratie dans le 11^e a du mal à percoler jusqu'au maire visiblement...

Sur la rue Candie, s'il faut garder les deux voies de circulation au bout, pourquoi pas.

Sur le sujet de votre propos liminaire, vous dites « Soutenez ce projet ». Je voulais intervenir sur ce point : nous soutenons le projet de l'alternat. Nous le soutenons avec des trottoirs larges, de façon à ce que les poussettes puissent circuler, c'est tout à fait essentiel.

L'autre point sur lequel je voulais intervenir, c'est votre crainte que, si jamais on mettait la rue Basfroï dans le sens nord-sud, on injecte des véhicules supplémentaires dans la circulation de la rue de Charonne. Mais aucune voiture ne prendra la rue Basfroï pour aller rue de Charonne car cela voudrait dire qu'elles emprunteraient un circuit plus long en quittant l'avenue Ledru-Rollin pour la rejoindre à nouveau un peu plus bas. Non, les voitures ne feront que la traverser, et il n'y aura pas d'engorgement supplémentaire de la rue Charonne. D'où la nécessité d'avoir un feu qui, selon les dires des services techniques, ne fera que rajouter 9 secondes au flux. Cela ne nous paraît pas être quelque chose de tout à fait insurmontable. C'est pour cela que nous maintenons notre vœu. Je vous remets d'ailleurs la pétition des riverains de la rue Basfroï. »

M. le Maire : « Merci. Je n'ai pas entendu de nouveaux arguments dans votre nouvelle prise de parole. Elle ne me paraissait pas déterminante pour que l'assemblée soit pleinement informée, mais peu importe.

Je voudrais souligner le fait que cet aménagement est étudié depuis des années, pour ne pas dire des décennies. Il n'y a pas de solution idéale, pour la simple raison que nous sommes dans un tissu urbain qui est extrêmement contraint. Il est donc nécessaire de faire des choix. Ils ont été pesés, tout en prenant compte des attentes des habitants d'une part et des réponses des techniciens de l'autre. Nous avons pris des décisions, avec M. Florent HUBERT et M. Pierre JAPHET, ainsi qu'avec M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public. Nous avons eu besoin du soutien de ce dernier pour que la RATP accepte la création d'un alternat. Nous avons donc décidé de la création d'un dispositif qui nous semblait engendrer moins de difficultés pour les riverains. Je ne dis pas que cela n'en crée aucune. Ce dispositif nous semblait surtout correspondre à l'idée d'intérêt général, c'est à dire à la réalisation d'un projet qui permet de faire fonctionner ce quartier, ainsi que les échanges automobiles et surtout piétons. Les trottoirs aujourd'hui en place dans la rue de Charonne ne sont absolument pas satisfaisants. Il était nécessaire d'arbitrer et de trouver une solution. Lors de l'expérimentation, nous avons vus apparaître des reports sur la rue Candie et la rue de la Forge Royale. Tous ces points ont pu être réglés et nous sommes arrivés, il me semble, à un projet qui va vraiment dans le sens de l'intérêt général.

Nous allons donc passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant les bouchons actuels avenue Ledru-Rollin, et dans tous les axes structurants du 11^e de façon générale ;

Considérant la nécessité d'avoir une étude globale, à l'échelle du 11^e arrondissement a minima, des flux de circulation impactés par l'ensemble des transformations en cours, étude que les élus du groupe d'Union de la droite et du centre ont réclamée à plusieurs reprises déjà, notamment pour mieux percevoir l'impact des reports de circulation de l'est vers le centre de Paris ;

Considérant que la chasse à la voiture ne peut être une guerre totale, d'une part car des Parisiens ont impérativement besoin de leur voiture (artisans, livreurs, personnes âgées, familles nombreuses...), d'autre part car l'avènement des modes décarbonés de transport conduiront les voitures électriques à ne plus être une source de pollution, ni environnementale, ni sonore ;

Considérant que les risques très fort d'obstruction à terme de l'avenue Ledru-Rollin :

- ses bouchons actuels sont notamment liés aux travaux qui interdisent l'accès au boulevard Voltaire en direction de Nation. Or ce phénomène pourrait se produire aussi après les travaux, du fait des fortes restrictions qui seront imposées au boulevard Voltaire dans sa configuration définitive : une seule file serrée de circulation dans chaque sens, avec arrêts pleine voie des bus, camions poubelles ou taxis...,
- la mise à sens unique de la rue du Faubourg Saint Antoine de Bastille vers Nation conduira les voitures qui venaient de la rue de Charonne à ne plus pouvoir prolonger leur trajet jusqu'au bout de cette rue pour rejoindre Bastille via le Faubourg Saint Antoine. Ces véhicules emprunteront de ce fait nécessairement l'avenue Ledru-Rollin, la surchargeant davantage, avant de tenter de rejoindre la place de la Bastille soit par la très étroite rue Sedaine du 11^e, soit par le très éloigné boulevard Diderot dans le 12^e,
- selon les plans de circulation actuellement proposés par la Mairie, toutes les rues perpendiculaires qui relient la rue de Charonne et l'avenue Ledru-Rollin ont un sens de circulation du sud vers le nord (rues Godefroy Cavaignac, Basfroï, Charles Dallery), empêchant tout itinéraire de déstasse de l'avenue Ledru-Rollin pour ceux qui voudraient gagner le sud de l'arrondissement à partir de la place Léon Blum ;

Considérant que le rétablissement du sens de circulation initial de la rue Basfroï, du nord vers le sud, permettrait de maintenir un axe nord-sud direct via les trois rues Basfroï / Saint-Bernard / Forge Royale, et permettrait de ce fait d'alléger l'avenue Ledru Rollin ;

Considérant que cette solution :

- n'aurait aucun impact sur la rue de Charonne, car aucune voiture ne songera à sortir de l'avenue Ledru-Rollin pour la regagner immédiatement après avoir emprunté un itinéraire bis plus long via les rues Basfroï et Charonne,
- ne créerait pas plus de trafic dans les rues Saint Bernard et Forge Royale qu'avant. Lorsque les lieux étaient déjà configurés de la sorte, aucun usager local (écoles, association du quartier Saint Bernard, paroisse Sainte Marguerite...) ne se plaignait ;

Considérant que lors de la marche exploratoire du 12 juillet avec les services techniques et des élus de la mairie, il a été indiqué que le principal obstacle au rétablissement du sens Nord Sud de la rue Basfroï était l'allongement de neuf secondes des phases de feu du carrefour Charonne/Basfroï, ce qui semble un argument bien fragile ;

Considérant la pétition déjà signée par près de 200 personnes du quartier demandant le rétablissement de la circulation nord-sud de la rue Basfroï ;

Considérant par ailleurs les autres points de bon sens suivants, soulevés par les riverains lors de la marche exploratoire du 12 juillet :

- a) la position du feu de la rue de Charonne situé à l'entrée ouest de l'alternat, est située trop près de la rue Trousseau. Même si les travaux ont déjà été engagés, il conviendrait de décaler ce feu au niveau de l'entrée du passage Charles Dallery, ce qui permettrait aux voitures de repartir par ce passage, et éviterait les situations confuses de véhicules découvrant trop tard qu'ils se sont engagés dans un alternat, et perturbant toute la zone par des manœuvres inadéquates dont nous avons témoin lors de la marche exploratoire du 12 juillet,
- b) la prolongation du sens unique de la rue Trousseau jusqu'au Faubourg Saint Antoine paraît souhaitable, si la desserte de la rue de Candie le permet,
- c) les plans définitifs de la rue ne semblent pas mis à disposition du public, qui n'a de ce fait pas le sentiment que leurs remarques formulées lors de la marche exploratoire n'aient été prises en compte ;

Considérant enfin que des habitants ont fait part aux élus Les Républicains du 11^e de leur désarroi de ne plus pouvoir du tout sortir de chez eux en voiture du fait des travaux, et cela sans que eux ni leur syndic ou bailleur n'aient été prévenus de quelque façon (par exemple Passage de la Main d'or) ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- qu'une étude globale des flux de circulation dans la zone soit transmise aux élus,
- que le sens de circulation de la rue Basfroi soit rétabli dans le sens nord-sud,
- que l'entrée ouest de l'alternat soit déplacée à l'entrée du passage Charles Dallery,
- que la rue Trousseau soit prolongée en sens unique sur toute sa longueur,
- que les plans définitifs du projet soient mis à disposition du public,
- que les travaux en cours fassent l'objet d'une meilleure anticipation quant à leur annonce aux immeubles dont ils bouchent l'accès.

M. le Maire : « Qui est pour l'adoption du vœu ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201847 Vœu relatif à un plan parisien pour la qualité de l'air intérieur des écoles et des crèches Parisiennes

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER a la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci Monsieur le Maire.

Considérant que l'obligation de surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur des crèches et des écoles maternelles et élémentaires est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et établissements scolaires repose dans un premier temps, sur l'évaluation obligatoire des moyens d'aération et de ventilation,

Considérant que dans un second temps, la collectivité doit mettre en œuvre un plan d'actions, ou à défaut une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur, tous les sept ans, voire tous les deux ans en cas de dépassement des valeurs limites,

Considérant que ces mesures sont effectuées par des organismes accrédités sur deux périodes différentes (saison froide/chaude) et sur deux semaines non consécutives de présence des enfants,

Considérant que les enfants passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos (logement, transports, école ou crèche) et entre 30 et 45 % dans les salles de classe,

Considérant les dangers sanitaires posés par une exposition régulière et prolongée aux polluants tels que le benzène, le formaldéhyde, le dioxyde de carbone, le tétrachloroéthylène : maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau, vertiges, manifestations allergiques, asthme,

Considérant la publication en juin 2018 du programme ECOL'AIR par l'ADEME fondé sur l'expérimentation du projet IMPACT'AIR mené à La Rochelle,

Considérant la campagne de mesures de qualité de l'air et du confort réalisée de 2013 à 2017 dans plus de 300 écoles françaises par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI),

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent le vœu :

- que la Mairie communique la liste des écoles du 11^e arrondissement ayant participé à la campagne de mesure réalisée par l'OQAI,
- que la Mairie communique les évaluations des moyens d'aération et de ventilation réalisées dans les crèches et les écoles du 11^e arrondissement,
- que la Mairie présente le programme d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur élaboré à la suite des évaluations précitées,
- que la Mairie s'engage à réaliser tous les deux ans une campagne des mesures de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles du 11^e et à en communiquer les résultats aux élus d'arrondissement.

Je vous remercie.»

M. le Maire : « Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN vous répond. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Sur les 300 écoles françaises mesurées, très peu étaient situées à Paris. Je vais néanmoins vous faire un rappel de la réglementation. Un décret paru au 2 décembre 2011 prévoit effectivement des campagnes de mesures avec des échéances précises :

- 2015 pour les crèches et écoles maternelles,
- 2018 pour les écoles élémentaires,
- 2020 pour les accueils de loisir et établissements du second degré
- 2023 pour les établissements accueillant du public.

Par contre le décret du 17 août 2015 modifie et simplifie les modalités de surveillance de la qualité de l'air. Désormais il n'y a plus d'obligation de réaliser des mesures systématiques de la qualité de l'air pour les établissements si des dispositions particulières de prévention de la qualité de l'air sont mises en place, définies par un guide de bonne pratique à compléter et à mettre en œuvre par les établissements qui reçoivent du public. Sur ce point, le Ministère de l'Ecologie propose un modèle de fiche d'autocontrôle très précise à remplir. Ce plan de prévention doit tenir compte aussi bien des produits d'entretien, du mobilier, de la conception et de l'entretien des systèmes d'aération et de la sensibilisation des occupants à la qualité de l'air intérieure. Les délais sont rallongés pour communiquer les résultats de la qualité de l'air intérieur : 1^{er} janvier 2018 pour les écoles maternelles et élémentaires, et 2020 pour les collèges.

Je vais vous parler des mesures entreprises par la Ville de Paris concernant les crèches. Les mesures ont été faites dans les délais prévus par la réglementation entre 2014 et 2017, et ont concerné 408 établissements d'accueil de la petite enfance, soit la totalité du parc. Sept établissements ont présenté un dépassement de la valeur limite sur le paramètre du dioxyde de carbone. Sur les sept cas, il a été mis en évidence des défauts d'usage des locaux, par exemple des enfants rassemblés dans un seul dortoir au lieu de deux, ou des systèmes de ventilation qui ont

immédiatement été corrigés. Mais aucun dépassement des valeurs limites pour le benzène et le formaldéhyde n'ont été constatés.

Tous les résultats sont communiqués aux responsables d'établissements et sont affichés de manière à être visibles du public. Pour les équipements neufs, les analyses sont réalisées dans l'année selon l'ouverture du public. Les résultats sont affichés dans l'établissement. Ainsi, l'obligation réglementaire d'évaluer la qualité de l'air intérieur pour l'ensemble du parc au 1^{er} janvier 2018 a été tenue.

Pourquoi ce temps relativement long, de 2014 à 2017, pour réaliser cette campagne de surveillance de la qualité de l'air ?

- À cause de la nécessité de réaliser des mesures en chauffe et hors chauffe à sept mois d'intervalles. Ces deux périodes ne sont pas fixées et dépendent des conditions climatiques.
- La nécessité de faire des mesures sur cinq jours, ce qui supprime une bonne dizaine de semaines par an compte tenu des jours fériés.
- Les capacités matérielles pour procéder à l'analyse.

La réglementation impose une réévaluation de la qualité de l'air intérieur dans un délai de sept ans, ce qui signifie qu'une nouvelle campagne devra être lancée en 2021. Les analyses de la qualité de l'air intérieur peuvent être réalisées ponctuellement sur des établissements et les résultats sont communiqués dans les mêmes conditions. La Direction des Familles et de la Petite Enfance a lancé en 2014 un plan de nettoyage des gaines de ventilation, et l'ensemble des installations fait l'objet une fois tous les deux ans d'un nettoyage qui vient s'ajouter aux opérations de maintenance (réglages, remplacement des filtres).

Les écoles maternelles et polyvalentes ont fait l'objet d'une mesure de la qualité de l'air ambiant entre 2014 et 2016 par la société SOCOTEC en période de chauffe et hors période de chauffe. Les analyses ont été réalisées par la DASES. Les derniers rapports ont été reçus courant 2017.

Il reste à couvrir les écoles élémentaires, celles-ci n'ayant pas encore fait l'objet d'une campagne de mesures. Les résultats sont en cours d'envoi aux établissements, accompagnés d'un rappel de bonnes pratiques, surtout à propos de l'aération régulière des locaux.

Au total, 368 écoles ont fait l'objet de la campagne de mesures entre 2014 et 2016 avec trois groupes. Dans 190 écoles, soit 51%, aucun dépassement des valeurs réglementaires n'a été relevé. Concernant le benzène, aucun dépassement n'a été constaté.

Je voudrais quand même vous signaler que nous avons eu un sujet à l'école Beslay dans le 11^e arrondissement. La source de pollution a été identifiée en 2017. Il s'agissait d'un faux plafond acoustique. Des mesures correctives ont été réalisées par la SLA, qui a recouvert les ouvrages concernés cet été. Au niveau du CO₂, 110 écoles étaient avec un indice de confinement élevé parfois en complément une pollution au formaldéhyde. Pour les écoles identifiées avec ce problème de ventilation, une information a été diffusée au rectorat, à la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et Petite Enfance) et aux mairies concernées.

Pour en revenir sur le vœu, on voit donc que la Ville de Paris, avant 2018, avait déjà participé à une évaluation de l'air intérieur. Il n'y a donc pas lieu de conserver ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. Acceptez-vous de le retirer après cette réponse extrêmement complète ? »

Mme SPINNEWEBER : « La réponse a été très complète, donc on le retire. »

M. le Maire : « On peut s'accorder là dessus. Merci beaucoup. »

V11201846 Vœu relatif au maintien des pistes cyclables du boulevard de Belleville

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Les pistes cyclables du boulevard de Belleville, c'est un vrai feuilleton dont le dernier épisode durant la séance plénière du conseil de quartier du 11 octobre s'est mal passé, lorsqu'il a été annoncé que l'aménagement du boulevard de Belleville était une décision prise. Alors que cela faisait des années qu'il y avait des échanges entre le conseil de quartier et la Mairie, depuis plus d'un an, les échanges se sont arrêtés, puis finalement une décision a été imposée concernant une zone de rencontre.

Cette zone consiste à mélanger le flux de vélos et le flux de bus et de véhicules particuliers dans une même voie ralentie. C'est toujours mieux que d'interdire totalement au flux de véhicules particuliers nord-sud, ce qui était le projet initialement prévu par la mairie. Cette solution aurait totalement engorgé le 10^e arrondissement, voire même les petites rues de Belleville. Nous nous étions opposés à ce que l'on interdise le boulevard de Belleville côté 11^e aux véhicules particuliers. La Mairie a finalement accepté de laisser ce trajet et de mélanger le flux de circulation de vélos avec les bus et les voitures. Mais cela nous pose un deuxième problème : on va chambouler la totalité de la zone pour un résultat qui sera assez faible, alors qu'on pourrait maintenir les pistes cyclables actuelles qui sont finalement bien conçues, sauf qu'elles subissent un certain nombre de dévoiements d'usage, notamment de la part de camions qui, ne sachant pas où se garer, se mettent à cheval sur la piste cyclable, ce qui rend le trajet pour les vélos compliqué.

Notre proposition serait donc de laisser les pistes cyclables actuelles sur le boulevard de Belleville, de sécuriser le non-accès à ces pistes cyclables pour les véhicules de livraison et les camions par des bourrelets, des potelets ou aux autres technologies dont la Mairie a le secret. Comme on aura économisé de l'argent en évitant de refaire la totalité de cette zone pour déplacer les trottoirs, nous pourrions utiliser ces sommes pour restaurer les bancs, des éclairages publics de qualité, les trottoirs, pour remettre en bon état les pieds d'arbre, faire une végétalisation adaptée et bien entretenue, toutes choses que les conseils de quartier de Belleville côté 11^e et 20^e réclament depuis des années et qu'ils ont vraiment du mal à obtenir. Elles sont tout-à-fait essentielles, voire urgentes à l'heure actuelle, pour que ce quartier reprenne une qualité de vie correcte sur le long du boulevard.

Voilà les propositions que nous faisons. Elles ont été également étudiées en liaison avec les riverains et les associations de cyclistes. »

M. le Maire : « Merci. M. Pierre JAPHET vous répond. »

M. JAPHET : « Merci Monsieur le Maire. En réponse à votre vœu et en propos liminaire, je pense qu'il y a une chose dont on ne peut pas douter, c'est le soutien de cette majorité, et le mien en particulier, aux cyclistes et à leur sécurité, et aux circulations douces. J'en veux pour preuves les 6 km de pistes « extra-larges » – pour reprendre vos termes – que nous sommes en train de construire sur le boulevard Voltaire et que vous n'avez cessé de combattre. Je vous avoue à

titre personnel qu'il y a quelque chose d'assez savoureux à vous voir déposer un vœu pour le maintien de pistes cyclables après que vous ayez combattu celle du boulevard Voltaire. Je referme cette parenthèse.

Le boulevard de Belleville n'est pas le boulevard Voltaire. Depuis le début de la mandature, on a engagé ce projet qui est très complexe, avec plusieurs objectifs que je vais vous rappeler :

- améliorer le cheminement piéton côté 11^e,
- faciliter les traversées entre les terre-pleins et les traversées 11^e-20^e,
- améliorer la circulation cyclable,
- réduire et lutter contre les débordements du marché,
- créer de nouveaux usages sur les terre-pleins,
- végétaliser davantage.

J'ajoute un autre objectif, qui est d'améliorer la circulation des bus dans la perspective du Plan Bus, et notamment de la création de la nouvelle ligne 71.

Avec l'ensemble de ces objectifs, et ce territoire qui est contraint – on ne peut pas pousser les murs – on a littéralement étudié tous les scénarios possibles et imaginables. On a d'ailleurs revu la copie. Je me souviens que lors d'une première réunion publique, tout le monde en a conclu que, finalement, on n'avait rien fait. On était un peu paralysés par l'addition des contraintes. La Direction de la Voirie a revu sa copie et nous sommes revenus à la dernière réunion publique que vous évoquez dans votre vœu, avec une solution que j'avais qualifiée à l'époque de « solution en rupture », c'est à dire avec une véritable innovation : la mise en place d'une aire piétonne sur cette portion du boulevard de Belleville.

Ce projet impliquait déjà effectivement la suppression de la piste cyclable protégée que l'on connaît. Les associations cyclistes ont très bien compris le compromis, je l'ai expliqué à la réunion plénière du conseil de quartier. L'association « Paris en Selle » le rappelait encore récemment dans sa newsletter, ce n'était pas forcément une solution parfaite, mais un bon compromis entre la suppression d'une piste cyclable sécurisée et l'aménagement d'un espace apaisé à cet endroit du boulevard.

Mais les arrondissements périphériques se sont inquiétés de possibles reports de circulation. La Maire de Paris étant à l'écoute des arrondissements, elle a fait cet arbitrage, qui était un arbitrage de raison, de faire pour l'instant cette première étape en zone de rencontre avec un aménagement cible, avec un rechargement de la chaussée afin de créer un espace de circulation apaisé. La circulation reste autorisée mais avec une limitation de vitesse, dans la perspective d'aller ensuite vers l'aire piétonne.

Il y a eu une réunion suite à la réaction des associations cyclistes en comité vélo. Il y a eu de nouveau une réunion avec les quatre maires d'arrondissements. Ce que nous défendons aujourd'hui, c'est de s'en tenir à cette solution, à savoir de faire la zone de rencontre. Mais puisque l'aménagement de cette zone va nécessiter de fermer la circulation pendant la période des travaux, cette période va servir de test pour mesurer les reports de circulation en situation réelle et de voir s'ils sont acceptables. S'ils le sont, il n'y aura alors aucune raison de ne pas aller directement à l'aménagement cible, qui est l'aire piétonne. Il s'agit de la situation actuelle.

J'ajoute pour être complet que pour répondre à l'inquiétude des associations de cyclistes, Monsieur le Maire a écrit aux associations « Mieux se Déplacer à Paris » et « Paris en Selle », pour leur expliquer peu ou prou ce que je viens de détailler. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Je redonne la parole à M. LEFORT »

M. LEFORT : « Je reviens sur votre propos liminaire à propos des pistes cyclables du boulevard Voltaire : nous ne sommes pas contre les pistes cyclables. Je vous rappelle que nous avons proposé une solution alternative avec également 6 km de piste cyclable, sauf qu'elles étaient du même côté, de façon à pouvoir laisser une voie de doublement au centre du boulevard. Nous sommes simplement contre le fait d'embolir le quartier, et c'est ce qui est en train de se passer. On verra ce que cela va donner à la fin des travaux.. Le point est ici de maintenir une continuité cyclable sur une piste qui fonctionne tout au long du boulevard de Belleville.

J'entends que vous n'avez finalement pas renoncé à votre idée d'empêcher toute circulation automobile sur cette partie du boulevard si jamais les travaux montrent que les reports de circulation ne sont pas énormes. Faisons le test. Mais il faudra aussi regarder les reports de circulation à l'intérieur des petites rues de Belleville, notamment autour du gymnase de l'Orillon. Ce sont des rues extrêmement étroites, avec énormément d'enfants qui courent. Il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas un déstagement qui passe par ces petites rues. C'est le principal souci qui légitimait notre opposition à l'obstruction de la circulation Nord-Sud de ce boulevard. De plus, les associations veulent une continuité cyclable et nous espérons qu'elle sera maintenue.

Si jamais les budgets mis en place sur ce projet permettent d'être mieux affectés à la rénovation du boulevard sans toucher à la piste cyclable dans l'état actuel, cela nous semblera aussi être une bonne solution, si tant est que le test lié aux travaux conduise à devoir maintenir le projet tel que nous l'avons sous les yeux, c'est-à-dire qui permet à la fois aux voitures, aux vélos et aux bus de continuer de circuler sur le boulevard de Ménilmontant. »

M. le Maire : « Merci. M. Luc LEBON m'a demandé la parole. »

M. LEBON : « Je trouve que ce projet illustre toute la difficulté d'un aménagement urbain dans un espace qui reste très contraint sur ce côté du boulevard car l'espace entre le terre-plein, sur lequel on ne peut pas poser de chaussée à cause du métro et les immeubles, est très restreint. On était sur une configuration sur laquelle l'ensemble des espaces dédiés aux piétons côté 11^e étaient clairement insuffisants. C'était insuffisant pour le confort, la sécurité, et cela impactait énormément la piste cyclable. En effet, une partie importante du flux piétons se retrouvait souvent sur la piste cyclable, générant des conflits assez désagréables aussi bien pour les cyclistes que pour les piétons. Ce n'était pas un itinéraire idéal.

Si on souhaite améliorer les circulations piétonnes, on n'a pas beaucoup d'autres choix que d'élargir les trottoirs. Cela me semble être la priorité de ce quartier. On a des exemples d'aménagements à Paris où l'on veut faire passer trop de flux séparés, comme à Magenta qui est un aménagement toujours très controversé. Ce n'est pour moi pas forcément un échec, compte tenu de ce qu'était le boulevard auparavant. On y a trop voulu séparer les flux, mais cela ne fonctionne pas quand il n'y a pas assez de place. Trouver des compromis avec des propositions où l'on apaise la circulation automobile et où l'on trouve un équilibre pour les piétons et les cyclistes ne me semble pas une solution absurde.

Quand on a aménagé le boulevard Voltaire avec des pistes cyclables, unanimement saluées par les associations de cyclistes, et en réduisant les flux automobiles à deux voies, vous vous étiez opposés au projet. Aujourd'hui, vous défendez les pistes cyclables. Je ne suis pas sûr que ce soient les pistes cyclables de Belleville que vous défendiez, mais plutôt le statu quo et la place de la voiture à Belleville. Merci. »

M. le Maire : « Bien. Je crains que cela ne relance le débat. Je considère pour ma part que le projet sur lequel nous débattons est de la plus grande importance. Ces espaces marquant des séparations administratives entre nos arrondissements ont trop longtemps été délaissés. Vous le voyez sur la rue du Faubourg Saint Antoine ou sur la rue du Faubourg du Temple du côté de République, que nous avons traitée au début du mandat, ou encore sur le boulevard Beaumarchais. Ce sont des endroits qui doivent être reconquis, et tout particulièrement Belleville, qui est l'un des districts urbains les plus denses d'Europe, et dans lequel l'espace public est une denrée particulièrement rare et doit être de qualité. Il est soumis à une forte pression et c'est pourquoi nous prenons le temps d'avoir une solution conforme aux objectifs qui ont été rappelés précédemment (élargir les trottoirs, faciliter la circulation cyclable, réduire les débordements du marché, végétaliser, créer de nouveaux usages sur les terre-pleins) pour rendre cet espace aussi fréquenté plus agréable. Nous ne sommes pas loin d'une solution qui, il me semble, sera bonne. Il est encore nécessaire d'avoir quelques arbitrages pour arriver à débloquer la situation et nous nous y employons activement.

M. Pierre JAPHET, quelle est la position de l'exécutif sur le vœu au vu de ces éléments ? »

M. JAPHET : « La position est défavorable. On n'est pas du tout dans cet axe de projet. L'objectif est bien de créer une aire piétonne. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant le fort émoi provoqué en séance plénière du conseil de quartier Belleville, le 11 octobre dernier, lorsque la majorité socialiste a annoncé que la décision d'aménagement du boulevard de Belleville était prise, sur la base d'un projet différent de celui présenté à la concertation des habitants lors de la dernière réunion publique du 27/06/17, voici plus d'un an ;

Considérant que le premier projet de la mairie consistait à interdire radicalement la circulation des voitures sur le boulevard côté 11^e entre les métros Belleville et Couronne, ce qui auraient obstrué la rue du faubourg du Temple, ce à quoi les élus Les Républicains s'étaient vivement opposés afin d'éviter un report dangereux de circulation dans les rues étroites du quartier Belleville ;

Considérant que depuis la mairie a accepté d'ouvrir cette portion au trafic de transit, sous la forme d'une « zone de rencontre » telle qu'elle l'imaginait plus au sud entre les métros Couronnes et Ménilmontant, qu'il s'agissait là d'une solution raisonnable, mais où cependant les vélos seraient mélangés aux véhicules afin de permettre l'élargissement des trottoirs ;

Considérant les réflexions menées ces dernières semaines entre les élus Les Républicains et les associations de riverains et de cyclistes, qui aboutissent à la nécessité de maintenir des pistes cyclables en site propre afin de conserver leur disponibilité et leur continuité sur l'axe majeur des fermiers généraux ;

Considérant que les trottoirs côtés 11^e ont une largeur de 2m60, suffisante dès lors que les occupations commerciales illégales de ces trottoirs sont régulées correctement, et que les situations exceptionnelles telles que certains marchés communautaires peuvent être traitées par des autorisations ponctuelles d'étalage sur le terre-plein central ;

Considérant que la priorité de la rénovation de ce boulevard n'est pas de revoir de fond en comble ses principes de circulation pour en faire un nouveau quartier festif parisien au détriment de ses habitants les plus modestes. La priorité est de restaurer des bancs et éclairages publics de qualité, des trottoirs et pieds d'arbre en bon état, une végétalisation adaptée et bien entretenue, toutes choses qui manquent cruellement à ce

boulevard depuis des années, sans oublier la nécessaire ambition politique de dynamiser la diversité commerciale du secteur ;

Considérant que les économies qui peuvent être réalisées en ramenant un peu de pragmatisme à ce projet éviteront à la ville de Paris des difficultés chaque année plus importantes pour boucler son budget, l'obligeant par des artifices comptables à grever ses recettes des années à venir ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre ;

EMET LE VŒU :

- que des pistes cyclables en site propre soient maintenues sur le boulevard de Belleville côté 11^e, depuis le métro Belleville jusqu'au métro Ménilmontant,
- que des aménagements sécurisent ces pistes vis-à-vis des stationnements illicites qui les obstruent trop souvent,
- que le budget du projet soit consacré à une réfection durable des équipements et revêtements du quartier, de façon à refaire enfin du boulevard de Belleville un lieu agréable à vivre, végétalisé et bien entretenu.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élu·e·s du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTIONS ORALES ADRESSÉES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11201810 Question orale relative aux travaux d'aménagement des pistes cyclables boulevard Voltaire entre la place Léon Blum et le métro Charonne

Considérant les travaux en cours de réalisation entre la place Léon Blum et le métro Charonne dans le cadre de la création de pistes cyclables sur le boulevard Voltaire,

Considérant que ce tronçon est particulièrement long : 450 m au lieu des 300 m initialement prévus, et que toutes les barrières ont été placées en même temps,

Considérant que les travaux n'avancent en moyenne de 30-40 mètres par semaine,

Considérant les très nombreuses plaintes dont les habitants et commerçants saisissent les élus Les Républicains du 11^e, relatives :

- à la pose de palissades alors qu'aucun travaux ne semblent prévus avant plusieurs semaines, par exemple vers le gymnase Japy où les barrières ont été installées deux mois à l'avance,
- à l'étroitesse des trottoirs laissés devant les pas de porte à certains endroits alors qu'aucun chantier ne semble prévu à court terme derrière ces barrières, ce qui occasionnent de fortes gênes étant donné les flux de piétons (quand un vélo ne se glisse pas au milieu d'eux...), et qu'il serait dès lors opportun de ne pas prendre des mesures préventives trop larges en matière de pose de barrières,

Considérant que le numéro de contact indiqué sur les palissades (01 53 38 68 06) pour les problèmes liés au chantier ne décroche jamais,

Monsieur Jacques LEFORT et les élu-e-s du groupe d'Union de la Droite et du Centre, posent au Maire du 11^e arrondissement les questions suivantes :

- Les commerçants de ce tronçon ont-ils été invités à une réunion de présentation du projet en mairie ?
- N'est-il pas possible de segmenter ce tronçon en deux parties de 250 m chacune ?
- Est-il possible de laisser une plus grande largeur de trottoir libre lorsque les travaux ne sont pas prévus à court terme, quitte à déplacer les barrières dans les jours qui précèdent l'arrivée des engins ?
- Pourquoi le numéro de téléphone de contact ne décroche-t-il jamais ?

M. le Maire : « La première question orale est posée par M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Il y a en ce moment des travaux entre la place Léon Blum et le métro Charonne. Ces travaux ont été engagés d'un seul coup, sur une longueur de 450 mètres, ce qui est énorme. Des palissades ont ainsi obstrué la totalité des trottoirs alors qu'il n'y avait pas de travaux.

Première question, est-ce qu'on ne pourrait pas segmenter ce linéaire en deux pour pouvoir permettre aux commerçants d'être moins gênés et aux habitants de circuler un peu mieux ? De façon plus générale, pourquoi laisser à titre préventif des barrières qui occupent aussi largement le trottoir ? S'il s'agit uniquement d'annoncer qu'il va y avoir des travaux et qu'il ne faut plus garer sa voiture ou son scooter à cet endroit, on peut mettre des barrières, mais pas jusqu'au bord des commerces. Il faudrait laisser au moins 3 m de trottoir. Et au moment où les travaux commencent, on décale ces barrières d'1,5 m, ce qui permettrait de gagner quelques semaines où on peut se croiser sans trop de danger. Notre deuxième proposition est donc de ne pas installer ces barrières dès le début afin de maintenir les flux de circulation.

Nous avons aussi une autre doléance. Un numéro de téléphone est indiqué sur les palissades de chantier et ce numéro ne décroche jamais. C'est le numéro à joindre quand on se demande si les travaux vont commencer ou si on peut avoir un droit de terrasse supplémentaire. Il faut mettre en place des outils qui fonctionnent, et en l'occurrence ce numéro ne fonctionne pas.

Ma dernière question : est-ce que vous avez invité les commerçants ? Je crois que vous l'avez fait mais il n'y avait que deux commerçants. Ce n'est pas votre faute s'il n'y a que deux commerçants qui viennent aux réunions que vous proposez, mais ce serait bien que la Mairie les prévienne mieux au sujet de ces travaux. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Pierre JAPHET vous répond. »

M. JAPHET : « Merci de cette question qui va permettre de clarifier un certain nombre de points.

Je vais commencer par votre dernière question sur le dispositif d'information aux commerçants. En termes de réunion publique, vous savez qu'il y en a eu une première réunion à laquelle tous les commerçants étaient conviés, même si elle était avant tout destinée aux commerçants du premier tronçon. C'était avant qu'on démarre le projet, en mai 2017. Beaucoup de commerçants du deuxième tronçon étaient venus pour découvrir le projet. Nous avons ensuite fait une réunion de présentation le 10 juillet, cette fois-ci spécifiquement destinée aux commerçants du secteur concerné. Comme vous le mentionnez, malheureusement seuls trois commerçants sont venus. On a fait une autre réunion deux jours plus tard pour prévenir les commerçants du tronçon Nation de la décision de commencer les travaux par ce tronçon pour les coordonner avec les travaux de la place de la Nation. On y avait aussi convié les commerçants du premier tronçon et là aussi seulement deux commerçants sont venus. Ils n'ont pas toujours le temps de venir aux réunions publiques, on peut le comprendre.

Il est donc important que, au-delà de ces réunions, il y ait aussi tout un dispositif d'information. La Direction de la Voirie fait du porte à porte la semaine précédant les travaux pour informer les commerçants et s'assurer qu'ils ont bien en tête que les travaux vont démarrer. De plus, les commerçants qui possèdent une terrasse reçoivent une lettre de la Direction de l'Urbanisme pour leur indiquer qu'ils seront obligés de replier leur terrasse pendant la durée des travaux et qu'ils seront à ce titre exemptés de droit de terrasse pendant toute la période d'emprise de chantier, même si on s'arrange pour que les travaux n'impactent les terrasses que pendant deux semaines.

Pour répondre à votre question sur la taille des emprises, la décision qu'on avait prise pour le premier tronçon était de poser des tronçons d'à peu près 250 m. En termes de travaux, cette logique a été maintenue sur le deuxième tronçon. La différence est que nous sommes sur un secteur où nous avons peu de rues de dégagement importantes. Entre la place Léon Blum et la rue de Charonne, il y a peu de dégagement. Nous sommes donc obligés, pour des questions de circulation, de faire une emprise sur l'ensemble de cette section, pour que les voitures qui s'engagent dans le boulevard Voltaire ne s'y retrouvent coincées et doivent se dégager dans les petites rues. C'est pour cette raison que les emprises sont sur un secteur plus important.

Néanmoins, les travaux se font bien par tranches. On peut avoir l'impression que les emprises sont très importantes alors qu'on voit peu de travaux. Mais, et on s'en est rendu compte quand on a fait la marche exploratoire sur la végétalisation du boulevard, des travaux sont également effectués dans la journée. En effet, les équipes ont commencé à scier les trottoirs en préparation de la voie pompier. On avait pourtant l'impression que rien n'a été fait, ce n'était aussi évident maintenant que le trottoir est creusé. Le principe mis en place est bien d'ajuster la taille de l'emprise côté trottoir en fonction du déroulement des travaux.

Concernant le numéro de téléphone, je vous avoue que je n'ai pas eu le temps de vérifier les informations indiquées sur les panneaux, mais la Direction de la Voirie me dit qu'il est normal que ce numéro ne réponde pas puisqu'il est apparemment erroné. Je vous donne le bon numéro, 01 53 38 69 00, qui répond de 8h30 à 16h30. Si un mauvais numéro est indiqué sur les panneaux, c'est effectivement un problème mais on va vérifier. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. »

Q11201808 Question orale relative au maintien de l'AGECA dans ses locaux

Un comité de défense de l'AGECA a été constitué avec comme objectif le maintien de l'AGECA dans ses locaux actuels au 177 rue de Charonne.

Une pétition formulée en ce sens par le comité de défense de l'AGECA a réuni près de 2000 signataires.

Monsieur Michel BILIS et les élu-e-s du groupe Communistes-Front de Gauche posent au Maire du 11^e arrondissement les questions suivantes :

- Où en sont les négociations et les discussions avec l'Archevêché de Paris pour le maintien de l'AGECA dans les lieux ?
- Quelles sont les actions de la Ville de Paris à ce sujet ?

M. le Maire : « M. Michel BILIS va poser une question relative à l'AGECA. »

M. BILIS : « Nous avons évoqué lors de la dernière séance du conseil d'arrondissement la situation de l'AGECA et le risque auquel l'association est confronté, de devoir quitter les locaux qu'elle occupe au 177 rue de Charonne parce qu'elle est confrontée à une demande très élevée d'augmentation du loyer des dits locaux.

Ceci a suscité pas mal d'inquiétudes dans les milieux associatifs du 11^e arrondissement, au point qu'un comité de défense de l'AGECA a été constitué, avec comme objectif le maintien de l'association dans les locaux actuels du 177 rue de Charonne. Une pétition formulée en ce sens par le comité de défense de l'AGECA a réuni près de 2.000 signataires. La question que nous posons à Monsieur le Maire est de savoir où en sont les négociations et les discussions avec l'Association diocésaine de Paris, qui est le propriétaire, et quelles sont les actions de la Ville sur le sujet. »

M. le Maire : « Merci pour cette nouvelle question, car nous avons déjà été amenés à débattre de ce sujet. Pour mémoire, l'Association diocésaine de Paris bénéficie aujourd'hui d'une contribution de 30.000 € par an de l'AGECA et demande de revaloriser le loyer à 80.000 € au 1^{er} juillet 2018, à 85.000 euros en 2019, à 90.000 en 2020 et à 95.000 euros 2021, pour un bail de cinq ans alors qu'elle est aujourd'hui dans un concordat de dix ans. Il y a aussi quelques autres dispositions que je vais vous épargner pour rester bref.

L'AGECA propose un effort substantiel par rapport à la contribution de 30.000 €, puisqu'elle propose de verser 55.000 € de loyer sur un bail civil de dix ans, donc pour un engagement sur le long terme, auxquels s'ajouterait le versement annuel de 30.000 € pour payer des charges de rénovation et de gros entretien qui, normalement, incombent au propriétaire.

Dans ce contexte, l'Association diocésaine de Paris a refusé. Nous avons déjà manifesté notre soutien à l'AGECA dans cette affaire. Une première réunion a eu lieu avec le cabinet de la Maire de Paris, Mme Pauline VERON, Adjointe à la Maire chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative et de la jeunesse, et les représentants de l'Association diocésaine de Paris, et moi-même. Cette réunion n'a malheureusement pas été conclusive. Je regrette d'ailleurs que l'attitude de l'Association diocésaine de Paris soit assez hostile vis-à-vis du travail de l'AGECA alors que nous pouvons tous le saluer.

J'ai d'ailleurs reçu vendredi dernier le comité de défense de l'AGECA, qui m'a fait part de ses positions, qui convergent totalement avec celles que nous portons. A cette occasion, ils m'ont signalé une plaquette que la paroisse distribue dans le quartier pour inciter au don du culte. Ils critiquent vertement l'action de l'AGECA lors des réunions mais sur cette plaquette, il est inscrit :

« L'AGECA a une équipe d'accompagnement pour les scolaires de tous âges, un écrivain public à disposition de ceux qui en ont besoin ». Ils y soulignent donc le bon travail que fait l'AGECA en ouverture sur le quartier, et notamment envers les ouailles de la paroisse.

Une nouvelle réunion, que j'espère conclusive, doit avoir lieu d'ici la fin du mois de novembre avec l'Association diocésaine de Paris, l'AGECA, la Ville de Paris et moi-même. J'espère que les discussions qui ont eu cours depuis ces derniers mois permettront de conclure. Voilà où nous en sommes très précisément. Nous vous tiendrons bien évidemment informés du dénouement qui, je l'espère, sera heureux. »

Q11201809 Question orale relative au devenir de la sous-station Voltaire

La sous station Voltaire située au 14 avenue Parmentier a été répertoriée par la Ville de Paris dans l'opération Réinventer Paris 1.

Suite au jury, c'est la société Etoile Cinéma et à la société des réalisateurs de films (SRF) qui ont été choisies par la Ville de Paris.

L'association 14 avenue Parmentier, composée d'habitants et de riverains qui s'opposent à ce projet ont déposé des recours. Le processus juridique est en cours.

Sans attendre le résultat final du processus juridique, une réunion publique avait été programmée le 4 octobre 2018 qui avait pour objectif selon le journal municipal de juillet dernier « une présentation en détail du programme ».

La veille de la date de la réunion, cette rencontre a été annulée sans aucune explication. L'absence d'information sur le site de la Mairie, sur les réseaux, aux habitants qui se sont présentés à la Mairie est inquiétante. En l'absence d'information par le secrétariat général de la Mairie du 11^e, les agents d'accueil ont même invités les Parisiens à se rendre au 14 avenue Parmentier.

Madame Joëlle MOREL et les élu-e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts demandent au Maire du 11^e arrondissement :

- Comme annoncé dans le journal municipal en juillet dernier, l'adresse du relogement de l'association La Générale dans un autre bâtiment adapté à leurs activités ainsi que la date de ce relogement.
- La mauvaise situation financière de la société Etoile cinéma explique-t-elle l'annulation de cette réunion, et du projet ?
Si ce n'est pas le cas, les raisons pour lesquelles cette réunion a été annulée le 4 octobre.
- La date de la prochaine réunion publique.
- Le point sur les recours juridiques en cours.

M. le Maire : « La dernière question est posée par Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Une réunion publique avait été programmée le 4 octobre 2018 et avait pour objectif, selon le journal municipal de juillet dernier, une présentation en détail du programme de la sous-station Voltaire au 14 avenue Parmentier. La veille de la réunion, cette rencontre a été annulée sans aucune explication. Aussi, le groupe Ecologiste demande les raisons pour lesquelles

cette réunion a été annulée. Est-ce parce que la situation financière de la société Etoile Cinéma pose quelques soucis ou est-ce pour d'autres raisons ? Nous aimerions aussi savoir où sera relogée l'association La Générale, connaître la date de la prochaine réunion publique et faire un point sur les recours juridiques en cours. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Patrick BLOCHE va vous répondre. »

M. BLOCHE : « Merci. Je vais donner quelques informations sur le contentieux. Il y avait en effet un recours contre cette opération. L'état du contentieux est simple : la Cour administrative d'appel de la Ville de Paris a annulé au printemps dernier le jugement du Tribunal administratif et a donc rejeté la requête de l'association « 14 avenue Parmentier ». De ce fait, le contentieux est derrière nous et le projet a pu reprendre son cours. La promesse de bail a pu être signée cet été entre Etoile Cinéma et la Ville, qui est propriétaire du bâtiment.

La réunion avait effectivement été annoncée dans le journal municipal. Entre temps, Etoile Cinéma a fait part à la Mairie du 11^e du fait qu'ils avaient besoin de plus de temps pour préparer cette réunion publique. À leur décharge, ce n'était pas la première fois qu'on était amenés à évoquer ce projet de cinéma à l'emplacement de ce qu'on appelle la sous-station Voltaire. Ce projet était au cœur de votre programme municipal, Monsieur le Maire, lors de la campagne électorale de 2014.

Il y avait d'abord eu une réunion plénière du conseil de quartier Léon Blum/Folie Regnault qui avait évoqué cet aménagement à l'été 2015, puis des réunions publiques le 15 octobre 2015 et le 29 juin 2016. Etoile Cinéma étant maintenant locataire du bâtiment, il doit finaliser son projet de permis de construire qui sera instruit par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, puis sera soumis pour avis au maire d'arrondissement, et fera l'objet d'un accord le moment venu de la Maire de Paris. Etoile Cinéma sera donc amené à présenter ce projet une fois qu'il aura finalisé son permis de construire, ce qui permettra de fournir aux habitants du 11^e et aux riverains tous les détails de l'opération d'aménagement.

Sur le relogement de la Générale, l'engagement a été pris. Un travail va se poursuivre avec le nouvel adjoint à la Culture de la Maire de Paris, M. Christophe GIRARD. C'est une attention qui continue à être portée activement à ce relogement.

Sur la situation financière d'Etoile Cinéma, il ne nous revient pas d'évaluer ou d'avoir des commentaires sur une situation qu'on ignore totalement. On n'a pas l'habitude de répondre à des rumeurs. Voilà tout ce que je peux vous dire.

Concernant l'annulation de la réunion du 4 octobre dernier, l'information est peut-être mal passée. On présente évidemment toutes nos excuses aux personnes qui seraient venues ce jour-là à la Mairie du 11^e arrondissement. Il y aura une réunion publique en décembre. On m'indique la date du 11 décembre, mais ne la prenez pas pour argent comptant, c'est simplement une indication en attente de confirmation.

Ce projet suit son cours et on ne peut pas nous reprocher, à la Mairie du 11^e et à Etoile Cinéma, d'avoir respecté le temps judiciaire et d'avoir attendu que le contentieux soit clos pour relancer le projet. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup cher Patrick BLOCHE.

La séance est levée. Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 26 novembre. Bonne nuit. »

À 23h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.